Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le
ID : 974-249740101-20260928-2026_169_CC_34-DE

TERRITOIRE DE L'OUEST
ÎLE DE LA RÉUNION
#Poulavi



RAPPORT ANNUEL
SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE PRÉVENTION ET DE GESTION DES DÉCHETS 2025

Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le
ID : 974-249740101-20260928-2026_169_CC_34-DE

SOMMAIRE

I. LES INDICATEURS TECHNIQUES 4
A. LE TERRITOIRE DESSERVI 4
1) Le périmètre 4
2) La compétence 4
3) L'organisation du service 4
4) Les modalités d'exploitation 6
5) Faits marquants de l'année 2025 9
B. LA GESTION DU PARC DE CONTENANTS 10
1) Les bacs roulants 10
2) Les corbeilles de propreté urbaine (CPU) 13
3) Les bornes et points d'apport volontaire 13
4) Les composteurs domestiques 16
C. LA COLLECTE 18
1) Données de cadrage 2010-2025 18
2) La collecte des déchets provenant des ménages 19
3) La collecte des déchets ne provenant pas des ménages 35
4) Observations sur la qualité et la sécurité des prestations de collecte des déchets. 36
D. LE TRAITEMENT 37
E. LES RELATIONS AVEC LES USAGERS – LE NUMERO VERT DU TCO 38
F. MEDIATION, PREVENTION ET TRI DES DECHETS 42
G. LES AUTRES MISSIONS DE LA DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT 51
1) La collecte des corbeilles de propreté urbaine 51
2) L'enlèvement et le traitement des épaves de véhicules 51
3) La prévention et la lutte contre les dépôts sauvages 53
4) La lutte contre l'errance animale 54
H. Synthèse des indicateurs techniques et comparatif par rapport à l'année 2010 58
II. LES INDICATEURS FINANCIERS 59
A. Dépenses d'investissement du service 59
B. Dépenses de fonctionnement du service 60
C. Modalités de financement 63
III. PERSPECTIVES 70
IV. ANNEXES 73
ANNEXE 1 : DETAIL DE LA GESTION DU PARC DE CONTENANTS 73
ANNEXE 2 : TONNAGES COLLECTES EN PORTE-A-PORTE 78
ANNEXE 3 : TONNAGES COLLECTES EN APPORT VOLONTAIRE 82
ANNEXE 4 : APPORT VOLONTAIRE EN DECHETERIE 83
ANNEXE 5 : EVOLUTION EN POURCENTAGE DE LA PRODUCTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES PAR RAPPORT A L'ANNEE 2010 (KG/HAB/AN) 87
ANNEXE 6 : EVOLUTION DE LA PRODUCTION DE DÉCHETS VÉGÉTAUX DEPUIS 2010 EN TONNAGE ET EN KG/HAB/AN 88
ANNEXE 7 : EVOLUTION DE LA PRODUCTION D'ENCOMBRANTS DEPUIS 2010 EN TONNAGE ET EN KG/HAB/AN 89
ANNEXE 8 : 10 ANS TROKALI 90
ANNEXE 9 : BILAN REPARALI 91

Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le
ID : 974-249740101-20260928-2026_169_CC_34-DE

DIRECTION DE LA GESTION DES DECHETS ET DE L'ERRANCE ANIMALE

Le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets inscrit dans la loi Barnier du 2 février 1995 était devenu une obligation avec le décret du 11 mai 2000. Cependant, dans son titre IV (économie circulaire), la loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte avait instauré de nouvelles dispositions en inscrivant cette obligation dans un autre article, le L. 2224-17-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT).

Le décret n° 2015-1827 du 30 décembre 2015 (JO du 31 décembre) en a précisé les modalités. Cette loi (article 98) a fait évoluer sa dénomination en devenant le rapport annuel sur « le service public de prévention et de gestion des déchets ».

Ainsi, conformément à la réglementation en vigueur, le présent rapport reprend dans une première partie les indicateurs techniques. Seront mis en évidence les indicateurs relatifs à la pré-collecte et à la collecte, les mesures mises en œuvre en matière de prévention mais également les autres missions menées par l'intercommunalité en faveur de la protection de l'environnement.
La seconde partie mettra en relief les indicateurs financiers, et enfin, la troisième partie, les perspectives d'évolution. Le détail des coûts aidés par flux est présenté en annexe.

Pour rappel, la compétence traitement des déchets ayant été transférée en 2014 au Syndicat Mixte de Traitement des Déchets ILEVA, elle n'est donc plus traitée depuis le rapport annuel 2014 de l'intercommunalité du Territoire de l'Ouest. Seules les activités du centre de tri de l'ouest étaient encore gérées par l'intercommunalité jusqu'au 31 décembre 2017. Depuis le 1er janvier 2018, l'ensemble du traitement est sous maîtrise d'ouvrage ILEVA. Le rapport annuel 2024 du syndicat Mixte ILEVA est également mis en annexe au présent rapport de la communauté d'agglomération du Territoire de l'Ouest.

Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le
ID : 974-249740101-20260928-2026_169_CC_34-DE

I. LES INDICATEURS TECHNIQUES

A. LE TERRITOIRE DESSERVI

1) Le périmètre

Depuis le 1er janvier 2002, date de sa création, la Communauté d'Agglomération du Territoire de la Côte Ouest est en charge de « la collecte et le traitement des déchets des ménages et assimilés ».
En 2025, l'intercommunalité du Territoire de l'Ouest a géré les déchets ménagers et assimilés des 5 communes qui la composent : les communes de La Possession, Le Port, Saint-Paul, Trois-Bassins et Saint-Leu, qui en 2025 représentent 218 990 habitants (source INSEE population municipale).

2) La compétence

La Direction de la Gestion des Déchets et de l'Errance Animale de la Communauté d'Agglomération assure notamment la mise en œuvre de la compétence en matière de collecte des déchets ménagers et assimilés, à travers :

- le développement des actions de réduction et de tri des déchets ;
- la gestion de la pré-collecte correspondant à la fourniture et la maintenance des contenants à déchets (bacs hermétiques roulants, bornes d'apport volontaire, composteurs domestiques…) ;
- la gestion des collectes proposées aux usagers : ordures ménagères résiduelles, emballages et papiers recyclables, verre, déchets végétaux, encombrants… ;
- l'exploitation et la mise en place du réseau de déchèteries et centres de propreté.

Cette Direction exerce également les compétences de lutte contre les dépôts sauvages, la collecte des corbeilles urbaines et l'enlèvement des carcasses de voitures découpées, des motos et des engins/véhicules de plus de 3,5T PTAC en voie d'épavisation en lien avec les forces de l'ordre telles que la Brigade Intercommunale de l'Environnement et les polices municipales notamment.

Sur les sujets environnementaux autres que « déchets », la Direction est également compétente pour lutter contre l'errance animale.

La lutte contre les pollutions sonores, la pollution de l'air, ainsi que pour le soutien aux actions de maîtrise de la demande en énergie sont désormais suivis par la Direction de l'Aménagement du Territoire, de la Planification et de l'Habitat.

3) L'organisation du service

Sur le terrain, le service public de collecte des déchets ménagers et assimilés est effectué selon deux modes (hormis dans le cirque de Mafate) :

- la collecte en porte-à-porte principalement et en points de regroupement pour assurer la desserte des foyers résidant sur des voiries non praticables par les

Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le
ID : 974-249740101-20260928-2026_169_CC_34-DE

véhicules de collecte (pente trop forte, absence d'aire de retournement en fin de voie, gabarit inadéquat de la voie, revêtement inadapté, absent ou dégradé…) ;

- l'apport volontaire, par le biais des déchèteries/centres de propreté ou des bornes d'apport volontaire pour le verre et des bornes d'apport volontaire pour les emballages recyclables ménagers.

Depuis 2024, dans le cadre de l'application de la loi AGEC sur le tri à la source des biodéchets (déchets alimentaires), des points d'apport volontaire pour les déchets alimentaires ont commencé à être déployés sur le Territoire de l'Ouest. Ce sont des abris-bacs qui permettent aux usagers de venir y déposer les déchets alimentaires à des fins de valorisation (agronomique à court terme, énergétique et agronomique à long terme).

Le service de collecte en porte-à-porte et en points de regroupement est assuré par deux prestataires privés, NICOLLIN OI et HCE.
De plus, le Territoire de l'Ouest assure également la collecte des corbeilles de propreté urbaine réalisée par la SEM CYCLEA en 2025.

Il existe désormais 6 flux de déchets (hors flux déchèteries) :

- les ordures ménagères résiduelles (OMr),
- les déchets alimentaires,
- les emballages ménagers recyclables en papier/carton, plastique et métal, et les journaux et magazines (EMR), dont les collectes ont débuté en 1999 sur les communes de Le Port et de La Possession et totalement mises en place sur les 5 communes membres fin 2004,
- le verre,
- les déchets végétaux (DV),
- les encombrants (ENC)

A partir de novembre 2024, des Points d'Apport Volontaire destinés aux déchets alimentaires ont été mis en place sur le territoire.

L'organisation simplifiée du service de collecte est donnée ci-après :

Flux	Fréquences de collecte depuis le 01/08/2014
Ordures ménagères résiduelles	2 fois par semaine en zones denses, touristiques, sur les centres-villes et les grands ensembles (collectifs) 1 fois par semaine partout ailleurs
Emballages et papiers en mélange	1 fois tous les 15 jours en porte-à-porte Fréquences adaptées aux taux de remplissage des bornes et à leur localisation
Déchets végétaux	2 fois par mois en été (décembre à avril) et 1 fois par mois en hiver sauf au Port 1 fois par mois toute l'année
Encombrants	1 fois par mois sauf au Port 2 fois par mois
Verre	Fréquences adaptées aux taux de remplissage des bornes et à leur localisation
Déchets alimentaires	2 fois par semaine

Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le
ID : 974-249740101-20260928-2026_169_CC_34-DE

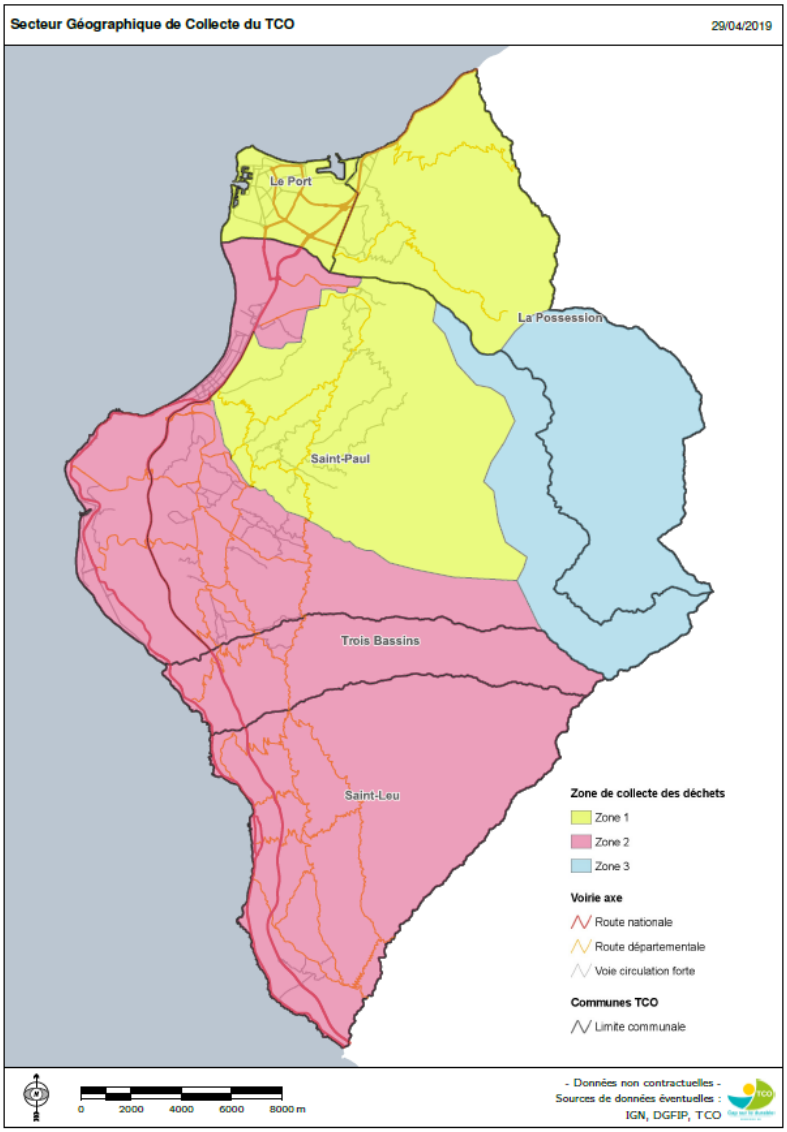
4) Les modalités d'exploitation

La dotation de bacs roulants pour la collecte des ordures ménagères résiduelles et des emballages ménagers recyclables, la fourniture de bornes d'apport volontaire pour le verre et la fourniture de composteurs individuels sont assurés par le biais de marchés publics de fournitures.

	Type de fourniture	Zone géographique	Prestataire de service
1	Conteneurs pour ordures ménagères résiduelles, emballages recyclables et déchets alimentaires	Ensemble des communes de l'Ouest	OTTO
2	Bornes d'Apport Volontaire	Ensemble des communes de l'Ouest	OTTO et SULO
3	Composteurs individuels	Ensemble des communes de l'Ouest	VERLEO et SULO

Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le
ID : 974-249740101-20260928-2026_169_CC_34-DE

Les collectes des déchets ménagers et assimilés (hors Mafate) sont assurées par 2 prestataires de service différents selon la répartition géographique suivante et surtout selon la nature du flux de déchets (collecte en bacs / collecte en vrac) :



La zone 3 correspondant au cirque de Mafate, est gérée de manière spécifique par le biais d'une convention de partenariat public/public entre l'intercommunalité du Territoire de l'Ouest et l'ONF.

Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le
ID : 974-249740101-20260928-2026_169_CC_34-DE

Les prestataires Nicollin OI et HCe ont été attributaires respectivement des nouveaux marchés de collecte des OMr/EMR/verre/déchets alimentaires et des déchets verts/encombrants pour la période 2024-2028 avec la possibilité de reconduire les marchés jusqu'au 31/12/2029.

Types de collecte	Zones géographiques	Prestataires de services
Collecte des déchets ménagers résiduels, des emballages recyclables ménagers et des déchets alimentaires	Territoire de l'Ouest (Zone 1 et Zone 2)	NICOLLIN OI
	Mafate (Zone 3) (essentiellement des Ordures résiduelles)	Convention TCO/ONF
Collecte des déchets végétaux et encombrants	Territoire de l'Ouest (Zone 1 et Zone 2)	HCE
Collecte des Bornes d'Apport Volontaire et nettoyage autour des bornes	Territoire de l'Ouest (Zone 1 et Zone 2)	NICOLLIN OI pour la collecte Cycléa en sous-traitance pour le nettoyage autour des bornes

Par ailleurs, la gestion des déchèteries (la gestion du haut de quai et l'accueil des usagers) est assurée par la SEM Cycléa depuis août 2022. Le vidage des caissons est effectué par l'entreprise Nicollin depuis mi-janvier 2022.
CYCLEA s'est vu renouveler la gestion de la fourrière animale fin 2023 ainsi que la gestion du marché de veille environnementale en 2022.

La collecte des dépôts sauvages a été confiée à la société EOS en 2022, filiale de SUEZ.
Enfin, la collecte des corbeilles de propreté urbaine est réalisée depuis mai 2017 par la SEM CYCLEA (anciennement assurée par NICOLLIN REUNION).

Bien que la compétence traitement des déchets ait été transférée le 29 janvier 2014 au Syndicat Mixte de Traitement des Déchets, ILEVA (transfert de sites et de gestion de la station de transit du Port, de la station de compostage du Port et des plateformes de broyage de Cambaie et de Saint-Leu), l'intercommunalité a continué d'assurer la gestion du Centre de Tri jusqu'au 31 décembre 2017 via une délégation de service public confiée à la SEM CYCLEA depuis le 1er janvier 2013. En effet, après modification des statuts d'ILEVA, les centres de tri du Sud et de l'Ouest ont été repris en maîtrise d'ouvrage par le syndicat mixte depuis le 1er janvier 2018. L'intercommunalité du Territoire de l'Ouest a dû lancer des marchés de traitement des gravats et des déchets de plâtre issus des déchèteries en 2021 et les prestations ont débuté en janvier 2022. Cette prestation devra à terme être portée par le syndicat mixte de traitement ILEVA.

Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le
ID : 974-249740101-20260928-2026_169_CC_34-DE

5) Faits marquants de l'année 2025

L'année 2025 a été marquée par les évènements suivants :

- Gestion des déchets post-cyclonique du météore GARANCE qui a touché La Réunion en fin février 2025 ayant engendré la collecte de 4 691 tonnes de déchets végétaux (+ 71% par rapport à un mois d'été sans cyclone, soit 2 750 T) et de 1 185 tonnes d'encombrants (53% par rapport à un mois sans cyclone, soit 772 T) ;
- Renouvellement des marchés publics relatifs à l'acquisition et pose des Corbeilles de Propreté Urbaine, l'acquisition et la maintenance de Bornes d'Apport Volontaire en plastique et de potences pour l'accroche des bacs ;
- Implantation de 78 Points d'Apport Volontaire (PAV) pour les déchets alimentaires, composés d'abri-bacs et de bacs roulants, sur les 5 communes du Territoire et sensibilisation des habitants des quartiers équipés ;
- Expérimentation des 11 composteurs grutables en complément des points d'apport volontaire de déchets alimentaires ;
- Poursuite du positionnement de 9 bornes aériennes de collecte en pied d'immeuble (6 pour le verre et 3 pour la Collecte Sélective), suivi et sensibilisation dans le cadre de l'expérimentation de l'apport volontaire en habitat collectif ;
- Mise en œuvre de l'application « TRIALI » pour la gratification du geste de tri ;
- Formation des trieurs et des ripeurs sur les règles de tri (en format « vis ma vie ») afin d'harmoniser le message et les pratiques ;
- Débuté en mai 2023, le déploiement de la Redevance Spéciale s'est terminé pour les professionnels collectés 3 fois par semaine pour les Ordures Ménagères résiduelles. Il s'est poursuivi avec les professionnels collectés deux fois par semaine pour ce flux de déchets ;
- Evolution de la collecte préservante des encombrants encore valorisables mise en place en 2024 par la société HCE par une collecte sur RDV à domicile en août 2025. Cette collecte favorise le réemploi car les objets et meubles sont réparés par EMMAUS Réunion ;
- Elaboration d'un schéma directeur pour les déchèteries du Territoire de l'Ouest (projets de 5 nouvelles déchèteries, projet de modernisation des déchèteries existantes) ;
- Lancement d'un défi foyer zéro déchet ;
- Promotion renforcée de la réparation avec notamment la mise en place d'ateliers participatifs auprès des habitants ;
- Contractualisation avec des éco-organismes (Cyclevia pour les huiles minérales ; EcoMaison et Valobat pour les articles de bricolage et de jardin) permettant d'augmenter le soutien financier de l'établissement à travers l'accueil de ces flux en déchèterie ;
- Tenue d'un séminaire pour faire le bilan de la démarche de co-construction du plan d'actions de lutte contre l'errance animale du TO ;
- Reconduction d'un appel à projets vers les écoles avec le concours du Rectorat ainsi que vers les associations de protection animale pour soutenir des projets œuvrant à la lutte contre l'errance animale ;
- Poursuite des actions de sensibilisation et de répression sur l'errance animale;
- Tenue de l'enquête publique et lancement des marchés de travaux relatifs au centre animalier.

Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le
ID : 974-249740101-20260928-2026_169_CC_34-DE

B. LA GESTION DU PARC DE CONTENANTS

1) Les bacs roulants

L'intercommunalité du Territoire de l'Ouest propose aux particuliers et professionnels desservis par les circuits de collecte du service public, les prestations de fourniture, livraison et maintenance de bacs roulants (premières dotations, remplacements liés au vieillissement du parc et incivilités, réparation de couvercles, de roues…), dont le volume est fonction de la taille du ménage (ou du besoin pour les professionnels). Cette prestation est assurée par la société OTTO depuis le 1er avril 2007 (01 juillet 2011 pour la maintenance).

Les coloris de bacs d'ordures ménagères résiduelles diffèrent selon les communes et sont hérités des anciennes intercommunalités (CIVIS et CCCO) :

- Entièrement bleu pour les communes de Saint-Paul, Saint-Leu et Trois-Bassins,
- Entièrement vert pour les communes du Port et de La Possession.

Cependant, afin d'homogénéiser la couleur de ces bacs, l'intercommunalité procède, depuis 2011 et en accord avec les élus, au remplacement des bacs verts par des bacs bleus sur les communes du Port et de La Possession.

Les bacs roulants dédiés aux emballages recyclables sont de couleur identique (cuve verte, couvercle jaune) sur l'ensemble du territoire.

Dans le cadre de la mise en place de la Redevance Spéciale, les coloris des bacs diffèrent pour les professionnels (administrations, commerçants, artisans, associations, …) :

- Entièrement gris (cuve et couvercle) pour les ordures résiduelles assimilées ;
- Entièrement jaune (cuve et couvercle) pour les emballages recyclables.

Dans le cadre du déploiement de l'apport volontaire des déchets alimentaires, des bacs marrons (cuve et couvercle) sont disposés dans les abris-bacs.

Fin 2025, le parc total de bacs roulants mis à disposition des habitants du Territoire de l'ouest est constitué de **218 729 unités**, dont 116 773 bacs d'ordures ménagères (53.4%) et 101 956 bacs d'emballages recyclables (46.6%).

Les bacs des professionnels, au nombre de 18 062 unités, représentent 8.2% en nombre de bacs du parc total, mais pèsent pour 14 % en volume.

En 2025, le parc attribué (tout producteur confondu) a continué d'augmenter de +1.4% en nombre de bacs et de + 3% en volume.
En moyenne 1200 nouveaux bacs ont été livrés mensuellement en 2025.

14 484 bacs roulants (nouvelles adresses ou remplacement complet du bac) ont été livrés sur le Territoire de l'Ouest selon la répartition suivante :

- ✓ 9 285 bacs pour les Ordures Ménagères résiduelles (64.5 % des fournitures) dont 423 bacs d'occasion ;

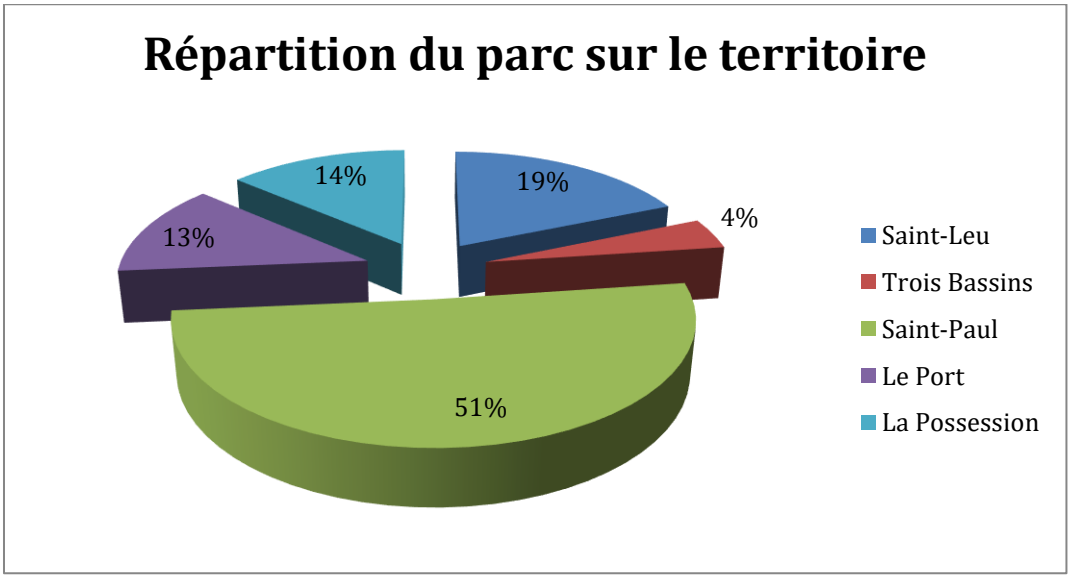
Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le
ID : 974-249740101-20260928-2026_169_CC_34-DE

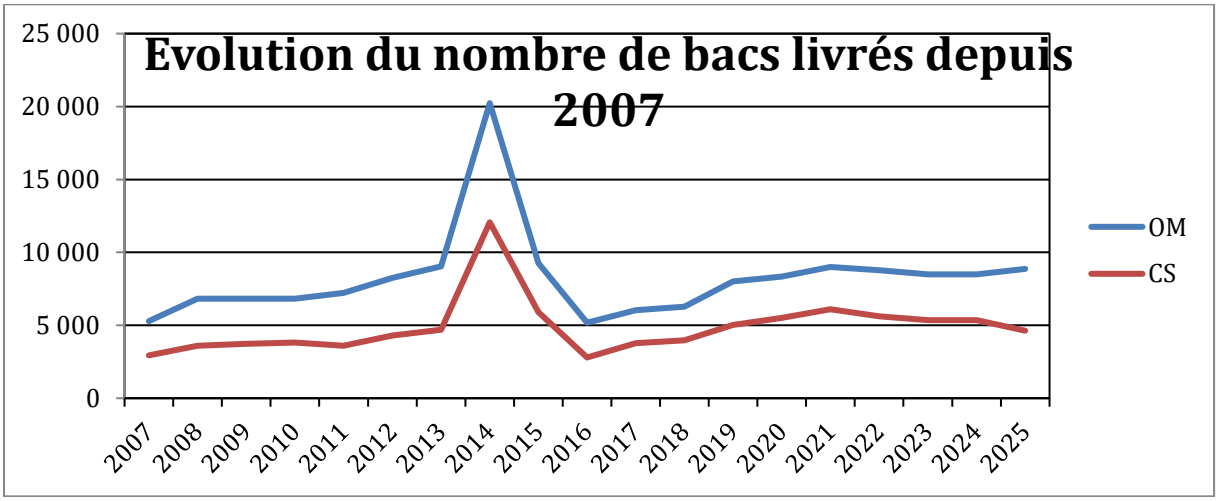
- ✓ 5 094 bacs pour la Collecte Sélective dont 460 bacs d'occasion (35.4 % des fournitures).

- ✓ 105 bacs pour les points d'apport volontaire des déchets alimentaires (0.1% des fournitures)

Une augmentation des dotations de 5,73% (hors bacs biodéchets) est observée entre 2024 et 2025. Le flux des Ordures Ménagères Résiduelles reste le plus livré sur l'année 2025.

Le graphique ci-après explicite la répartition en % du nombre de bacs tout flux confondu par commune membre.





Les difficultés d'acheminement des containers ont impacté les délais d'approvisionnement. Notre prestataire a maintenu la mise en place de solutions palliatives par des livraisons de bacs provisoires.
Malgré ces contraintes, le service a été maintenu tout au long de l'année.

Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le
ID : 974-249740101-20260928-2026_169_CC_34-DE

Le taux de casse (remplacement de bacs détériorés, volés, brûlés ou tombés dans les bennes) représente 66% de l'ensemble des bacs livrés en 2025.

1ère dotation / changement de volume / dotation supplémentaire/bac occasion	Hors service / tombé benne / volé / brûlé	
Nouvelle dotation	**Remplacement**	**Total**
4 885	9 494	**14 379**
34%	66%	

Les 105 bacs marrons pour les déchets alimentaires n'ont pas été intégrés dans ce total.
Ce taux de casse résulte notamment du suivi terrain avec l'apposition systématique par les équipiers de collecte et les médiateurs d'un autocollant/rubalise sur les bacs nécessitant une réparation ou un remplacement, en invitant les usagers à contacter les services du Territoire de l'Ouest à cet effet.



Les réparations des bacs roulants présentent une forte diminution de 23 % par rapport à l'année dernière (1658 éléments réparés en 2025 contre 2048 en 2024).

Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le
ID : 974-249740101-20260928-2026_169_CC_34-DE

La grande majorité des réparations concerne le remplacement de couvercle du bac (61%).

1 658 éléments ont été réparés sur le Territoire de l'Ouest selon la répartition suivante :

- ✓ 1 078 éléments pour les Ordures Ménagères résiduelles (65% des réparations) ;
- ✓ 580 éléments bacs pour la Collecte Sélective (35% des réparations).

Le flux des Ordures Ménagères Résiduelles reste le plus réparé sur l'année 2025.

2) Les corbeilles de propreté urbaine (CPU)

Cette prestation de fournitures est assurée depuis le 08 avril 2021 par la société BEC (Bourbon Equipements Collectivités).
En 2025, 71Corbeilles de Propreté Urbaine ont été installées sur le Territoire de l'Ouest (nouvelles poses et remplacements), soit 46 de moins que 2024 Le parc étant bien dimensionné, les installations ont concerné les nouveaux aménagements de sites et principalement des remplacements. Le marché de fourniture avait pris fin en mai 2025.

2025	SAINT-PAUL	SAINT-LEU	TROIS BASSINS	LE PORT	LA POSSESSION	TOTAL
CPU DOUBLE	24	6	6	2	5	43
CPU SIMPLE	8	0	2	2	16	28
TOTAL CPU	**32**	**06**	**08**	**04**	**21**	**71**
TOTAL Cuves	**12**	**14**	**46**	**6**	**14**	**92**

Pour rappel, une corbeille peut disposer d'une cuve simple (ordures résiduelles) ou de deux cuves (une pour les ordures résiduelles, une pour les emballages).

3) Les bornes et points d'apport volontaire

- Le flux verre

En 2016, l'intercommunalité a mené une opération de densification et de redéploiement des équipements de collecte du verre dans le cadre du Plan d'Amélioration de la Collecte avec Eco Emballages (devenu CITEO). Celle-ci avait permis d'atteindre les objectifs nationaux (1 borne pour 450 habitants en milieu urbain) avec la mise en place de 73 bornes supplémentaires, portant le parc à 501 unités pour 212 074 habitants.

En 2017, la collectivité avait procédé essentiellement à des remplacements ponctuels d'équipements dégradés. Quelques bornes acquises fin 2017 ont été déployées en 2018 lors des dégradations enregistrées.

Le mouvement social des Gilets Jaunes avait également impacté ces équipements. En effet, 36 bornes ont fait l'objet de dégradations volontaires (incendies) venant

Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le
ID : 974-249740101-20260928-2026_169_CC_34-DE

impacter la proximité offerte aux usagers. Au total sur 2018, le parc de bornes a diminué de près de 8% (-39 bornes).

Les dégradations de ces équipements ont perduré. Elles ont occasionné la destruction de 12 bornes en 2019 et 9 bornes en 2020.
Au total, 17 bornes ont été retirées du parc (9 incendiées et 8 hors service) en 2020.

En 2020, 23 nouvelles bornes ont été installées. 17 d'entre elles sont en métal afin d'expérimenter ce type de contenants vis-à-vis des actes de vandalisme notamment. Malgré ces nouvelles acquisitions, le parc de BAV se stabilise en 2020.

En 2021, le TCO a installé 9 bornes neuves (8 acquises en 2021 et 1 en 2020). 5 bornes ont été retirées du parc (3 brûlées et 2 hors service).
Fin 2021, 460 BAV étaient présentes sur le territoire.

En 2022, 12 bornes dont 10 nouvelles ont été installées sur le territoire. 4 bornes ont été retirées (2 brûlées et 2 hors service).
Fin 2022, 468 BAV (466 pour le verre et 2 pour les emballages) étaient présentes sur le TCO (+1,74%).

En 2023, 102 nouvelles bornes pour le verre ont été installées sur le territoire. Il s'agit notamment de 111 bornes acquises par CITEO et rétrocédées à l'intercommunalité et 10 bornes renouvelées par l'intercommunalité. En parallèle de ces 121 bornes à verre, 19 bornes existantes ont été remplacées (bornes brulées, dégradées…). Au 31 décembre 2023, 29 bornes à verre étaient stockées dans l'attente de leur déploiement sur le Territoire de l'Ouest (arrivée tardive du conteneur de bornes).

En 2024, 22 bornes ont été installées sur l'espace public pour le flux du verre. Cependant, 13 bornes ont été retirées du parc (Hors service, brûlées…).

En 2025, 24 bornes neuves ont été déployées dont 10 sur de nouveaux emplacements et 14 en remplacement de bornes hors service.
10 bornes hors service ont été retirées du parc. Le parc reste à 577 bornes.

	Nombre de bornes Verre		Delta (nb de bornes)	Ratio (Nbre d'habitants/borne)		Ecart par rapport à l'objectif (1/450)	Evolution du parc
	2024	2025		2024	2025		
La Possession	79	73	-6	446	483	-7 %	**-8 %**
Le Port	89	90	1	375	370	18 %	**1 %**
Saint-Paul	284	282	-2	371	373	17 %	**-1 %**
Trois-Bassins	29	34	5	238	203	55 %	**15 %**
Saint-Leu	96	98	2	371	356	21 %	**2 %**
TOTAL	**577**	**577**	**0**	**374**	**374**	**17 %**	**0 %**

Le parc est globalement bien dimensionné et le ratio national (450 hab/borne) est atteint depuis 2022. La disparité de dotation est due aux spécificités urbaines de chaque commune sur lesquelles les besoins s'expriment différemment. Les communes du sud du territoire (Saint Paul, Trois Bassins et Saint Leu) présentant des habitats diffus, ont un besoin d'équipement en bornes à verre supérieur. A contrario,

Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le
ID : 974-249740101-20260928-2026_169_CC_34-DE

ce ratio est plus élevé pour les communes du Port et de La Possession où l'habitat est plus dense.

- Le flux des emballages recyclables (hors verre), papier / journaux / magazines

Depuis 2023, afin d'améliorer la qualité du gisement de la collecte sélective des emballages recyclables, 44 bornes ont été déployées en lieu et place des bacs jaunes de groupements collectifs et dans des lieux à forte fréquentation en complément des 2 bornes positionnées sur le port de Saint Gilles depuis de nombreuses années.
13 bornes ont été mises en place dans les déchèteries en remplacement des bacs roulants.
En 2025, 59 bornes pour le flux des emballages recyclables et papier / journaux / magazines étaient actives sur le Territoire de l'Ouest.

	(collecte sélective des emballages recyclables)		Delta (nb de bornes)
	2024	2025	
La Possession	9	11	2
Le Port	16	16	0
Saint-Paul	22	23	1
Trois-Bassins	1	1	0
Saint-Leu	8	8	0
TOTAL	**56**	**59**	**3**

Il est à noter que 1 borne a été retirée du parc suite à des actes de vandalisme.

- Le flux des déchets alimentaires

Après une phase d'expérimentation en 2023, le déploiement des Points d'Apport Volontaire pour les déchets alimentaires a débuté en novembre 2024.

En 2024, 53 points étaient posés. Les quartiers équipés ont été Moulin Joli pour La Possession, Plateau-Caillou pour Saint-Paul et Piton pour Saint-Leu.

En 2025, le déploiement s'est poursuivi sur Plateau-Caillou, Saint Gilles les Hauts, dans les quartiers de ZAC 1&2 et la ZUP pour Le Port, Saint Laurent/bœuf mort pour La Possession, sur le bourg de Trois-Bassins et à Piton et Stella/4 robinets pour Saint-Leu.

113 équipements ont ainsi été posés en 2025.

2025	Nombre de Points d'Appport Volontaires posés
La Possession	17
Le Port	40
Saint Paul	13
Trois Bassins	33
Saint Leu	10
TOTAL	**113**

Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le
ID : 974-249740101-20260928-2026_169_CC_34-DE

Le Territoire compte 166 abris bacs pouvant accueillir des déchets alimentaires.

Cette année 2025 a aussi été l'occasion d'expérimenter un autre type de solution de collecte des déchets alimentaires : les composteurs grutables. Profitant des bénéfices du compostage, ils ne nécessitent pas de fréquence de collecte et de besoin de nettoyage aussi poussés. Ils devraient permettre de faire des économies dans les coûts de fonctionnement.
11 composteurs grutables ont été répartis sur les quartiers Jacquot et Roquefeuil.

4) Les composteurs domestiques

En mai 2023, le marché de composteurs a été attribué à la société LRVP (La Réunion Villes Propres – SULO) pour les kits et en co-traitance à LRVP-SULO et la société Verléo pour les composteurs monoblocs.
En mai 2024, le « minicomposteur » de 200 litres est venu compléter l'offre de composteur individuel proposé aux administrés ayant de petits jardins.

Evolution (2022-2025) des demandes de composteurs par public

	2022	2023	2024	2025
Particulier	889	732	788	785
Etablissements scolaires	19	24	34	66
Etablissement privé / public	47	40	29	72
Résidences	8	11	13	12
Total	**963**	**807**	**864**	**935**

Composteurs livrés par modèle (2025)

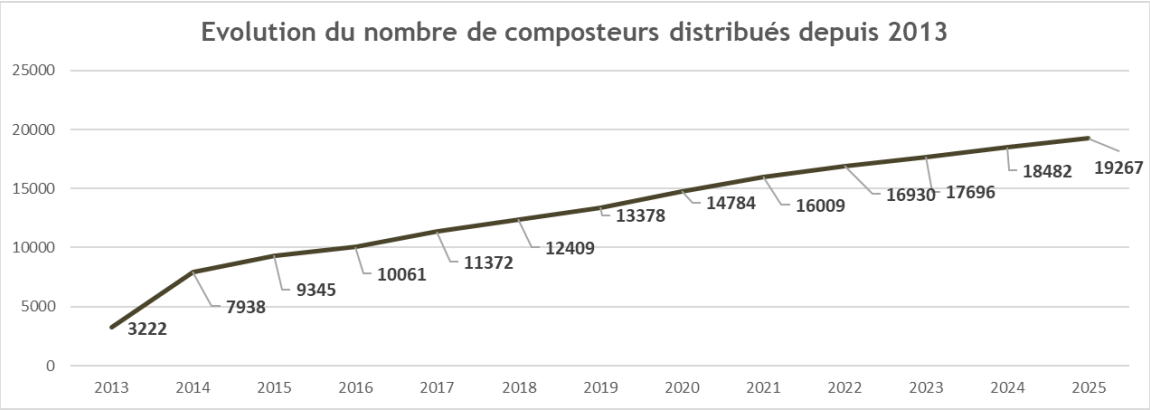
MODELE COMPOSTEUR	Nb distribué	Ratio
⊞ Mono 400L	553	59%
⊞ Mini 200L	294	31%
⊞ Kit 400L	88	9%
Total général	935	100%

MODELE COMPOSTEUR	2024	2025	Evolution 2024-25
Mono 400L	576	553	-4%
Mini 200L	189	294	36%
Kit 400L	99	88	-13%
Total général	864	935	8%



Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le
ID : 974-249740101-20260928-2026_169_CC_34-DE

Le nombre de composteurs distribués et en fonctionnement depuis 2013 est de 19 267 soit 35% des foyers en habitat pavillonnaire (non dense) contre 34% l'année dernière.

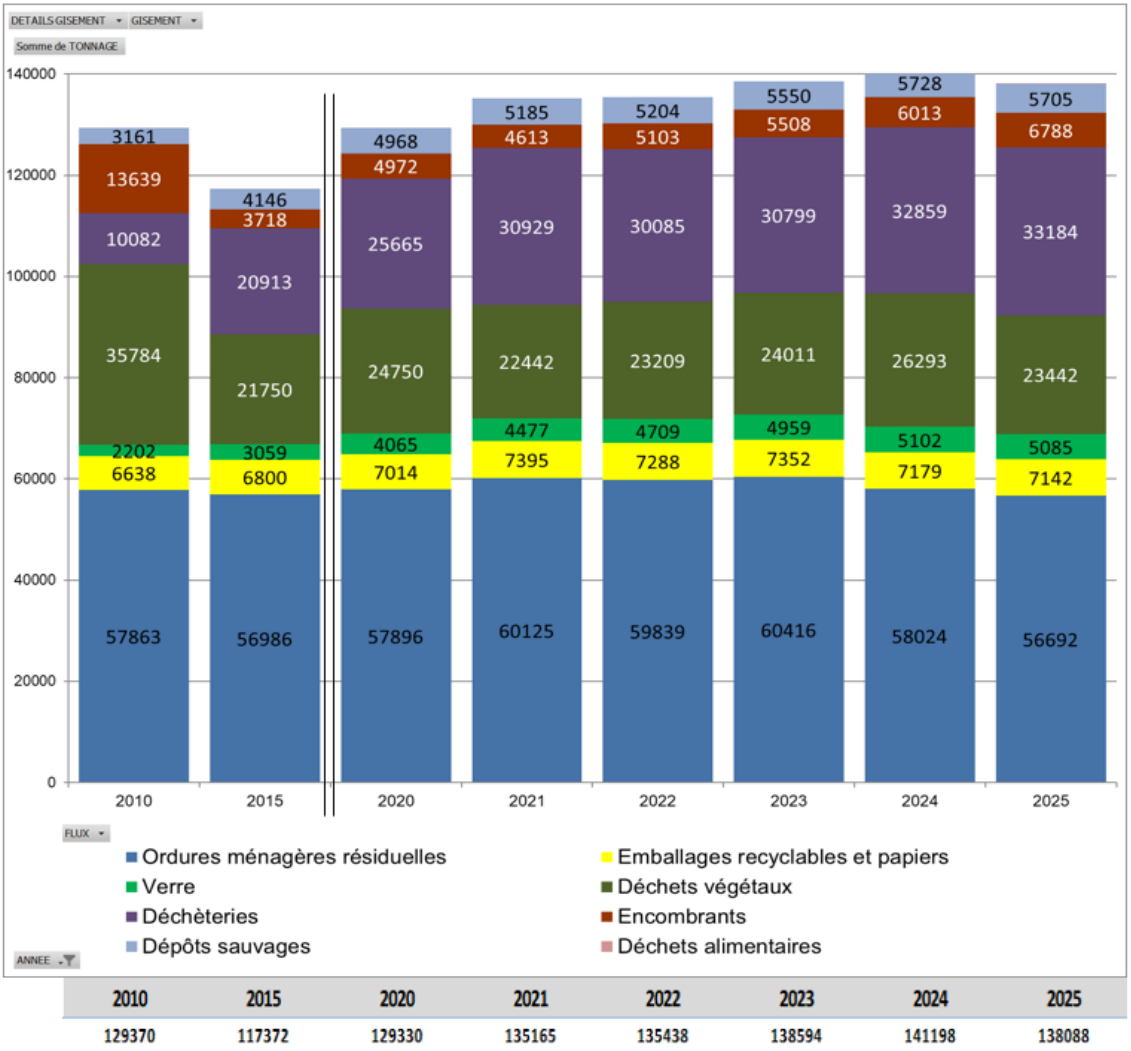


Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le
ID : 974-249740101-20260928-2026_169_CC_34-DE

C. LA COLLECTE

1) Données de cadrage 2010-2025

Evolution de la production de déchets collectés en tonne de 2010 à 2025



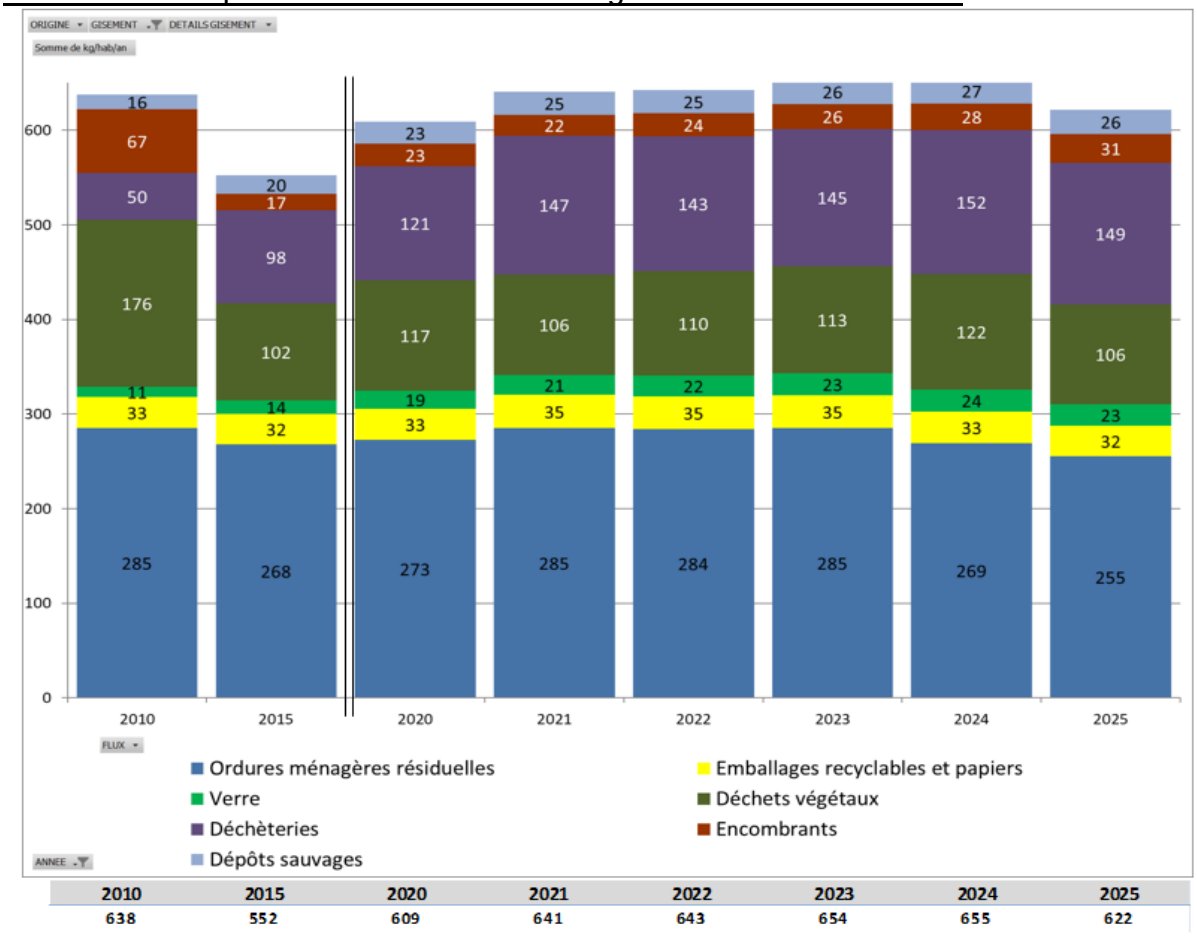
Le graphique ci-dessus nous permet de constater :

- Les tonnages sont supérieurs dans les dernières années aux tonnages de 2010, malgré des diminutions significatives des déchets végétaux suite aux changements de fréquence de collecte des végétaux en 2014.
- Les tonnages collectés en déchèterie (diminution des végétaux et encombrants collectés en porte à porte) ont triplé par rapport à 2010.

Rem : Pour l'année 2025, seules 50 T de déchets alimentaires ont été collectées.

Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le
ID : 974-249740101-20260928-2026_169_CC_34-DE

Evolution de la production de déchets en kg/an/hab de 2010 à 2025



2010	2015	2020	2021	2022	2023	2024	2025
638	552	609	641	643	654	655	622

Le même graphique que précédemment exprimé en kg/hab/an nous permet d'observer que :

- les OMR ont chuté en kg/han/an en 2025.
- la collecte d'emballages en verre a doublé depuis 2010.
- les déchets déposés en déchèterie ont considérablement augmenté passant de 50 à 152 kg/hab/an (gravats inclus).
- la collecte d'encombrants en porte à porte a bien diminué mais cela est à nuancer puisque ces tonnages se retrouvent en dépôts sauvages et en déchèterie… Le flux d'encombrants (collecté en porte à porte, en déchèterie ou en dépôts sauvages) est désormais supérieur à son niveau de 2010 (cf annexes). Le total Dépôts Sauvages est à nuancer car les moyens ont été mobilisés post Garance pour collecter les déchets verts et les encombrants.

2) La collecte des déchets provenant des ménages

Le principe du service de collecte est le porte-à-porte pour les Ordures Ménagères résiduelles, la Collecte Sélective, les déchets verts et les encombrants. Ce principe est appliqué sur l'ensemble du territoire de la Communauté d'Agglomération, sauf pour les

Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le
ID : 974-249740101-20260928-2026_169_CC_34-DE

habitations difficiles d'accès (voies étroites, fortes pentes, absence d'aires de retournement, absence de revêtement…), collectées en points de regroupement.

En complément de cette collecte, les usagers ont également la possibilité d'apporter leurs déchets (hors ordures ménagères résiduelles) dans les 12 déchèteries fixes ouvertes 7 jours sur 7 et désormais sur sept déchèteries éphémères du Territoire de l'Ouest. Il s'agit dans ce cas d'un mode de collecte basé sur l'apport volontaire. De la même manière, des bornes d'apport volontaire sont implantées sur tout le Territoire de l'Ouest essentiellement pour le verre. Depuis 2023, une expérimentation est menée sur ce mode de collecte au pied de certains groupes d'habitations collectifs pour le flux de la collecte sélective des emballages. Après une phase d'expérimentation, des Points d'Apport Volontaire pour les déchets alimentaires ont été déployés fin 2024.

- **La collecte des ordures ménagères résiduelles et assimilées**

Pour l'ensemble des communes membres (hormis le Cirque de Mafate), la collecte des ordures ménagères résiduelles est effectuée une à deux fois par semaine.
Pour des raisons d'économie d'échelle, les déchets collectés sont, soit acheminés à la station de transit du Port avant d'être dirigés vers l'ISDND (installation de stockage de déchets non dangereux) de la Rivière Saint-Etienne, soit acheminés directement vers cet outil de traitement.
Cette collecte est réalisée par NICOLLIN OI, dans le cadre d'un marché public de prestation de service. La collecte des ordures ménagères et assimilés est effectuée par une flotte de 43 véhicules pour l'ensemble des communes de l'agglomération. La flotte est constituée de camions neufs qui ont été achetés pour les nouveaux marchés. Ces camions ont été livrés à partir du mois de juin jusqu'en décembre 2024. Ainsi, le parc neuf est constitué de 35 bennes à ordures ménagères, 4 camions ampliroll et 4 laveuses destinées aux lavages des bacs de déchets alimentaires.

Les équipages sont composés d'un chauffeur et de 1 à 2 équipiers de collecte (ripeurs).

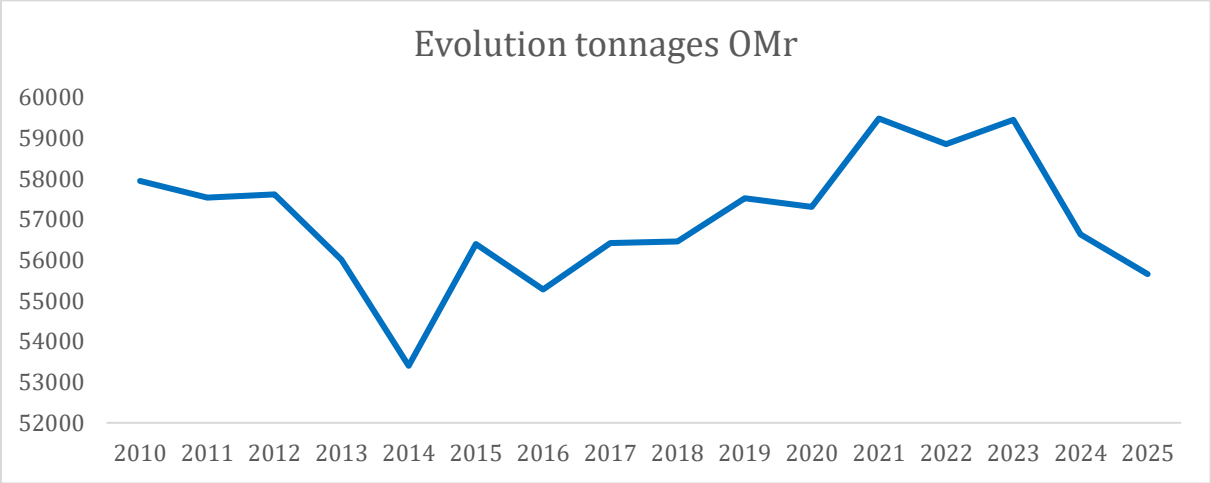
Ces tonnages prennent en compte tant les ordures ménagères que celles produites par les écoles, les hôtels – restaurants et les zones d'activités économiques. Depuis août 2020, l'intercommunalité dessert l'ensemble des zones d'activités de son territoire alors qu'avant cette date, certaines zones l'étaient, certaines partiellement, d'autres aucunement.

Les tonnages collectés sur l'agglomération sont récapitulés dans le tableau suivant :

OMR	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Tonnes collectées	57 949	57 541	57 619	56 011	53 402	56 398	55 279	56 424	56 459	57 521	57 312	59 483	58 852	59 453	56 631	55 656
Variation (tonnes)	*3428*	*-408*	*-78*	*-1 608*	*-2 609*	*2 996*	*-1 119*	*1 145*	*35*	*1 062*	*-209*	2 171	-631	601	-2 822	-975
Variation (%)	*6,29%*	*-0,70%*	*-0,14%*	*-2,79%*	*-4,66%*	*5,61%*	*-1,98%*	*2%*	*+0.57%*	*1,88%*	*-0,36%*	*3,79%*	*-1,06%*	*1,02%*	*-4,75%*	*-1,72%*
kg/hab	282	275	275	266	253	265	261	265	264	269	270	278	279	280,5	262,65	254
Variation (kg/hab)	*11*	*-7*	*-0,4*	*-8,2*	*-13,9*	*12,8*	*-4,7*	*4*	*-1*	*5*	*1*	8	1	2	-18	-9
Variation (%)	*4,06%*	*-2,48%*	*-0,15%*	*-2,97%*	*-5,21%*	*5,06%*	*-1,76%*	*1,47%*	*-0,38%*	*1,78%*	*0,32%*	*2,96%*	*0,36%*	*0,54%*	*-6,36%*	*-3,29%*

Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le
ID : 974-249740101-20260928-2026_169_CC_34-DE

L'écart qui peut apparaître par rapport aux illustrations des pages précédentes sur les tonnages totaux tient de l'intégration des prestations ponctuelles faites pour les besoins des services communaux notamment comme pour les fêtes commerciales ou autres évènements nécessitant une collecte spécifique.



Après une stabilisation depuis 2019, puis un pic en 2021, les tonnages collectés en Ordures Ménagères résiduelles ont connu une légère diminution en 2022. Les tonnages connaissent de nouveau une augmentation en 2023. Depuis 2024, les tonnages connaissent une baisse par rapport aux 6 dernières années qui se confirme en 2025.
Par rapport à 2024, les ordures ménagères baissent de 1.72%, les tonnages des écoles diminuent de 6%, les tonnages du circuit hôtels/restaurants se stabilisent (-1%) et les tonnages dans les ZAE continuent d'augmenter (+6%).

Le ratio de production par habitant pour ce flux diminue de – 9 kg/hab en 2025 (254 kg/hab) par rapport à 2024 (263 kg/hab).

Une organisation spécifique est mise en place pour Mafate : l'évacuation des déchets produits par les habitants du cirque est effectuée mensuellement par hélitreuillage en partenariat avec l'ONF par le biais d'une convention de partenariat public/public.
Les tonnages collectés à Mafate sont estimés pour 2016 et 2017 car le prestataire assurant le transport pour le compte de l'ONF n'a pas facturé certains mois de prestation pour cause de justificatifs erronés.

MAFATE	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Tonnes collectées	172	148	159	169	181	217	178*	261*	304	224	205	182	222	268	228,6	215,22
Variation (tonnes)	*24*	*-24*	*11*	*10*	*11*	*36*	*-39*	*83*	*43*	*-80*	*-19*	*-23*	*40*	*46*	*-39,4*	*-13,38*
Variation (%)	*16%*	*-14%*	*7%*	*6%*	*6%*	*20%*	*-18%*	*47%*	*16%*	*-26%*	*-8%*	*-11%*	*22%*	*21%*	*-15%*	*-6%*
kg/hab	278	239	257	274	292	351	288	422	491	363	331	293	359	433	327	348

Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le
ID : 974-249740101-20260928-2026_169_CC_34-DE

Variation (kg/hab)	*39*	*-39*	*18*	*17*	*18*	*59*	*-63*	*134*	*77*	*-128*	*-32*	-38	66	74	-106	21
Variation (%)	*16%*	*-14%*	*7%*	*6%*	*6%*	*20%*	*-18%*	*47%*	*18%*	*-26%*	*-10%*	*-13%*	*18%*	*17%*	*-32%*	*6%*

**estimation ONF en raison d'une défaillance de leur prestataire de l'époque.*

La baisse des tonnages collectés en 2021 par rapport à l'année précédente pouvait s'expliquer par l'impact de la crise sanitaire et la diminution du nombre de touristes fréquentant, notamment, les gîtes du cirque.
En 2022, les tonnages augmentent de nouveau pour atteindre approximativement les tonnages de 2019, avant la crise du COVID. En 2023, les tonnages continuent d'augmenter pour approcher les valeurs antérieures à la crise COVID.
En 2024, les tonnages diminuent par rapport à 2023 mais restent plus importants que ceux enregistrés en 2022 et 2019. En 2025, les tonnages diminuent de nouveau.

- **Les collectes sélectives : les emballages recyclables et les papiers**

La collecte sélective en porte-à-porte des emballages et papiers est généralisée sur l'ensemble du territoire depuis le mois d'octobre 2004, à l'exception de Mafate pour des raisons techniques.

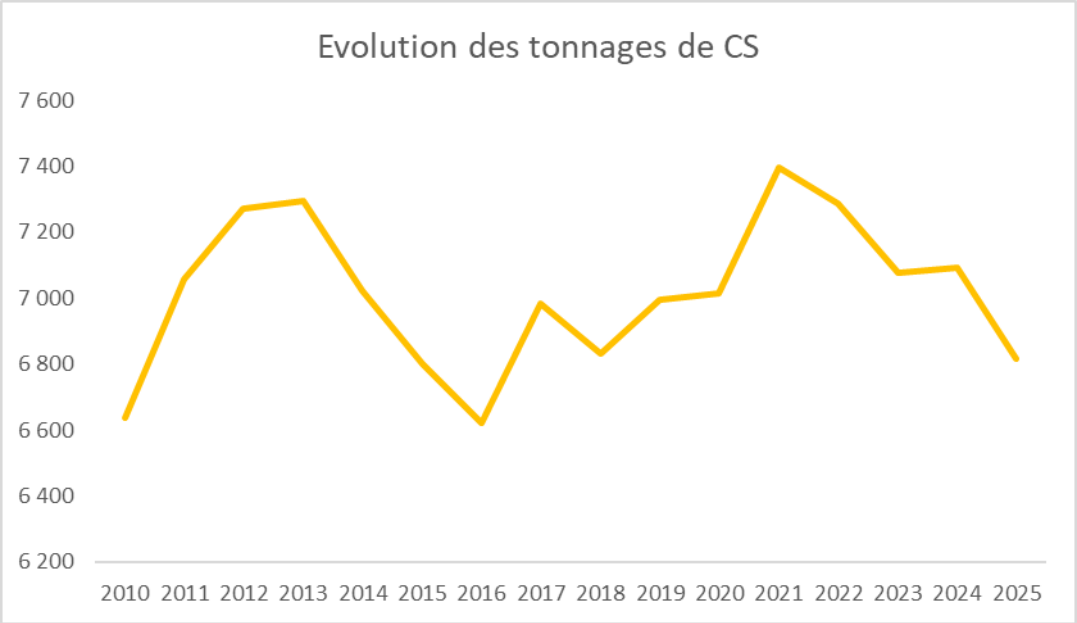
La collecte des emballages recyclables ménagers est assurée 1 fois tous les 15 jours sur l'ensemble du territoire. Le prestataire est NICOLLIN OI qui intervient sur l'ensemble des communes dans le cadre d'un marché public de prestations de service.
Les équipages de collecte sélective, de même que les moyens matériels affectés à ce service sont les mêmes que ceux de la collecte des ordures ménagères résiduelles.
Les emballages collectés sont acheminés vers le centre de tri du Port géré par Cycléa pour le compte d'ILEVA, pour effectuer le tri des différents matériaux valorisables et le conditionnement pour exportation vers les filières de valorisation.

Les tonnages collectés sur l'agglomération sont récapitulés dans le tableau suivant :

CS	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Tonnes collectées	6 638	7 057	7 272	7 294	7 023	6 801	6 623	6 983	6 833	6 996	7 014	7 395	7 288	7 078	7 093	6 817
Variation (tonnes)	*437*	*419*	*215*	*22*	*-271*	*-222*	*178*	*360*	*-150*	*163*	*18*	*381*	*-107*	*-210*	*15*	*-276*
Variation (%)	*7.04%*	*6.30%*	*3.03%*	*0,30%*	*-3,71*	*-3,16%*	*-3,00%*	*5,44%*	*-2,15%*	*2,38%*	*0,26%*	*5,43%*	*-1,45%*	*-2,88%*	*0,21%*	*-3,89%*
kg/hab	32	34	35	35	33	32	31	33	32	33	33	35	35	33	33	31
Variation (kg/hab)	*1*	*2*	*0*	*0*	*-1*	*-1*	*-2*	*2*	*-1*	*1*	0	*2*	*0*	*-2*	*0*	*-2*
Variation (%)	*3.22%*	*6,25%*	*0%*	*0%*	*-2,94%*	*-3,03%*	*-6,00%*	*4,82%*	*-3%*	*2%*	*0%*	*6,06%*	*0,00%*	*-5,71%*	*0,00%*	*-6,06%*

L'écart qui peut apparaître par rapport aux illustrations des pages précédentes sur les tonnages totaux tient de l'intégration des prestations ponctuelles faites pour les besoins des services communaux notamment comme pour les fêtes commerciales ou autres évènements nécessitant une collecte spécifique.

Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le
ID : 974-249740101-20260928-2026_169_CC_34-DE



Suite à la baisse des tonnages enregistrés en 2018 dus aux mouvements sociaux et aux événements climatiques, les tonnages connaissent de nouveau une augmentation depuis 2019. En 2020, les tonnages se stabilisent.

Après le pic atteint en 2021, les tonnages connaissent une légère diminution en 2022. Cette diminution continue en 2023. En 2024, les tonnages collectés en porte-à-porte se stabilisent puis diminuent en 2025. Cette diminution peut s'expliquer par le fait que les déchèteries et les groupes d'habitations collectifs équipés en bornes dédiées ont vu leurs bacs jaunes retirés. Aujourd'hui les tonnages en apport volontaire seraient à mettre en parallèle du flux collecté en porte à porte et dont la qualité en borne est bien supérieure à celle récupérée anciennement en porte à porte sur ces lieux de production.

Il est à noter que la Collecte Sélective collectée en apport volontaire représente 322 tonnes. Le gisement total collecté en 2025 est de 7 139 tonnes soit une augmentation de 46 tonnes par rapport à 2024.

Le ratio par habitant diminue également, soit 31 kg/hab collectés en porte-à-porte contre 33 auparavant. Si on intègre les tonnages des bornes déployées (322T), le ratio de production par habitant reste sensiblement à 33kg/habitant.

Les retours d'ILEVA font également mention d'un taux de refus de tri de l'ordre de 42% contre près de 50% en 2024.

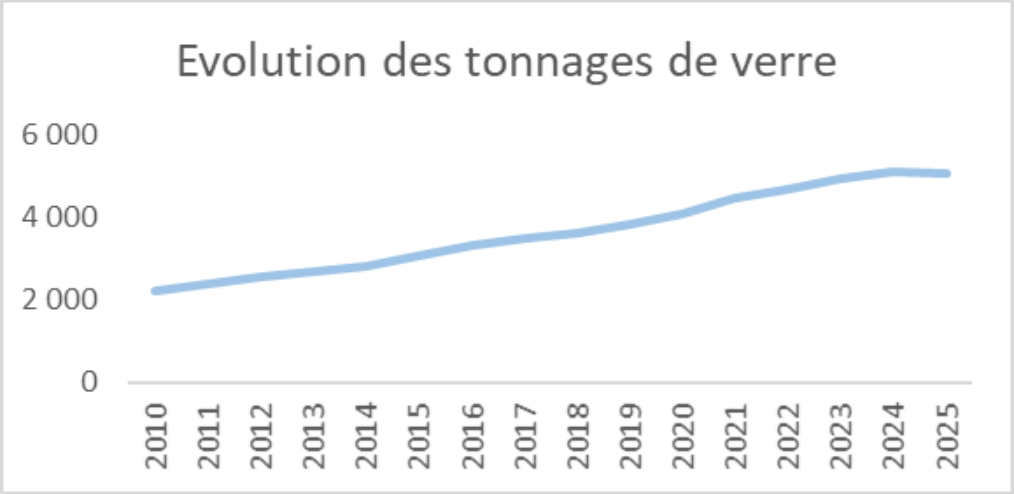
- **Les collectes en apport volontaire (hors déchèterie)**
 - **les emballages en verre**

Les emballages en verre sont collectés en bornes d'apport volontaire depuis 2005. 577 bornes sont réparties sur le territoire fin 2025.

Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le
ID : 974-249740101-20260928-2026_169_CC_34-DE

Les tonnages collectés sont les suivants :

Verre	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Tonnes collectées	2 202	2 387	2 556	2 709	2 810	3 059	3 337	3 502	3 636	3 824	4 087	4 477	4 709	4 959	5102	5085
Variation (tonnes)	119	185	169	153	101	249	279	165	134	188	263	390	232	250	143	-17
Variation (%)	5,70%	8,43%	7,07%	6%	3,73%	8,86%	8,00%	*4,94%*	*3,83%*	*5,17%*	*6,88%*	*9,54%*	*5,18%*	*5,31%*	*2,88%*	*-0,33%*
kg/hab	10,72	11,24	12,18	12,89	13,29	14,39	15,74	16,42	17	17,87	19,2	21,22	22,34	23,39	23,66	23,22
Variation (kg/hab)	*0,38*	*0,52*	*0,8*	*0,96*	*0,12*	*1,3*	*0.8*	*1*	*0,58*	*0,87*	*1,33*	*2,02*	*1,12*	*1,05*	*0,27*	*-0,44*
Variation (%)	*3,67%*	*4,85%*	*0,20%*	*8%*	*0,92%*	*9,91%*	*5.6%*	*4,33%*	*3,53%*	*5,11%*	*7,44%*	*10,52%*	*5,28%*	*4,70%*	*1,15%*	*-1,86%*



Les tonnages collectés se stabilisent par rapport à 2024.
Toutefois, malgré cette progression des quantités collectées, le ratio par habitant reste inférieur de 30% au ratio national (34 kg/hab/an). Une partie du gisement capté fait l'objet d'un détournement (bouteilles de Dodo, Fisher, COT…), soit environ 10 kg/hab.
La totalité du gisement est valorisée dans le cadre de la garantie de reprise de CITEO (anciennement dénommé Eco-Emballages).
Enfin, les collectes sont assurées par l'entreprise Nicollin OI qui dispose de quatre camions grappin équipés de pince spécifique.
Suite aux dépôts récurrents autour des bornes à verre constatés fin 2018, un nettoyage a été intégré dans le marché de collecte. Cette prestation est assurée par Cycléa en sous-traitance de Nicollin OI.

- **Les emballages recyclables *(hors verre)* et papiers/journaux/magazines**

A fin 2025, 59 Bornes d'Apport Volontaire pour le flux des emballages recyclables et papier/journaux/magazines étaient actives sur le Territoire de l'Ouest, dont 13 en déchèterie.

La collecte des déchèteries équipées de ces BAV a débuté en octobre 2024.

Les tonnages collectés via les bornes installées en déchèterie et à proximité des habitats collectifs ont été de **322 tonnes en 2025.**

Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le
ID : 974-249740101-20260928-2026_169_CC_34-DE

- **Les déchets alimentaires**

La collecte des Points d'Apport Volontaire a débuté en décembre 2024.

Le tonnage de ce flux est de **50 tonnes en 2025.**

- **Les collectes séparatives : les déchets végétaux**

La collecte des déchets végétaux est réalisée en porte-à-porte ou en points de regroupement (pour les voies non desservies pour des raisons d'accessibilité). Les déchets sont présentés en vrac devant le domicile, la veille de la collecte. La collecte est effectuée par des camions de type ampliroll à grappin. Les moyens affectés au service et partagés avec la collecte des encombrants sont au nombre de 34. Dans le cadre du nouveau marché de collecte, la flotte est composée de véhicules neufs (mis en service courant 2024).

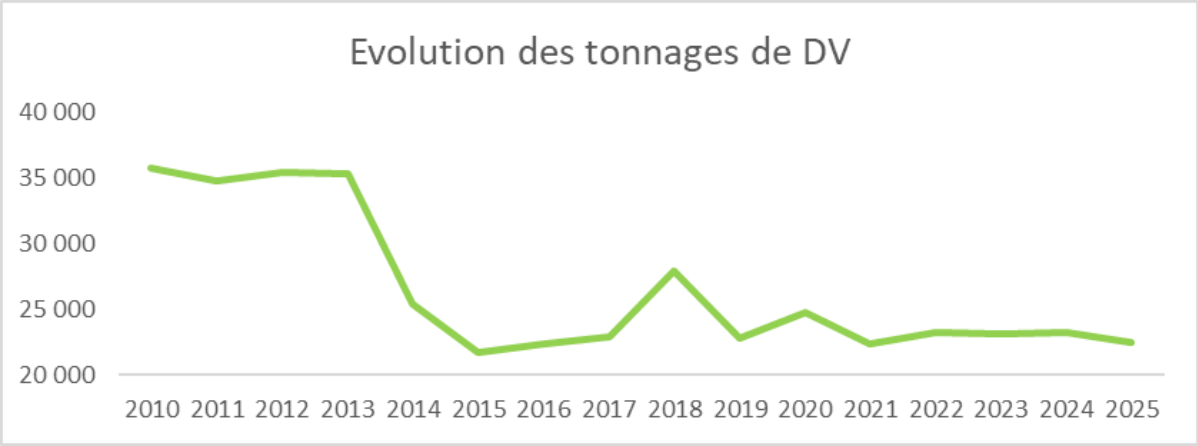
La fréquence de collecte est de 1 fois par mois en période fraîche (de mai à novembre) et de deux fois par mois en été (décembre à avril), sauf pour la Commune de Le Port où la collecte s'effectue 1 fois par mois tout au long de l'année.

Les tonnages collectés en porte à porte sur l'agglomération sont récapitulés dans le tableau suivant :

DV	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Tonnes collectées	35 784	34 817	35 437	35 363	25 397	21 750	22 422	22 932	27 915	22 769	24 750	22 442	23 209	23 104	23 295	22 485
Variation (tonnes)	*1 510*	*-967*	*-917*	*-74*	*-9 966*	*-3 647*	*672*	*510*	*4 983*	*-5 146*	*1 981*	*-2 308*	*767*	*-105*	*191*	*-810,00*
Variation (%)	*4,41%*	*-2.70%*	*-2,63%*	*-0,21%*	*-28%*	*-14,36%*	*3,00%*	*2,27%*	*21,73%*	*-18,44%*	*8,70%*	*-9,33%*	*3,42%*	*-0,45%*	*0,83%*	*-3,48%*
kg/hab	174	166	169	168	120	102	106	107	130	106	117	106	110	109	108	103
Variation (kg/hab)	*4*	*-8*	*1*	*-1*	*-47*	*-16*	*-1*	*2*	*23*	*-24*	*11*	*-11*	*4*	*-1*	*-1*	*-5*
Variation (%)	*2.35%*	*-4,59%*	*0,60%*	*-0,60%*	*-28,31%*	*-13,45%*	*1,00%*	*1,68%*	*21,50%*	*-18,46%*	*10,38%*	*-9,40%*	*3,77%*	*-0,91%*	*-0,92%*	*-4,63%*

L'écart qui peut apparaître par rapport aux illustrations des pages précédentes sur les tonnages totaux tient de l'intégration des prestations ponctuelles faites pour les besoins des services communaux notamment comme pour l'entretien de certains parcs ou autres zones nécessitant une collecte spécifique.

Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le
ID : 974-249740101-20260928-2026_169_CC_34-DE



Les événements climatiques enregistrés début 2018 avaient impacté les quantités de déchets verts collectés (tonnages les plus importants depuis les 7 dernières années).

Après une diminution enregistrée en 2019 par rapport à 2018, les tonnages connaissent une augmentation en 2020 et atteignent sensiblement ceux de 2014. Aucun évènement climatique majeur n'a cependant été enregistré sur l'île en 2020. Un pic de production de déchets verts a été enregistré lors du confirment de mars et avril 2020 lié à l'épidémie du coronavirus. Cette augmentation pourrait être liée aux activités de jardinage et d'entretien des jardins/cours des particuliers réalisées lors de cette période.

En 2021, les tonnages de déchets verts diminuent de nouveau et atteignent sensiblement ceux réalisés en 2016.

Malgré les deux épisodes cycloniques début 2022, les tonnages de déchets verts, en augmentation par rapport à 2021, n'atteignent pas ceux réalisés en 2020.
Depuis 2022, les tonnages de déchets verts collectés en porte-à-porte se stabilisent, malgré le passage d'un cyclone en 2024.
Il convient cependant de relativiser cette donnée car les moyens de collecte des dépôts sauvages avaient été fortement mobilisés après le passage de Belal et comparativement à 2023, un écart de + 2000 T de végétaux ont été collectées en 2024. Si ces 2 000 T sont intégrées aux 23 295 T, ce sont plus de 25 000 T de végétaux qui ont été collectées en 2024.

Malgré le passage du cyclone Garance en 2025, les tonnages de déchets végétaux ont diminué par rapport à 2024 pour atteindre ceux de 2021.

- **Les collectes séparatives : les encombrants**

Les modalités de collecte des encombrants s'effectuent sur le même principe que la collecte des déchets végétaux décrites précédemment. La fréquence de collecte est de 1 fois par mois sauf au Port où elle est de 2 fois par mois. Les moyens affectés au service et partagés avec la collecte déchets végétaux sont au nombre de 34 véhicules neufs.

D'une manière générale, sont définis comme des déchets encombrants :

- Ferrailles (Chute de tôles, aciers…) ;

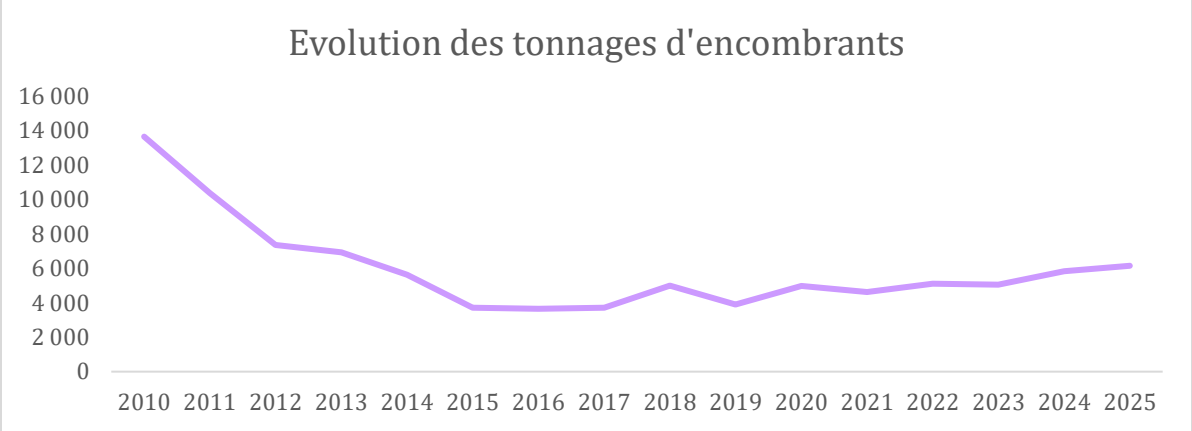
Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le
ID : 974-249740101-20260928-2026_169_CC_34-DE

- Vieux objets domestiques (chaises, gazinière, étendoir, etc.…) ;
- Tuyaux et gaines divers hors d'usage ;
- Gros objets : baignoire, fauteuil, etc.

Les tonnages collectés sur l'agglomération sont récapitulés dans le tableau suivant :

ENC	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Tonnes collectées	13 639	10 371	7 354	6 917	5 619	3718	3648	3 704	5 000	3 892	4 972	4 613	5 102	5 041	5 823	6 143
Variation (tonnes)	*-1 694*	*-3 268*	*-3 017*	*-437*	*-1 298*	*-1 901*	*-70*	*56*	*1296*	*-1 108*	*1 080*	*-359*	*489*	*-61*	*782*	*320*
Variation (%)	*-11,05%*	*-23,95%*	*-29,09%*	*-5,94%*	*-18,77%*	*-33,83%*	*-2,00%*	*1,55%*	*34,99%*	*-22,16%*	27,75%	-7,22%	10,60%	-1,20%	15,51%	5,49%
kg/hab	66	50	35	33	27	17	17	17	23	18	23	22	24	24	27	28
Variation (kg/hab)	-10	-16	-15	-2	-7	-8	-1	*0*	*6*	*-5*	*5*	*-1*	*2*	*0*	*3*	*1*
Variation (%)	-13,16%	-24,24%	-30,00%	-5,71%	-21,21%	-30,77%	6,00%	*0,95%*	*35,29%*	*-21,74%*	27,78%	-4,35%	9,09%	0,00%	12,50%	3,70%

L'écart qui peut apparaître par rapport aux illustrations des pages précédentes sur les tonnages totaux tient de l'intégration des prestations ponctuelles faites pour les besoins des services communaux notamment comme pour l'entretien de certains bâtiments ou autres zones nécessitant une collecte spécifique.



Après une baisse en 2019, les tonnages collectés en 2020 ont de nouveau augmenté. Cette tendance se confirme en 2021 et 2022, Cette augmentation peut être liée aux différentes opérations « vide fond de cour » (30 actions en 2020, 67 en 2021 et 29 en 2022) qui étaient, en majorité, réalisées le jour de la collecte des encombrants, et aux épisodes cycloniques pour 2022. Les tonnages se stabilisent en 2023. Depuis 2024, les tonnages augmentent et constituent les quantités les plus élevées depuis les 10 dernières années. Le ratio est également en hausse. Le passage du cyclone pourrait expliquer cette augmentation suite aux inondations ayant impactées de nombreuses habitations/locaux en 2024 et 2025. Sur 2025, de nombreux dégâts des eaux ont nécessité des collectes d'encombrants avec des volumes conséquents. Les moyens dépôts sauvages ont également été déployés en renfort.

Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le
ID : 974-249740101-20260928-2026_169_CC_34-DE

- **L'apport volontaire en déchèterie**

Les déchèteries sont des espaces organisés, clôturés et gardiennés où les particuliers mais aussi les services techniques des administrations, les artisans et commerçants peuvent y déposer leurs déchets. Certains matériaux déposés font l'objet d'une valorisation. Les déchèteries répondent à trois fonctions :

- protéger l'environnement ;
- réduire les dépôts sauvages ;
- valoriser et recycler les déchets triés.

L'accès aux déchèteries du Territoire de l'Ouest est strictement réservé aux particuliers, aux administrations, aux commerçants et artisans, résidant sur l'une des communes membres et uniquement en véhicule de PTAC inférieur ou égal à 3,5 Tonnes.

Le dépôt maximum par jour, et par site tout déchet confondu, est strictement limité à 4m^3 et à 5 litres d'huile. Les apporteurs disposent de bornes spécifiques et de caissons permettant de collecter :

- <u>Les déchets non dangereux :</u>
 - Emballages recyclables (papiers-cartonnettes, journaux et magazines, plastiques et métaux, verre) ;
 - Les cartons ;
 - Les encombrants ;
 - Les objets en bois plastique mousse (multiREP) ;
 - Les déchets verts ;
 - Les métaux ;
 - Les gravats ;
 - Les déchets de plâtre (acceptés dans 6 déchèteries : Port Marine, Saint-Laurent, Etang, Hermitage, Thénor et Pointe des châteaux)
 - Les textiles ;

- <u>Les déchets dangereux :</u>
 - les huiles de vidange ;
 - les batteries au plomb ;
 - les Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques ;
 - les lampes et néons ;
 - les piles et accumulateurs.

Le Territoire de l'Ouest dispose de 12 déchèteries fixes (ouvertes 7j/7) en activité sur son territoire dont la gestion est confiée à la société CYCLEA (accueil et orientation des usagers, entretien du site…). L'enlèvement, le transport et le vidage des caissons est effectué par la société Nicollin OI.

Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le
ID : 974-249740101-20260928-2026_169_CC_34-DE

COMMUNES	LOCALISATION
Saint-Paul	Herrmitage-les-Bains. Avenue de Bourbon
	Le Guillaume. Chemin de la Glacière
	Etang – Bld Jacob De La Haye
	Plateau Caillou-Av. des Bengalis
	Carosse-Roquefeuil- Rue des Espadons
Trois-Bassins	Bras-Montvert-Chemin Barrière
Saint-Leu	Pointe des Châteaux- CD12
	Chemin Georges Thénor
	La Chaloupe – Chemin Raymond Riviere
Le Port	Zone Artisanale-Rue Leonus Corre
	Boulevard de la Marine
La Possession*	St Laurent- Rue Thomas Sankara
	Dos d'Ane- rue Jacques Duclos

**la déchèterie de Dos d'Ane est considérée comme une déchèterie éphémère pour les données présentées dans le rapport.*

A ce parc de déchèteries permanentes, il faut ajouter 7 déchèteries éphémères : celle de Dos d'Ane en 2018 dont le site est exclusivement dédié à cette activité mais dont les plages d'ouverture la classent en déchèterie éphémère, celle du Plate instaurée en mars 2019, celles de La Plaine Bois de Nèfles, Vue Belle et Centre-ville de la Possession instaurées en novembre 2021, celle de Bellemène en mars 2022, et celle de la Rivière des Galets en juillet 2024. L'amplitude d'ouverture actuelle est de 8h à 15h le samedi (une fois par mois sauf Dos d'Ane qui est ouverte chaque samedi).

Le tonnage global tout déchet confondu collecté en déchèterie en 2025 s'élève à 33 209.01 tonnes (contre 32 855.43 tonnes en 2024) soit une légère augmentation de +1%, réparti comme suit :

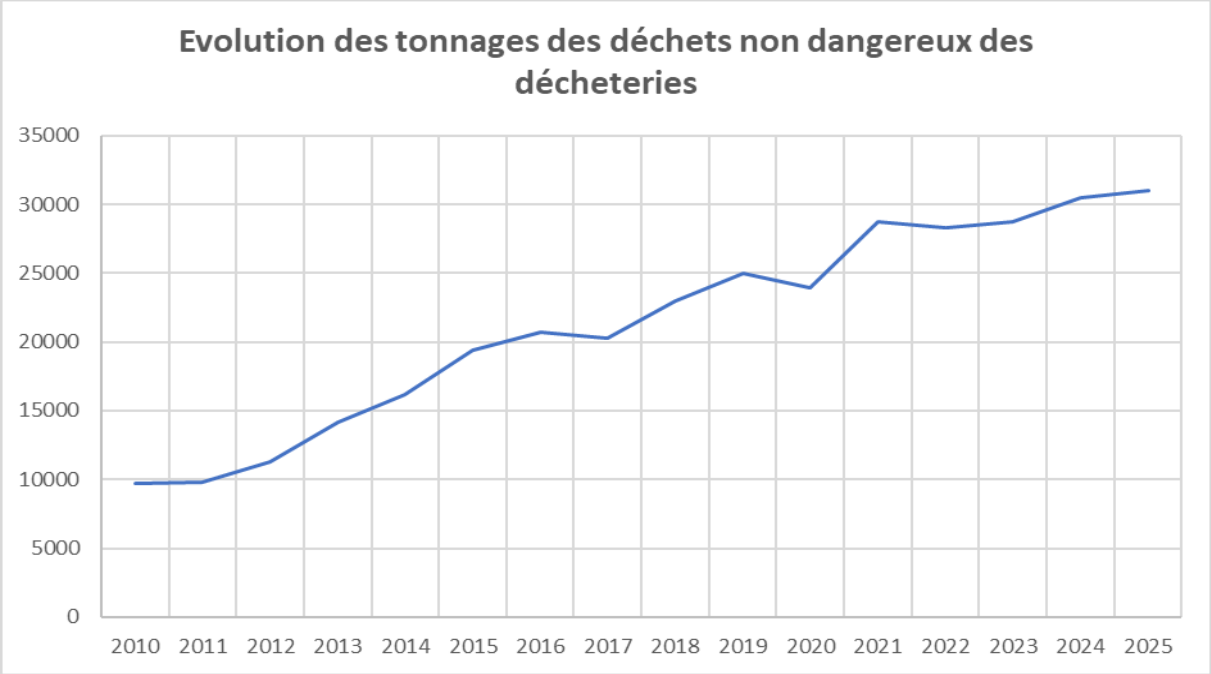
- 31 108.66 tonnes de déchets non Dangereux (dont 234.19 tonnes de textiles) ;
- 2 100.35 tonnes de Déchets Dangereux y compris les DEEE collectés sur les déchèteries éphémères.

Le service de déchèteries éphémères déployé sur les 7 sites a permis de collecter 221.49 tonnes de déchets non dangereux (dont 174 tonnes d'encombrants, 38 tonnes de déchets végétaux, 5.5 tonnes de flux multiREP et 3.6 tonnes de textiles). 37.8 tonnes de DEEE et 1.73 tonnes de batterie ont été collectées sur ces déchèteries éphémères.

Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le
ID : 974-249740101-20260928-2026_169_CC_34-DE

Evolution des tonnages collectés déchets non dangereux (hors textiles) :

Déchèteries	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2020	2021	2022	2023	2024	2025	
Tonnes collectées	9 731	9 838	11 327	14 127	16 171	19 371	23 901	28 696	28 269	28 749	30 517	30 874	
Variation (tonnes)	*1577*	*107,1*	*1489,64*	*2799,07*	*2 044*	*3 200*	*-1060*	*+ 4 795*	*- 427*	*+ 480*	*+ 1768*	*+ 357*	
Variation (%)	*+19*	*+1*	*+15,14*	*+25*	*+14,47*	*+19,79*	*-4.2*	*+20.1*	*-1.5*	*+1.7*	*+6.1*	*+1.17*	
Kg/hab	47	46	54	67	76	91	113	136	134	136	142	141	
Variation (kg/hab)	*7*	*-1*	*7*	*13*	*9*	*16*	*-4*	*+ 22*	*-2*	*+2*	*+6*	*-1*	
Variation (%)	*17,50*	*-2,10*	*15,21*	*25*	*13,64*	*21,33*	*-3*	*+20.35*	*-1.47*	*+1.5*	*+4.4*	*-0.7*	



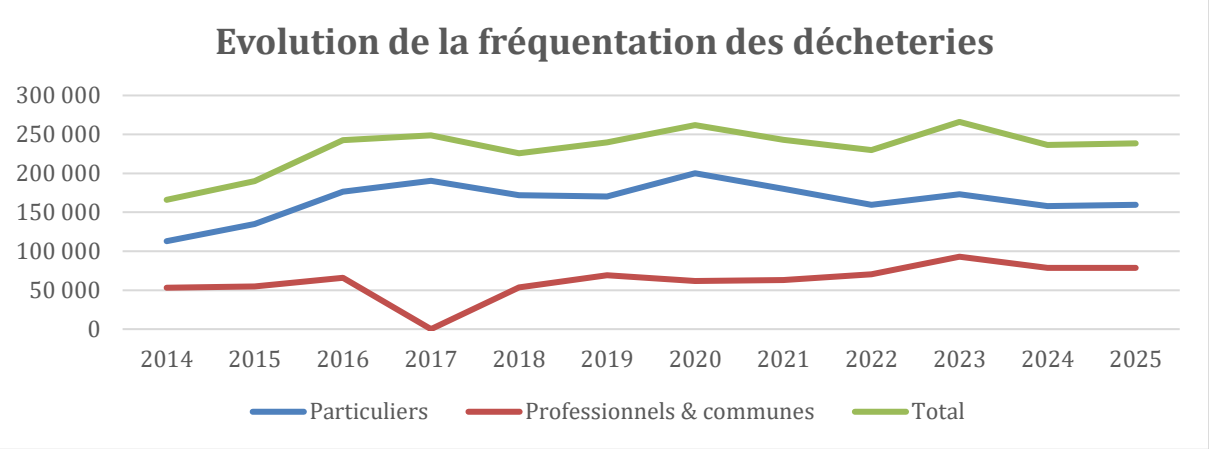
Après une augmentation de 6% entre 2023 et 2024, les tonnages 2025 progressent plus lentement, avec + 1% se stabilisent au-dessus de 30 000 tonnes.

- La fréquentation des usagers en déchèterie

	2014	2015	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Evolution 2024/2025
Particuliers	112 934	134 856	200 111	179 958	159 775	173 064	157 835	159 810	1.25%
Professionnels & communes	53 076	54 970	61 677	63 229	70 244	92 994	78 645	78 712	0.09%
Total	**166 010**	**189 826**	**261 788**	**243 187**	**230 019**	**266 058**	**236 480**	**238 522**	**1%**

Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le
ID : 974-249740101-20260928-2026_169_CC_34-DE

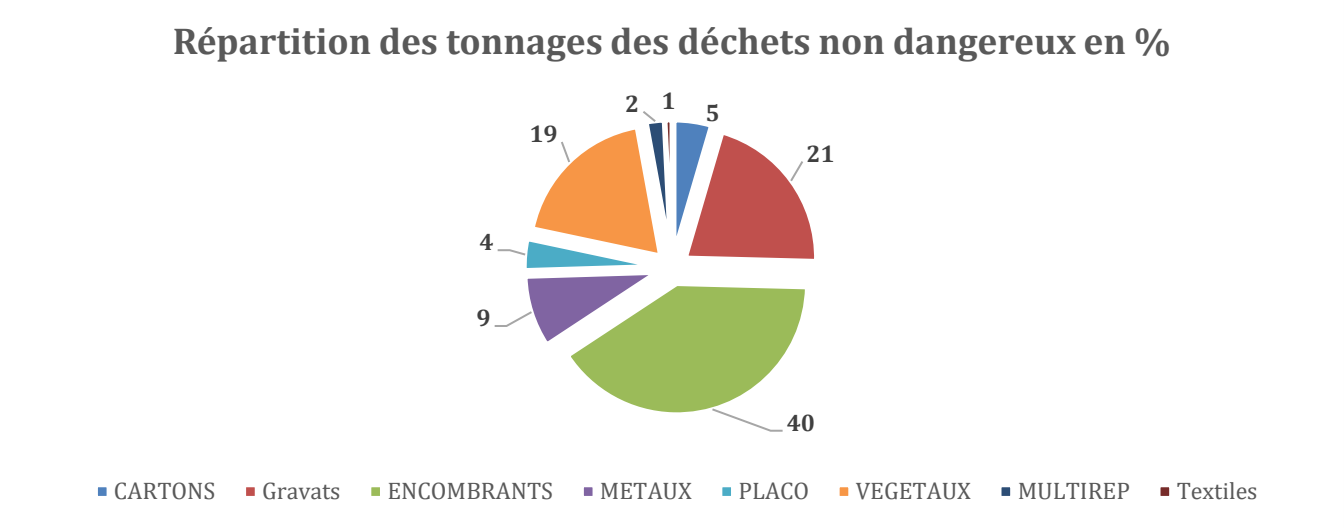
Sur la même tendance que les années précédentes, les particuliers représentent plus de 67% des apporteurs en déchèterie contre 33% pour les professionnels. L'évolution de la fréquentation entre 2024 et 2025 est globalement très faible, +1%



La fiabilisation de cette donnée demeure un objectif à poursuivre en collaboration avec le prestataire en charge de la gestion des déchèteries.

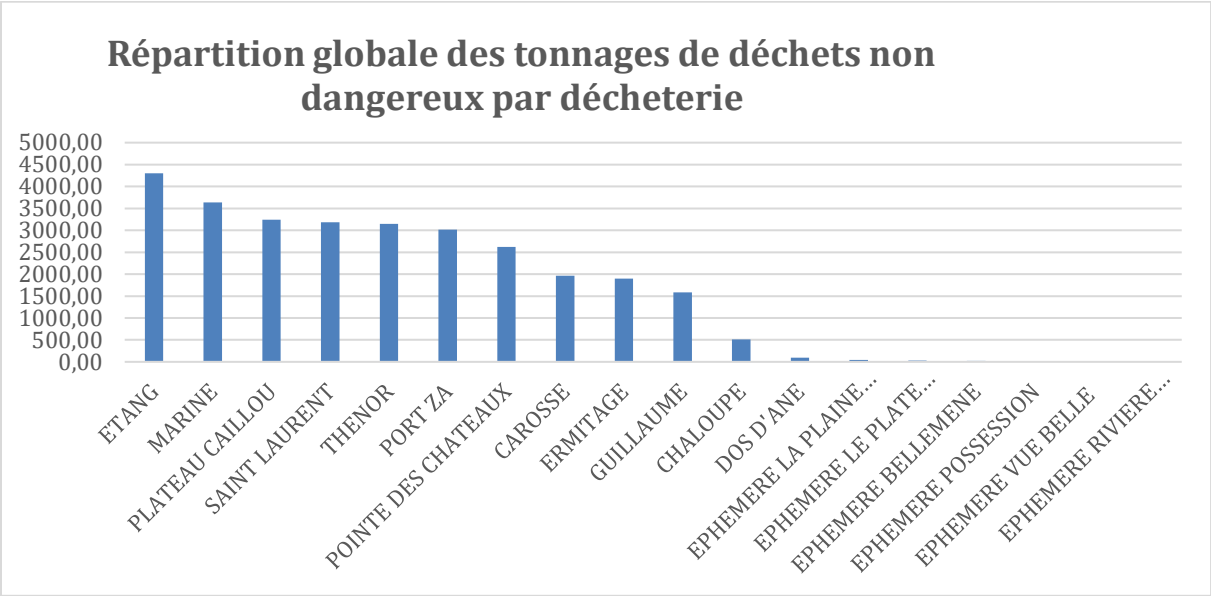
Répartition des flux de déchets ménagers non dangereux

La répartition globale des flux de déchets non dangereux par site indique des tonnages plus importants apportés dans les 5 déchèteries suivantes : Etang, Port Marine, Plateau Caillou, Saint-Laurent et Thénor. A l'instar des données d'exploitation de 2023 et 2024, la répartition globale par flux de l'année 2025 se poursuit avec en première position, les apports de déchets « encombrants » à + de 40%, les gravats 21% et les déchets végétaux, 19%. Ces trois flux représentent + de 80% des déchets apportés en déchèterie.



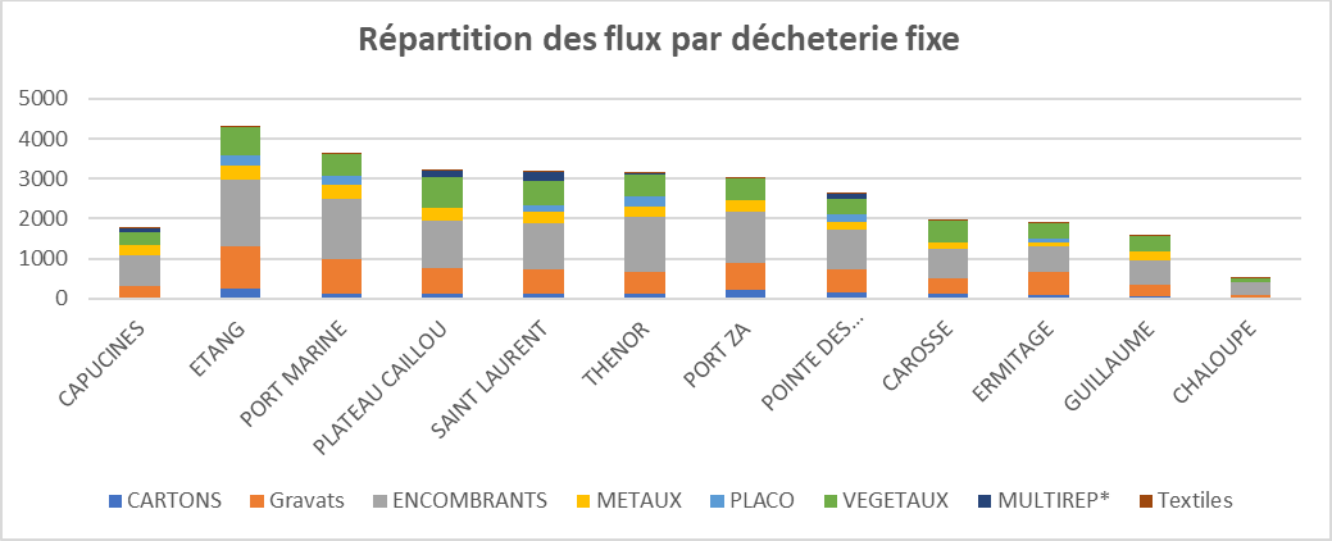
Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le
ID : 974-249740101-20260928-2026_169_CC_34-DE

Répartition par déchèterie des déchets ménagers non dangereux



La déchèterie de l'Etang (St-Paul) reste celle qui capte le plus de tonnages de déchets non dangereux avec près de 14% du tonnage total. Les déchèteries de Marine et Plateau Caillou, représentent en moyenne 11% des tonnages. Viennent ensuite Saint-Laurent, Thénor et Port ZA avec des tonnages se rapprochant des 10 %. Les autres sites accueillent moins de 10 % des tonnages.
A titre d'information, la déchèterie enregistrant le plus de fréquentation est celle de Plateau-Caillou.

La répartition par flux des déchèteries non dangereux par déchèterie.



Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le
ID : 974-249740101-20260928-2026_169_CC_34-DE

La répartition des flux par déchèterie confirme la tendance globale qui place les flux encombrants, végétaux et gravats en tête des apports, et dans chacune des déchèteries

Evolution des tonnages collectés de déchets dangereux

Suite à l'arrêt des filières depuis juillet 2021 en lien avec la perturbation des exports des déchets dangereux suite à l'épidémie de Covid-19 et de ses conséquences sur le trafic international ; le retour à la normale sur l'ensemble des flux de déchets dangereux a été observé depuis 2023. Après une forte augmentation des tonnages entre 2022 et 2023 (+47%) en conséquence de la reprise, celle-ci s'atténue entre 2023-2024 (+25%).
En 2025, la progression se poursuit mais de manière plus lente, +5% par rapport à 2024, avec notamment 11 tonnes supplémentaires pour les batteries.

(Tonnes)	Batteries	Huile	Piles	Lampes	Néons	TOTAL
Total 2025	280	94	6.7	1.6	2.7	**385.08**
Total 2024	269	83	8.5	1.6	3.6	**366.19**
Total 2023	246	43	4.05	-	-	**293.05**
Total 2022	183	10	5.9			**198.90**
Total 2021	169	66	3.5	0.78	6.17	**245.45**
Total 2020	195	46,42	7,14	1,64	3,35	**253,55**
Total 2019	195	48,22	8,04	1.29	2,99	**255,54**
Total 2018	118	27	5,9	NC	NC	**NC**
Total 2017	169	NC	4,95	NC	NC	**NC**
Total 2016	135	52,65	6,266	NC	NC	**NC**
Total 2015	130	39,87	6,625	NC	NC	**NC**
Total 2014			4,86	NC	NC	**NC**
Delta 2024 /2025	+ 4%	+13%	-21%	0%	-25%	**+5.%**

Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le
ID : 974-249740101-20260928-2026_169_CC_34-DE

➢ DEEE – Déchets d'équipements Electriques et Electroniques :

Tonnages DEEE sur décheteries fixes	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
GEM HF (T)	385,3	448,9	459,2	492,3	530,62	571,71	534,31	626,13	538,7	514,7	617,5	**574,96**
GEM F (T)	306,9	332,2	343	385,3	401,24	455,67	428,8	516,86	435,3	439,3	481,7	**472,43**
ECRANS (T)	178	181,3	139,8	110,6	66,8	103,12	87,34	85,54	94,3	101,9	99,5	**80,96**
PAM (T)	308	404,9	414,3	463,3	462,41	474,1	454,76	545,85	501,1	478,1	525,5	**560,52**
Tonnages DEEE sur décheteries éphémères									9,58	18,24	17,2	**25,02**
TOTAL DEEE (T)	1178	1367	1356	1451,5	1461,09	1604,6	1505,21	1774,37	1578,98	1552,34	1741,4	**1713,89**
Variation (tonnes)		189	-11	95,5	9,59	143,51	-99,39	269,16	-195,39	-26,64	189,06	**-27,51**
Variation (%)		16	-1	7,02	0,7	10	-6	17,88	-11,55	-1,68	12,18	**-1,58**
Kg/hab	5,572	6,433	6,395	6,804	6,74	7,5	7,1	8,41	7,44	7,23	8,04	**7,82**
Variation (kg/hab)		0,86	-0,037	0,409	0,064	0,76	-0,5	1,31	-0,97	-0,21	0,81	**-0,22**
Variation (%)		15,44	-0,58	6,39	0,7	11	-6,7	18,45	-11,53	-2,82	11,2	**-2,74**

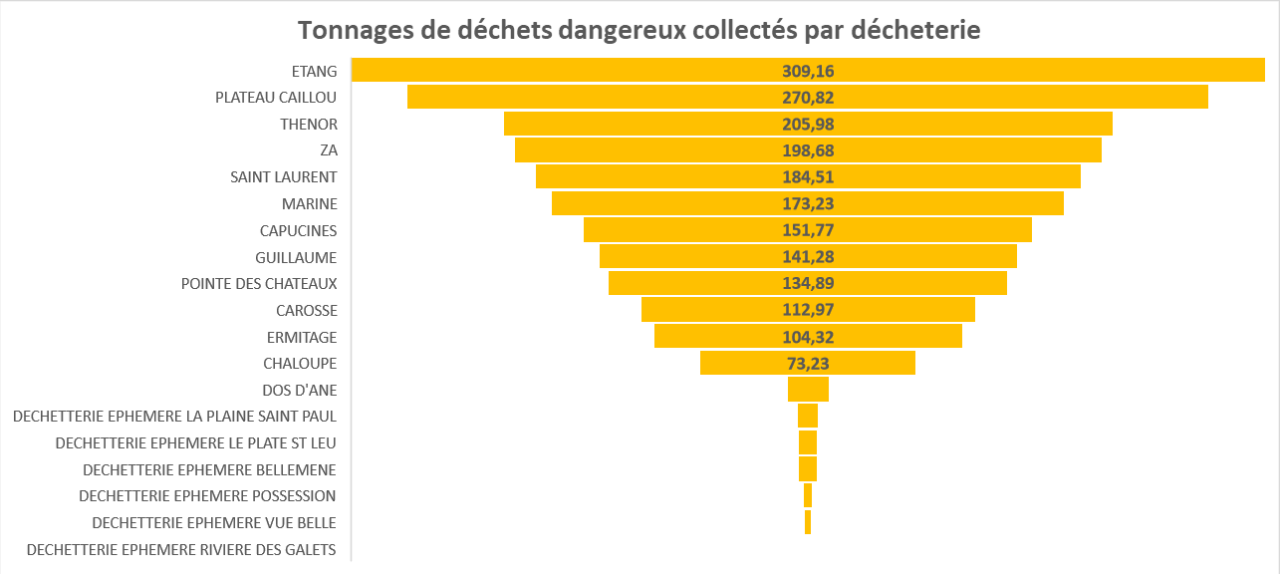
**tonnages collectés séparément des encombrants sauf pour le Plate 2022 et 2023. Dos d'Ane est comptabilisé dans les déchèteries fixes (12.53 T) pour ce suivi. En comptabilisant Dos D'Ane dans les déchèteries éphémères, le total des DEEE est de 12.53 +25.02=37.55 T.*

➢ Total déchets dangereux

	2021	2022	2023	2024	2025
Tonnages DEEE+ autres déchets dangereux	**2019.82**	**1 768.3**	**1 845.39**	**2109.78**	**2 100.35**
Variation (tonnes)	261.06	- 251.52	+77	+264.39	-9.43
Variation en %	14.84%	-12.4%	+4%	+14%	-0.45%
Kg/hab	9.5	8.4	8.6	9.7	9.5

La déclinaison des données de tonnages de déchets dangereux par site indique des dépôts plus importants sur les 5 déchèteries suivantes : Etang, Plateau Caillou, Thénor, Port ZA et Saint-Laurent.

Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le
ID : 974-249740101-20260928-2026_169_CC_34-DE



Pour rappel, l'intercommunalité du Territoire de l'Ouest s'est positionnée comme acteur volontaire en mettant à disposition ses déchèteries pour collecter les Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (D3E). Ces déchets relèvent d'une filière Responsabilité Elargie des Producteurs (REP) et à ce titre, la gestion de ce type de déchets est prévue dans le prix d'achat des appareils et donc déjà payée par le consommateur. Ces déchets ne devraient donc plus être collectés par les moyens du Territoire de l'Ouest. Néanmoins, au vu du nombre de DEEE présentés lors des collectes d'encombrants (qui ne peuvent être collectés simultanément), le Territoire de l'Ouest collecte ces équipements à travers son marché de dépôts sauvages ou depuis 2022, ponctuellement en collecte des encombrants (pour tri et séparation sur la plateforme de tri du Port).

L'usager participe donc à travers une double participation pour la gestion des D3E en tant que citoyen (TEOM) et consommateur (écocontribution).
Les habitants sont invités depuis 2011 à ramener leur équipement en fin de vie au magasin dans lequel ils ont racheté un équipement neuf (principe du « 1 pour 1 »), voire en déchèterie s'il n'y a pas eu de rachat, ou de contacter Emmaüs ou les recycleries qui les débarrassent gratuitement et parfois à domicile, en vue de leur réparation.
Les déchèteries réceptionnent également l'ensemble des D3E collectés dans le cadre des ramassages de dépôts sauvages.

3) La collecte des déchets ne provenant pas des ménages

Dans le cadre de sa compétence de collecte des déchets ménagers et assimilés, l'intercommunalité du Territoire de l'Ouest est amenée à collecter certains déchets produits par des professionnels dans le cadre de collectes spécifiques (fréquence ou modalité). L'intercommunalité a dans ce cadre mis en place des collectes spécifiques :

- ⇨ 3 collectes par semaine des restaurateurs & hôtels de la zone littorale ;
- ⇨ 2 collectes par semaine des établissements scolaires ;
- ⇨ 1 collecte par semaine dans les ZA/ZI.

Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le
ID : 974-249740101-20260928-2026_169_CC_34-DE

Les tonnages générés par les collectes des restaurateurs, des établissements scolaires et des zones d'activité sont déjà intégrés au titre des ordures ménagères résiduelles (5 451 T sur un total de 55 656 T, soit 9.8 %).

Il n'est pas possible de distinguer aussi précisément la part des emballages recyclables. Ces établissements sont inclus dans la tournée des ménages.

4) Observations sur la qualité et la sécurité des prestations de collecte des déchets.

Equipements :

Tous les véhicules assurant la collecte des déchets ménagers sont équipés, conformément à la réglementation en vigueur, de contrôlographes, de gyrophares sur cabines, de feux à éclats à l'arrière, d'alarmes à actionner de l'arrière par le personnel, d'avertisseurs spéciaux agrées et de bruiteurs nécessaires aux manœuvres de marche arrière, de trousses de premier secours, d'extincteurs, de caméras à l'arrière des bennes et de moniteurs en cabine.

Le personnel travaillant sur la voie publique est équipé de vêtements et de casques comportant des bandes réfléchissantes.
L'ensemble du matériel sélectionné est en conformité avec les normes CE. Les équipages des camions de collecte sont formés au respect de la charte « antibruit ».
Afin de limiter les odeurs au maximum, les véhicules de collecte sont lavés et désinfectés tous les jours dès leur retour à l'agence, sur une aire de lavage spécifique à deux box, avec décanteur et déshuileur pour les eaux usées. Des vérifications régulières sont effectuées sur les dispositifs d'étanchéité des bennes afin que les jus de collecte ne se répandent pas sur la chaussée.

Depuis le 01 août 2014, les collectes se font de 04h30 à 19h30, sauf le samedi où elles doivent s'achever à 12h30 (hors rattrapage de jour férié).

Dégradations des voies :

En 2025, les remises en état des accotements des voieries dégradés par les grappins des camions lors des collectes d'encombrants et de déchets végétaux en porte à porte se sont poursuivies.

Sécurité des personnes et des biens :

La stratégie commune adoptée en 2012 par les partenaires, dont les collecteurs, s'est poursuivie en 2025 afin d'une part de prévenir l'apparition de nouveaux points dangereux, et d'autre part, supprimer progressivement les points dangereux existants (conformément à la Disposition Générale de la CGSS Réunion et à la recommandation R437 de la Caisse d'Assurance Maladie). Des rencontres avec la CGSS, les collecteurs et les communes se sont tenues en 2025 sur cette problématique.

Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le
ID : 974-249740101-20260928-2026_169_CC_34-DE

D. LE TRAITEMENT

Cette partie de compétence gestion des déchets a été transférée au Syndicat Mixte de Traitement des Déchets ILEVA. Tous les déchets collectés sur le Territoire de l'Ouest sont traités selon les processus suivants :

- Ordures ménagères résiduelles :
 ⇨ Acheminement direct ou via un quai de transit (Le Port) vers l'ISDND d'ILEVA

- Déchets végétaux :
 ⇨ Deux filières de traitement sont mises en œuvre par ILEVA :
 - Au Port : valorisation par du compostage
 - A Saint-Leu : broyage
 - La plateforme de broyage de Cambaie a été arrêtée par ILEVA. Ce site sera utilisé en cas de secours après le passage d'un cyclone notamment.

- Pré-tri des encombrants et tri des emballages :

 ⇨ Emballages ménagers recyclables acheminés au niveau du centre de tri géré par CYCLEA,

 ⇨ Encombrants des collectes et des déchèteries acheminés au niveau de CYCLEA ou sur la plateforme de tri des encombrants de la Rivière Saint-Etienne (ILEVA).

L'ensemble des données relatives au traitement des déchets est intégré dans le rapport annuel 2025 du service public de prévention et de gestion des déchets produit par ILEVA, mis en annexe.

Il existe également des opérateurs chargés par les filières REP (Responsabilité Elargie des Producteurs) de gérer directement leurs déchets avec des exutoires spécifiques. Un état des sites de traitement par type de déchet se trouve en annexe.

Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le
ID : 974-249740101-20260928-2026_169_CC_34-DE

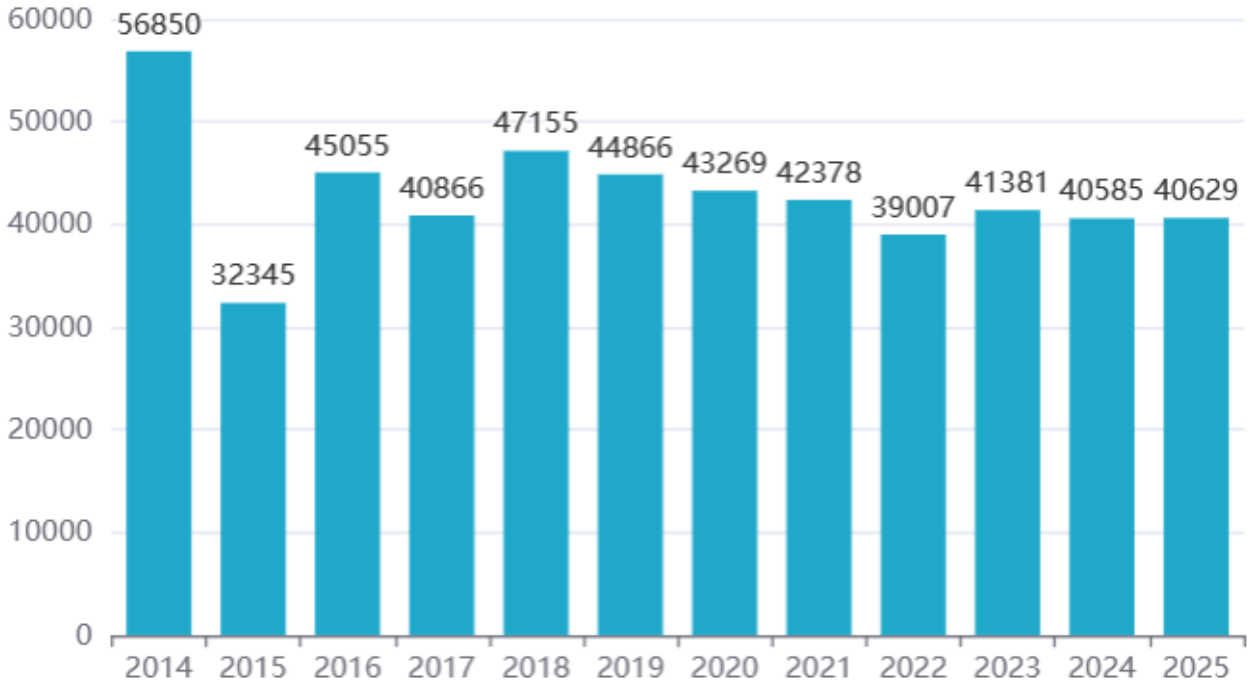
E. LES RELATIONS AVEC LES USAGERS – LE NUMERO VERT DU TCO

Depuis le 9 avril 2010, le TCO a internalisé la gestion du centre d'appels téléphoniques.
Cette ré-internalisation a été décidée afin d'améliorer la maîtrise de l'information, la rapidité de traitement des demandes des usagers et leur traçabilité.

Elle a nécessité la mise en service de nouveaux systèmes d'exploitation, tant pour la partie téléphonie, que pour la partie gestion de la relation avec les usagers avec KIMOCE (OSLO FM). Le développement de l'outil KIMOCE (workflow) a permis l'enregistrement des demandes, la transmission instantanée aux prestataires responsables du traitement de celles-ci, le suivi des tâches et des délais de résolution.

Un nouveau système d'information de Gestion de la Relation des Usagers (PUBLIK) a été mis en place depuis novembre 2024. Celui-ci a remplacé KIMOCE (OSLO FM)..

<u>Nombre d'enregistrements</u> : 40 629



Evolution des enregistrements au Numéro Vert

En ce qui concerne les sollicitations, la thématique la plus impactée, est la fourniture et la maintenance des bacs roulants (11 216 appels) suivie par les demandes d'informations (11 017)

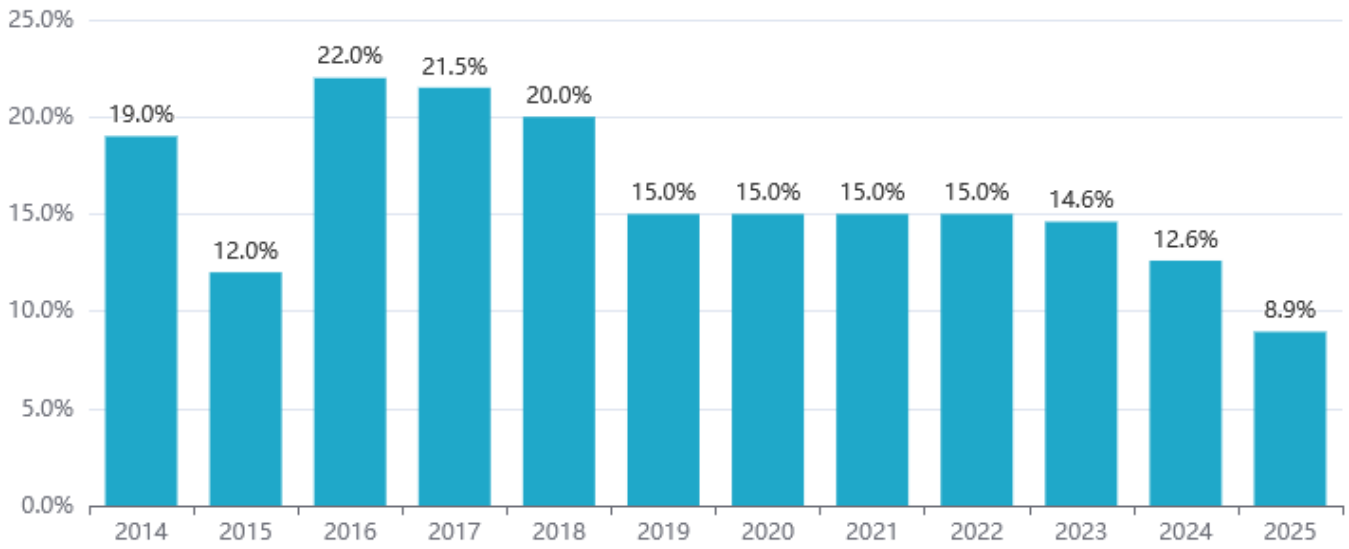
Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le
ID : 974-249740101-20260928-2026_169_CC_34-DE

Les indicateurs de qualité du service : les relances et les réclamations (toutes thématiques confondues)

- Les réclamations : 2 689 dont 1 940 concernant des signalements de dysfonctionnement des collectes ;
- Les relances : 944 dont 149 concernant des signalements de dysfonctionnement des collectes

Soit sur le nombre total de sollicitations (40 629), **un taux de relances et réclamations de 8,9 % en 2025.**

Evolution des taux de relances/réclamations toute nature de demandes confondue.



Le taux de réclamations/relances toute nature de demandes confondue est en forte diminution (-3.7 points par rapport 2024).

Cette diminution peut s'expliquer par le changement de logiciel de gestion des demandes. En effet, le traitement par les prestataires est plus complet et lisible. Cela facilite le suivi des interventions et les réajustements éventuels.

Les réclamations de dysfonctionnement de collecte :

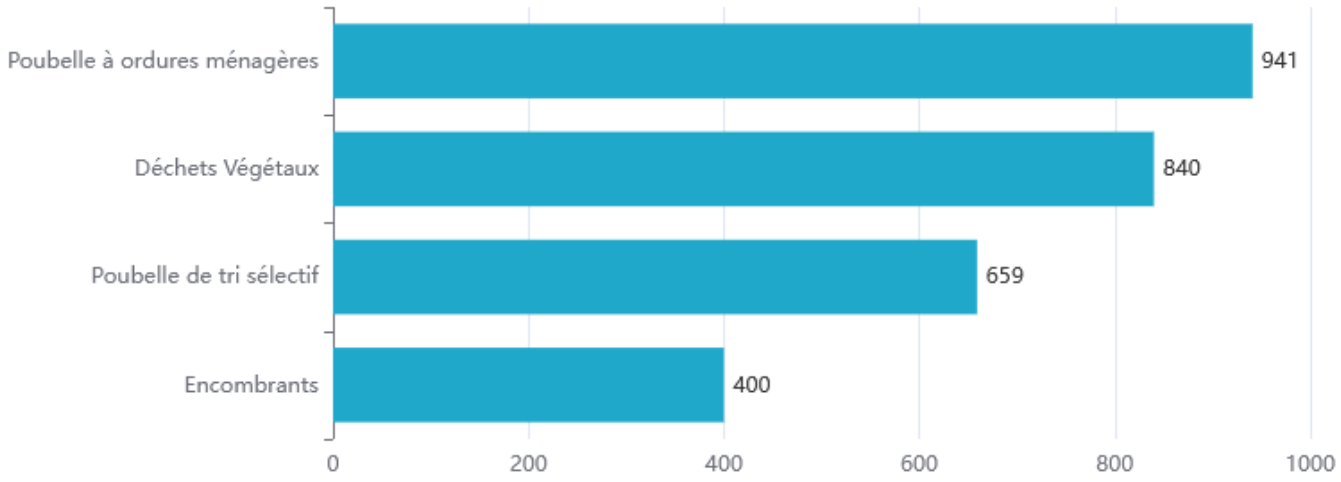
En 2025, 1 940 réclamations de collecte ont été enregistrées auprès du Numéro Vert, soit une diminution de 42 % par rapport à 2024.

Les relances concernant ces réclamations ont également diminué, 149 en 2025 et 837 en 2024.

Le taux de réclamations et de relances en lien avec les collectes, calculé sur le nombre total des demandes y compris les relances, est de 5.14%. Ce taux est inférieur de 4.7 points comparativement à 2024.

Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le
ID : 974-249740101-20260928-2026_169_CC_34-DE

Evolution des signalements de dysfonctionnements de collecte (réclamations et relances) 2025



Répartition des réclamations et de relances concernant la collecte 2025 par flux

	La Possession	Le Port	Saint-Leu	Saint-Paul	Trois Bassins	Total
Déchets Végétaux	3.9%	1.7%	6.5%	16.6%	0.9%	29.6%
Encombrants	1.6%	2.0%	2.6%	7.7%	0.2%	14.1%
Poubelle de tri sélectif	1.5%	1.6%	4.6%	14.5%	1.0%	23.2%
Poubelle à ordures ménagères	3.8%	3.4%	6.5%	17.7%	1.7%	33.1%
Total	10.8%	8.7%	20.2%	56.5%	3.8%	100.0%

	La Possession	Le Port	Saint-Leu	Saint-Paul	Trois Bassins	Total
Déchets végétaux	110	47	185	472	26	840
Encombrants	45	57	74	218	6	400
Poubelle de tri sélectif	44	46	130	412	27	659
Poubelle à ordures ménagères	107	97	185	504	48	941
Total	**306**	**247**	**574**	**1606**	**107**	**2840**

Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le
ID : 974-249740101-20260928-2026_169_CC_34-DE

Au niveau des signalements de dysfonctionnement de collecte, les communes de Saint Paul et Saint Leu restent les plus concernées sur les 4 flux (ordures ménagères résiduelles, collecte sélective, déchets verts et encombrants).

Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le
ID : 974-249740101-20260928-2026_169_CC_34-DE

F. MEDIATION, PREVENTION ET TRI DES DECHETS

1. Les missions de communication de proximité, médiation et veille environnementale

Depuis 2018, les actions de communication de proximité et de veille environnementale sont réalisées par les médiateurs de l'environnement au travers de 2 marchés distincts (marché de communication de proximité et marché de médiation et veille environnementale) :

- Le marché de communication de proximité géré par la direction de la communication (11 médiateurs et encadrants) ;
- Le marché de médiation et veille environnementale, géré par la direction déchets et errance animale (53 médiateurs et encadrants).

Au total : 52 médiateurs, 11 encadrants, et 1 analyste/évaluatrice en poste, soit 1 médiateur pour 5 214 habitants.

Les actions majeures s'articulent autour 3 pôles d'activités :

=> Pôle patrouille, le visuel du terrain renforcé

La patrouille sillonne le territoire en passant environ 1 fois tous les 15 jours dans chaque rue de manière à fournir des retours d'informations à l'intercommunalité sur l'état des dépôts sauvages, des points d'apport volontaire, des trous occasionnés par les collectes, des D3E déposés en bord de route, des points de regroupements, des épaves, des dysfonctionnements de collecte...
71 462 recensements et contrôles de collecte ont été remontés en 2025, soit - 19 % par rapport à 2024 Cette diminution peut s'expliquer par l'accent mis sur les sensibilisations de proximité et les actions relatives au déploiement des points d'apport volontaire des déchets alimentaires.
En 2025, suites aux demandes des administrés via le numéro vert et les remontés des collecteurs, les patrouilleurs ont également sensibilisé 17 347 usagers sur les différentes problématiques rencontrées (travaux, stationnement gênant, tas mal placé, respect des règles de tri, élagage, remontées des collecteurs…), soit - 55 % par rapport à 2024 (26 949 foyers). Cette baisse peut être liée au travail réalisé en lien avec la Brigade Intercommunale et le service de collecte du Territoire de l'Ouest concernant les sites mis sous surveillance en lien avec la récurrence des problématiques, notamment celle relative aux véhicules gênant les collectes. De nouvelles missions sont également assurées par le pôle « patrouille » telles que le contrôle des redevables de la Redevance Spéciale et le suivi des bornes d'apport volontaire pour la Collecte Sélective.

En plus de ces missions, l'équipe de la patrouille a effectué 993 contrôles relatifs au respect du règlement de la Redevance Spéciale déployée auprès des professionnels (nombre de bacs présentés à la collecte en lien avec la dotation des contrats).

Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le
ID : 974-249740101-20260928-2026_169_CC_34-DE

=> Pôle communication de proximité, plus de rencontres avec les usagers sur leurs lieux de vie

Les médiateurs interviennent auprès des usagers dans le cadre de communication sur différentes thématiques (déchets alimentaires en apport volontaire, errance animale, gestes de tri concernant les bornes, changements de jours de collecte des déchets végétaux…). 32 866 foyers ont ainsi été rencontrés en 2025, soit une diminution de 20% par rapport à l'année précédente (39 516 foyers) (hors calendriers distribués).
En 2020, au vu du nombre en diminution des réclamations liées à la collecte, il a été demandé de redéployer les moyens afin d'augmenter les actions de communication concernant les règles de tri, de présentation des déchets/calendriers de collecte, l'errance animale, les déchèteries, des enquêtes…

En 2022 et 2023, l'accent a été mis sur le respect des gestes de tri (88 % des foyers sensibilisés).

En 2024, la première thématique la plus développée est l'errance animale (10% des foyers) suivie par la sensibilisation/suivi des bornes d'apport volontaire mises en place à proximité des groupements d'habitation.

En 2025, l'équipe dédiée à la communication de proximité relative aux points d'apport volontaires des déchets alimentaires a sensibilisé 15 540 foyers sur cette thématique (47% des foyers sensibilisés).

=> Pôle enquêtes/évaluations

En 2025, deux enquêtes ont été réalisées. Elles sont synthétisées ci-dessous.

Thématique de l'enquête	**Type d'enquête**	**Commune(s) concernée(s)**	**Nbre de personnes enquêtées /actions**	**Principaux résultats/pistes d'amélioration**
Enquête de satisfaction concernant les points d'apport volontaire de déchets alimentaires	Téléphonique	Quartiers équipés des 5 communes	509 personnes interrogées	Un usage intensif des PAV, néanmoins à des fréquences d'emploi qui varient. Les PAV ont été utilisés avec peu de désagréments et sans être confrontés à des problèmes. Une large majorité d'utilisateurs emploie et trouve pratique l'usage des bio-sceaux. Les usagers n'ont pas rencontré de difficultés lors du tri des déchets alimentaires, et jugent accessible les consignes de tri Les usagers envisagent de continuer ou commencer son utilisation -

Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le
ID : 974-249740101-20260928-2026_169_CC_34-DE

				Les utilisateurs de PAV ont mis en évidence, parmi les bénéfices majeurs de ce nouvel équipement, la réduction des déchets, l'atténuation des odeurs désagréables et la diminution du nombre d'asticots dans les bacs à ordures ménagères.
Baromètre errance animale	Face à face		566 personnes interrogées	La majorité des propriétaires d'animaux ignore l'existence des programmes de stérilisation, mais soutiennent l'identification et la stérilisation des animaux de compagnie. Sur les 216 personnes se déclarant propriétaires de chiens et/ou de chats, 63% possèdent au moins un animal stérilisé et/ou identifié. Peu de personnes interrogées ont été verbalisées (1%), mais la plupart d'entre eux approuvent les verbalisations à l'encontre des propriétaires en cas d'incivilités dues aux animaux errants (92%). 36% des sondés ont été sensibilisés à l'errance animale par les médiateurs, majoritairement en porte-à-porte (97%), tous se déclarent satisfaits de la démarche. 73% des personnes interrogées se disent bien informées sur la problématique de l'errance animale.

<u>=> Pôle évènementiel, à la rencontre de tous les publics (15% des effectifs)</u>

L'évènementiel intervient principalement dans les établissements scolaires mais aussi lors d'évènements grand public.

Répartition des sensibilisations par thématiques de la direction :

Thématiques	Nb d'adultes sensibilisés	Nb d'enfants sensibilisés	Nb d'interventions
Errance animale	773	1273	74
Prévention déchets	1611	4234	204
Tri et gestion des déchets	2966	8060	387
Total général	**5350**	**13567**	**665**

<u>Evolution depuis 2023</u>

Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le
ID : 974-249740101-20260928-2026_169_CC_34-DE

Année	Nb d'adultes sensibilisés	Nb d'enfants sensibilisés	Nb d'interventions
2023	6999	17921	898
2024	7493	14351	684
2025	5350	13567	665

2. La prévention des déchets

PLPDMA

L'intercommunalité du Territoire de l'Ouest ayant pour compétence la collecte des déchets ménagers, a l'obligation depuis 2015 (décret n° 2015-662 du 10 juin 2015) d'élaborer un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés.
En 2022, le PLPDMA mutualisé entre l'intercommunalité du Territoire de l'Ouest, la CASUD et la CIVIS et piloté par ILEVA a été approuvé par chaque établissement public concerné.
Les thématiques retenues correspondent au gisement de déchets ménagers et assimilés (DMA) les plus importants. Il s'agit du gisement :

- des biodéchets (avec le gaspillage alimentaire et la gestion de proximité des biodéchets qui représentent à elles deux plus de 40% des DMA.
- des encombrants avec l'allongement de la durée de vie des objets qui constitue 12% des DMA.

La Commission Consultative d'Élaboration et de Suivi (C.C.E.S.) instance de concertation du PLPDMA a été réunie le 23 septembre 2025 pour présenter les actions de 2024.

LES BIODECHETS

Diagnostic au gaspillage alimentaire en restauration scolaire

- 41 établissements scolaires (contre 32 en 2024) ont été diagnostiqués (168 jours de pesées) à la demande des communes.
- Seule la commune de La Possession n'a pas sollicité de diagnostic cette année 2025.
- Les résultats de pesée font état d'un gaspillage moyen de 35% (entre 27% et 39%) des aliments produits. Le montant des denrées jetées est estimé entre 1,5 Millions d'euros et de 3 Millions d'euros pour les communes.

Promotion du compostage

Un total de 5 médiateurs issus du marché de médiation compose l'équipe compostage. Depuis octobre 2022, Il est obligatoire d'effectuer une séance d'information ou un atelier pour être doté d'un composteur.

Les chiffres pour 2025:

- 753 foyers (contre 1270 en 2024) ont été accompagnés dans leur pratique (55% par téléphone et 45% chez eux).
- 2104 personnes sensibilisées en jardinerie. 2050 personnes accompagnées dans leurs démarches de compostage en établissement ou résidence.
- 754 participants à l'un des 39 ateliers ou séances d'information compostage organisés.
- 786 composteurs livrés aux particuliers.
- 64 établissements (scolaires, privés, publics ou résidences) dotés.

Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le
ID : 974-249740101-20260928-2026_169_CC_34-DE

- 195 établissements ou résidences accompagnés dans le compostage de leurs biodéchets.

Prêt de broyeurs à végétaux

En avril 2024, un nouveau service de prêt de broyeurs a été mis en place. Ce service fait partie de la proposition obligatoire de réduction des déchets formulée par le candidat au marché de collecte des végétaux et encombrants.
Il s'agit d'un service de prêt à domicile d'un broyeur à végétaux capable de gérer entre 3 cm de diamètre de branchages (électrique) ou 5 cm (thermique) selon le modèle. Quatre broyeurs sont mis en service.
178 foyers ont bénéficié de ce service en 2025 soit en moyenne 15 par mois.

L'appel à projets Lékol'O – Réduisons nos déchets organiques

L'appel à projets est à destination des établissements scolaires du primaire du Territoire de l'Ouest. L'objectif de l'appel à projets est qu'un quart des scolaires du primaire travaille sur la thématique de la réduction des biodéchets chaque année scolaire. Les projets se déroulent durant l'année scolaire.
Un blog est mis en place avec un espace ressources pour les enseignants et le partage des actions menées sur les projets avec l'obligation de publier 3 articles par projet.

L'appel à projets 2025-2026 en chiffres :

Commune	Nb projets	Nb d'élèves	Budget
La Possession	9	1644	13 152 €
Le Port	11	1796	14 368 €
Saint-Leu	16	3136	25 088 €
Saint-Paul	33	4752	38 016 €
Trois-Bassins	6	835	6 680 €
Total général	**75**	**12163**	**97 304 €**

LE REEMPLOI

Sur les déchèteries

Les Trokalis (Trokali, minitrokali et trokalimobile) et matériauthèques

- En 2025, les études et démarches pour la construction de Trokali avec terrasses couvertes pour la déchèterie de Pointe de châteaux et de Plateau-Caillou ont été réalisées ;
- Le marché de fourniture des meubles intérieurs pour ces nouveaux Trokali a été notifié aux Palettes de Marguerite.
- Le territoire de l'ouest a profité des 10 ans de mise en place des Trokali pour organiser des animations sur 5 sites en juillet et août 2025. Une bonne couverture média a été réalisée.
- Estimation des tonnages détournés en 2025 : 147 tonnes pour toutes les zones réemploi
 - A partir de 2024, des estimations ont été réalisées lors des trokalimobiles.

Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le
ID : 974-249740101-20260928-2026_169_CC_34-DE

Partenariat avec les associations pour la récupération en déchèterie :
Depuis 2024, sept associations étaient partenaires pour la récupération en déchèterie : AEC, Agame, Ekopratik, Les palettes de Marguerite, la recyclerie culturelle, Réutiliz et Once Again réunion.

Cependant, en octobre 2025, AEC qui récupérait des vélos a informé le Territoire de l'Ouest de sa liquidation judiciaire et de ce fait de son arrêt d'activité

- Estimation des tonnages détournés en 2025 : 8 tonnes (diminution par rapport à 2024 liée en partie à l'arrêt de l'activité d'AEC)

	estimation tonnage asso	estimation tonnage trokali et minitrokali et trokalimobile	estimation tonnage Matériauthèques	**Estimation tonnage réemploi 2025**	**Estimation tonnage réemploi 2024**
ZA	0,18	**0,14**	**0,47**	0,79	1,25
marine	2,69	19,93	**8,92**	31,54	28,17
st laurent	1,95	20,7	**8,12**	30,77	39,18
Etang	0,25	1,65	**0,002**	1,91	0,95
Guillaume	0,00	**0,22**	**0,28**	0,50	0,23
plateau	0,81	32,11	**1,31**	34,23	61,44
Carosse	0,75	8,93	**2,07**	11,75	6,23
St gym	0,26	2,15	**1,46**	3,87	8,41
3 bassins	0,20	6,47	**0,61**	7,28	8,29
La Chaloupe	0,00	**0,02**	**0**	0,02	2,52
PDC	0,08	0,78		0,86	0,09
thénor	0,89	21,99	**5,05**	27,93	30,74
Dos d'ane		**0,09**	**0,001**	0,09	0,01
Bellemene		0,35		0,35	0,02
Possession		1,11		1,11	0,41
Riviere des galets		0,22		0,22	0,14
plaine BDN		2		2,00	0,54
Vue belle		0,09		0,09	0,08
le plate		0,36		0,36	
TOTAL	8,06	118,95	28,29	**155,66**	188,66

Ces données sont obtenues grâce à la saisie réalisée par l'agent de déchèterie sur la quantité d'objets. Un poids moyen par objet est ensuite utilisé pour estimer le poids des objets repris par les usagers.

Il est constaté que le tonnage réemploi diminue par rapport à celui de 2024 malgré la mise en place de nouvelles zones de réemploi. Cependant il faut noter que l'estimation pour certaines déchèteries devraient être plus élevée par rapport aux observations faites sur le terrain.

Une communication de proximité (en porte à porte) a été réalisée pour faire connaitre les nouvelles zones de réemploi.

Etude d'ingénierie préalable à la réalisation d'une déchèterie inversée

Une consultation a été lancée en 2023 pour réaliser un diagnostic de l'existant, proposer des scénarii d'aménagement dans un premier temps puis décliner un scénario sous forme de programme sur les fonciers qui ont été définis pour la création

Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le
ID : 974-249740101-20260928-2026_169_CC_34-DE

d'une nouvelle déchèterie en tenant compte de la nécessité de développer l'offre de réemploi.
En juin 2025, le programme de la déchèterie de la ZAE la Saline a été défini en vue de lancer la maîtrise d'oeuvre. Ce programme propose une déchèterie avec 8 quais et une zone réemploi comportant un Trokali avec terrasse et une matériauthèque.

Le travail d'élaboration du programme pour la déchèterie de Trou d'Eau a débuté en avril 2025 et s'est achevé en fin d'année avec 2 propositions d'aménagement potentiel.

Animations d'ateliers participatifs

Ekopratik est titulaire du marché animation d'ateliers participatifs. Ce dernier comporte la mise en place de réparalis récurrents, de réparalis et d'animations de sensibilisation à la carte sur le sujet des DEEE, des Vélos, du verre, etc.
Le Réparali récurrent mis en place à la case rurale de Trois-Bassins le 2ème jeudi du mois a débuté le 12 décembre 2024.
A ce Réparali de Trois-Bassins, deux autres Réparali récurrents ont été mis en place dès avril 2025. Un est réalisé le 1er jeudi du mois au Comptoir du Vrac à Saint-Leu et l'autre lors des Galeries Circulaires programmé 1 vendredi par mois au Port.

Ce marché a permis également de faire les animations pour :
- les 10 ans du trokali,
- les Journées nationales de la réparation,
- la Semaine Européenne de Réduction des Déchets.

Voir bilan en annexe.

Collecte préservante des encombrants

Dans le cadre d'une clause de performance du marché de collecte des encombrants pour la période 2024-2028, dont l'objectif est de détourner du flux encombrants les matériaux en vue de leur réemploi ou réutilisation via des acteurs et structures du réemploi, acteurs de l'économie sociale et solidaire, acteurs de l'économie conventionnelle, la société HCE, titulaire du marché, s'est engagée en partenariat avec Emmaüs, à réemployer une partie du tonnage des encombrants collectés en porte à porte.

En 2024, l'organisation n'est pas encore définitive car Emmaüs a rencontré quelques difficultés pour l'établissement des contrats dans le contexte global des emplois aidés. Quoiqu'il en soit, HCE a rénové un bâtiment qui sert d'atelier de réparation, de rénovation des encombrants (meubles, DEEE) pour Emmaüs.

HCE dispose de 2 camions hayon dont l'équipage comporte un chauffeur et un agent de collecte. (cf photo en annexe). Les collectes étaient réalisées avant ou après la collecte des encombrants. Les résultats tant quantitatifs que qualitatifs n'étaient pas ceux attendus. HCE a demandé au Territoire de l'Ouest de réaliser des collectes sur RDV pour augmenter la qualité.

Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le
ID : 974-249740101-20260928-2026_169_CC_34-DE

De ce fait, une collecte pour le réemploi à domicile sur RDV (via un formulaire internet) a été mise en place par le Territoire de l'Ouest à partir du 12 août 2025.

	Tonnage encombrant	Tonnage collecte préservante	Tonnage réemployé
Sept-oct 2024		12.2	2.11
2025	6143	43.47	9.57

3. Développer les performances de tri des emballages

Lors de sensibilisation évènementiels (dans l'espace public ou dans les écoles), 9 907 usagers ont été sensibilisés au tri) : 2 542 adultes et 7 366 enfants.

Il est à noter la définition depuis 2020 de nouvelles initiatives afin d'accentuer les performances de tri des déchets :

- L'établissement d'un projet pour des opérations d'enquête en habitat collectif qui se caractérise par une faiblesse en tri des déchets. Il s'agit de faire un état des lieux des connaissances, habitudes et pratiques des résidents en immeuble ;
- La relance de la réflexion en collaboration avec ILEVA et les prestataires pour des actions ciblées quant à l'information et la médiation sur des circuits et secteurs de la collecte en défaut de tri des emballages ;
- La définition d'un Plan d'Actions Territorial (PAT) en partenariat avec CITEO qui a permis le déploiement en densification et en expérimentation de plus de 180 bornes ;

*** Les actions d'amélioration de la qualité de la Collecte Sélective dans le cadre du marché de collecte des bacs roulants**

Dans le cadre du marché de collecte des bacs, des sensibilisations sont réalisées pour l'amélioration de la qualité du tri.

- <u>Sensibilisation en continu</u>

Lors de la collecte des bacs jaunes, en cas d'erreurs de tri constatées, l'équipe de collecte appose une rubalise sur le bac concerné indiquant le refus de collecte. Cette information géolocalisée est ensuite remontée en direct via le système de remontées des anomalies embarqué dans les camions.
Ces informations sont ensuite transmises à Cycléa, sous-traitant de NOI sur la partie « amélioration du tri » afin qu'une sensibilisation sur les gestes de tri ciblée sur le secteur concerné soit effectuée.
En 2025, 10 222 refus de collectes ont été signalés, soit +54 % par rapport à 2024.

- L'application « Triali »

Une application a été développée afin de récompenser le geste de tri des habitants du Territoire de l'Ouest. Après inscription avec géolocalisation, les administrés scannent les déchets qu'ils trient dans le bac jaune puis le QR code qui a été apposé sur la poubelle. En cas de tri correct validé lors de la collecte, un déchet équivaut à un point.

Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le
ID : 974-249740101-20260928-2026_169_CC_34-DE

Le solde de points peut ensuite être convertis en réductions ou offres à utiliser auprès des partenaires de l'application.

En 2025, 1 610 foyers étaient des utilisateurs actifs de l'application et 74 partenaires faisaient partie du dispositif.

*** Les actions mises en place dans le cadre des Extensions de Consignes de tri**

Afin de préparer les Extensions de Consignes de Tri (ECT) effectives au 1er janvier 2026, les visuels des différents supports ont été mis jour afin d'intégrer tous les emballages en plastique dans le message en plus des bouteilles et flacons.

Les médiateurs et les équipages de collecte ont été sensibilisés à ce changement de périmètre de tri.

Performances de tri des emballages/papiers collectés en porte à porte (en tonnage)

Les tonnages collectés en bac jaune restent globalement entre 7000 et 7500 T (collectes en porte à porte). La qualité du tri s'est dégradée depuis 2018 avec un taux de valorisation qui se situaient aux environs de 50%.

Dans le cadre des travaux du centre de tri de Cycléa pour la mise en place des Extensions de Consignes de Tri (ECT), les gisements du territoire ont été triés au centre de tri de Pierrefonds à partir du mois d'août 2025. Le taux de valorisation des déchets a augmenté à partir du mois d'août pour atteindre un taux de valorisation global de 58% sur toute l'année 2025.

	2016	**2017**	**2018**	**2019**	**2020**	**2021**	**2022**	**2023**	**2024**	**2025**
Tonnages collecte sélective bac jaunes triés* *(données ILEVA)*	7 009	7 180	7 208	7 398	7 307	7 666	7 533	7 305	7 065	7152
Refus *(données ILEVA)*	1 993	2 224	2 848	2 517	2 996	3 418	3 868	3 682	3 453	3 014
Taux de valorisation collecte sélective	**72%**	**69%**	**60%**	**66%**	**59%**	**55%**	**49%**	**49,6%**	**51,1 %**	**57,9%**
papier	*2 724*	*2 620*	*2135*	*2 332*	*1 769*	*1 470*	*1 150*	*1 080*	*931*	*1 171*
Plastique (PET clair et coloré, PEHD)	*666*	*707*	*560*	*523*	*602*	*639*	*559*	*611*	*681*	*756*
métal	*205*	*206*	*166*	*221*	*238*	*227*	*224*	*219*	*289*	*247*
carton	*1 451*	*1 421*	*1006,95*	*1 165*	*1 537*	*1 986*	*1 493*	*1 587*	*1 762*	*1 841*
Total tonnages valorisés	5 046	4 954	3 868	4 241	4 146	4 322	3 426	3 497	3 663	4015

**les tonnages triés intègrent les tonnages de certaines prestations occasionnelles et les collectes des bornes d'apport volontaire, d'où la différence avec les tonnages de collecte sélective du chapitre collecte qui ne concernent que celles effectuées en porte à porte.*
Les cartons captés en déchèterie ne sont pas intégrés dans ces chiffres : 709 T collectées et 554 T valorisées. Il peut y avoir un stockage au sein du centre de tri des matières valorisables pour tenir compte des conditions économiques en vigueur (taux de change €/$ - cours des matières…).

Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le
ID : 974-249740101-20260928-2026_169_CC_34-DE

G. LES AUTRES MISSIONS DE LA DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT

1) La collecte des corbeilles de propreté urbaine

La collecte des corbeilles externalisée depuis le 10 février 2014 était assurée par NICOLLIN REUNION jusqu'en mai 2017. Elle est depuis effectuée par CYCLEA.

En 2025, les quantités de déchets collectées dans le cadre de la prestation de vidage des corbeilles de propreté urbaine ont augmenté de 12% par rapport à l'année précédente. Elles sont passées de 568 tonnes en 2024 à 635 tonnes en 2025.

Il n'y a pas eu de tonnage valorisé en ce qui concerne la collecte sélective, les déchets issus des corbeilles jaunes étant pollués.

2) L'enlèvement et le traitement des épaves de véhicules

L'association Véhicules Hors d'Usage de La Réunion (VHU Réunion) regroupe l'ensemble des concessionnaires importateurs automobiles du Département. Elle a pour objet la collecte et le traitement des Véhicules Hors d'Usages abandonnés et met en œuvre les moyens pour répondre aux obligations réglementaires du :

- Décret n°2017-675 du 28 avril 2017 relatif à la gestion des VHU ;
- Arrêté n°2017-675 du 28 avril 2017 définissant le contenu et les modalités du plan d'actions des producteurs automobiles.

Ce plan d'actions prévoit la prise en charge financière de l'ensemble des dépenses inhérentes à la collecte et au transport des VHU vers un centre agréé, dès lors que leur valeur marchande est négative ou nulle.

Avant la constitution de VHU Réunion, l'intercommunalité assurait les retraits des épaves et des Véhicules Hors d'Usage abandonnés pour ses communes membres par le biais d'un prestataire après enquête administrative des polices municipales. Le coût des enlèvements était alors supporté par la communauté d'agglomération.

Au cours de l'année 2020, les cinq communes du Territoire de l'Ouest ont conventionné avec VHU Réunion. Les enlèvements sur la voie publique des VHU abandonnés d'un PTAC inférieur ou égal à 3,5T sont réalisés gratuitement par VHU Réunion en lien direct avec les polices municipales.

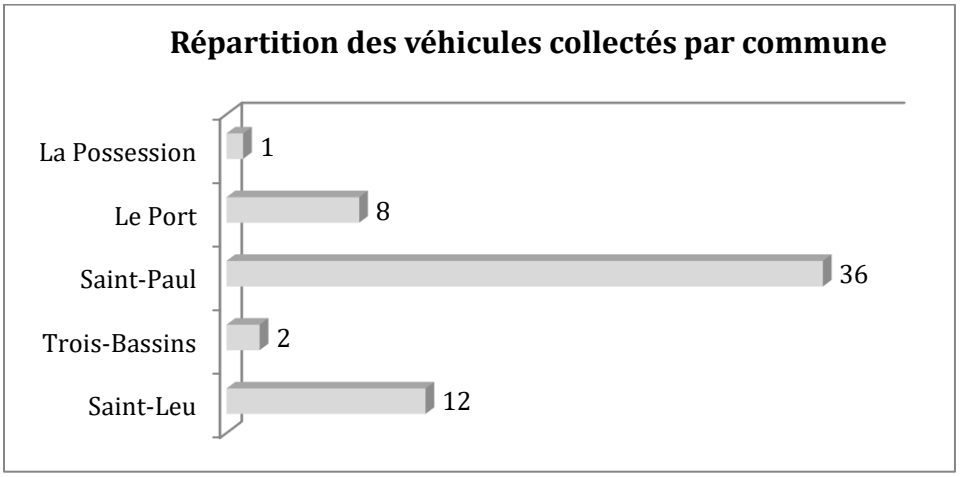
L'intercommunalité continue à assurer les enlèvements des véhicules de plus de 3,5T et des deux roues après enquêtes et autorisations des polices municipales.

Le 21 octobre 2020, la communauté d'agglomération a également signé une charte avec l'association VHU Réunion pour, notamment avoir accès à la base de données. En effet, les signalements continuent à être transmis par d'intercommunalité aux polices municipales pour traitement après vérification de la base.
Le 22 mars 2021, la communauté d'agglomération a signé une convention relative à la gestion des véhicules hors d'usage abandonnés sur les parkings privés des bailleurs

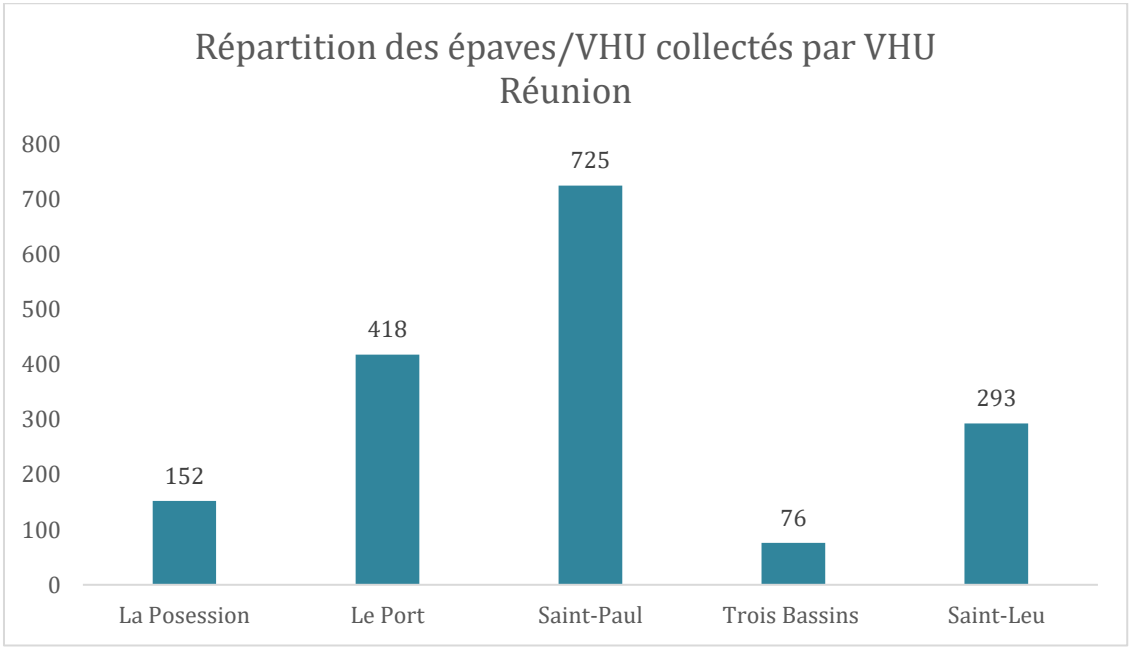
Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le
ID : 974-249740101-20260928-2026_169_CC_34-DE

sociaux. Celle-ci permet d'effectuer pour le compte des bailleurs le lien administratif avec VHU Réunion après la phase d'enquête administrative assurée par le bailleur en lien avec les forces de l'ordre.

Au cours de l'année 2025, dans le cadre d'un marché de prestations de services avec la société HCe, la communauté d'agglomération a procédé à l'enlèvement de 59 unités constituées d'épaves découpées ou de motos.



En ce qui concerne les enlèvements d'épaves ou de véhicules hors d'usage effectués par VHU Réunion en 2025, 1 664 retraits ont été effectués sur les 5 communes du Territoire de l'Ouest (+ 67 % par rapport à 2024). Les instructions administratives avant enlèvements ont été effectuées par les Polices Municipales (49%) et la Brigade Intercommunale Environnementale du Territoire de l'Ouest (51%).



Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le
ID : 974-249740101-20260928-2026_169_CC_34-DE

3) La prévention et la lutte contre les dépôts sauvages

Les moyens de collecte :

Dans le cadre de sa mission de prévention et de lutte contre les dépôts sauvages, la communauté d'agglomération a conclu un marché avec la société SUEZ qui a démarré le 28 décembre 2012 et a pris fin en Juillet 2018. EOS (filiale de SUEZ) est le nouvel attributaire du marché de résorption des dépôts sauvages depuis cette date.
Dans un souci de performance du service rendu et de préservation de la salubrité publique dans le contexte épidémique lié à la dengue, la communauté d'agglomération a décidé de renforcer en 2018 les moyens de collecte en déployant des engins capables d'intervenir dans des voies étroites, difficiles d'accès et ce, même en temps de pluie.

Ainsi les moyens affectés à la résorption des dépôts sauvages sont les suivants :

- moyens humains : 17 agents
- moyens matériels :
 - 1 camion ampli roll 19 tonnes à grappin en double poste,
 - 1 camion ampli roll 19 tonnes à grappin en simple poste,
 - 1 camion ampli roll 7.5 tonnes en double poste,
 - 1 camion ampli roll 7,5 tonnes en simple poste,
 - 1 camion BOM 14 tonnes (4x4),
 - 2 camions de 3.5 tonnes 1 grillagé et un à hayon adapté à la collecte des DEEE.

Les tonnages collectés :

Tonnage total collecté en Dépôts Sauvages 2025						
	Le Port	**Possession**	**St Paul**	**St Leu**	**Trois Bassins**	**Total**
Encombrants	1067,10	731,44	1570,59	641,64	137,16	**4 147,93**
Déchets verts	306,76	260,58	484,20	288,96	60,82	**1 401,32**
OMr	0,00	0,96	153,96	1,12	0,00	**156,04**
Total	**1373,86**	**992,98**	**2208,75**	**931,72**	**197,98**	**5 705,29**
Ratio (kg/hab)	**40,80**	**27,29**	**20,79**	**26,17**	**27,83**	**26,05**

Année	DV	ENC	OMr	Total
2024	3369	4204	155	7728
2025	1401	4148	156	5705
Delta	**-58,41 %**	**-1,33 %**	**0,72 %**	**-26,17 %**

Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le
ID : 974-249740101-20260928-2026_169_CC_34-DE

Les tonnages collectés de dépôts sauvages connaissent une diminution de 26%. 5 705 tonnes ont été collectées en 2025 (déchets verts, encombrants et Ordures Ménagères résiduelle) contre 7 728 en 2024.
Il est à noter que la mobilisation des moyens des dépôts sauvages en 2024 pour l'évacuation des déchets végétaux suite au passage du cyclone BELAL avait augmenté les tonnages. Sur ce flux, 58% de baisse est observée en 2025.

7 628 Déchets Electriques et Electroniques (D3E) ont également été collectés sur l'année par ces moyens.

L'utilisation des moyens de résorption des dépôts sauvages a été optimisée depuis 2011 par la mise en place d'un planning d'affectation des moyens sur chaque commune. Depuis fin 2013, un camion plateau à hayon de 3,5 tonnes est spécifiquement affecté au ramassage des DEEE chaque jour. En effet, même si les administrés devraient rapporter leurs DEEE au sein des espaces de vente voire en déchèterie, de nombreuses pratiques consistent à les sortir pour la collecte. La communauté d'agglomération doit finalement agir pour pallier ce problème en réalisant une collecte séparative de DEEE avec son marché de résorption des dépôts sauvages.

Dans le cadre du marché mis en œuvre depuis 2018, il est désormais possible de connaître précisément le nombre de dépôts recensés, leur localisation et si ces derniers ont été collectés. **Sur l'exercice 2025, 25 756 dépôts sauvages** ont été collectés sur le Territoire de l'Ouest suite aux différents recensements/remontées réalisés (terrain, médiateurs, administrés, communes…), soit une diminution de 13 % environ (29 083 dépôts en 2024). A raison de 250 jours travaillés, cela représente plus d'une centaine de dépôts collectés chaque jour.

La pose de panneaux indiquant l'interdiction des dépôts sauvages et les amendes encourues, couplée à des actions de sensibilisation des habitants du secteur concerné, est également réalisée. En 2025, 36 panneaux ont été déployés sur le territoire.

En complément des moyens de lutte opérationnels contre les incivilités, des actions préventives et répressives sont menées par les services de police municipale et de la Brigade intercommunale du Territoire de l'Ouest en collaboration avec les services environnement des communes et les services de l'intercommunalité.

4) La lutte contre l'errance animale

La communauté d'agglomération assure pour ses cinq communes membres la compétence relative à la lutte contre la divagation des carnivores domestiques et d'enlèvement de cadavres d'animaux de compagnie (chiens et chats) chez les particuliers et sur les voies publiques (hors voies rapides).
La fourrière située à Cambaie, a été mise en service en 1998 et a été gérée en régie par la communauté d'agglomération jusqu'au 9 octobre 2006. A partir de cette date, la gestion et l'exploitation de cette fourrière ont été externalisées et confiées à la société Cycléa par le biais de marchés successifs.

Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le
ID : 974-249740101-20260928-2026_169_CC_34-DE

Le site de Cambaie accueille 41 chiens et 14 chats. Il est à ce titre doté de 41 box pour chiens et d'une chatterie composée de 14 box pouvant accueillir chacun 1 chat**.** Il est à noter que la communauté d'agglomération a acquis un site de 16 000 m^2 à l'Eperon pour la création d'un centre animalier composé notamment d'une nouvelle fourrière dont les capacités seront doublées par rapport à l'actuelle (94 chiens et 54 chats) et d'un refuge pour faciliter les adoptions (44 chiens et 55 chats). Le permis de construire a été validé fin 2024, les études de maîtrise d'œuvre sont terminées. En 2025, le dossier réglementaire était en cours d'instruction par les services de l'Etat. Les marchés de travaux ont été lancés.

Après leur capture, les animaux sont gardés en fourrière pendant quatre jours ouvrés s'ils ne sont pas identifiés, ce délai étant prorogé à huit jours s'ils sont identifiés. Durant cette période, les propriétaires peuvent venir récupérer leur animal moyennant le paiement d'une somme correspondant aux frais engagés par la Collectivité pour la capture, l'hébergement et la nourriture de l'animal. Passé ce délai, les animaux qui n'auraient pas été récupérés, malades, blessés ou non identifiés, sont euthanasiés par un vétérinaire. Une procédure a été mise en œuvre depuis 2023 pour maintenir un temps de garde plus long afin de sauver un maximum d'animaux en communiquant avec les associations de protection animale capables de prendre en charge les animaux.

En cas de capture de chiens ou chats dangereux, une procédure judiciaire est engagée et le futur de ces animaux relève de la compétence du Procureur de la République.

Les cadavres des carnivores domestiques ramassés sur les routes ou récupérés au domicile des particuliers, ainsi que les animaux euthanasiés en fourrière sont pris en charge par le service public d'équarrissage.

<u>En termes d'entrées en fourrière :</u>

En 2025, on observe une diminution (- 4%) du nombre de captures par rapport à 2024. Cela est lié à la demande du vétérinaire de mettre en place des mesures permettant de tout mettre en œuvre afin de limiter le recours à l'euthanasie. Un travail a été mené avec les associations pour favoriser l'adoption. Ce temps de recherche de solutions de sauvetage entraîne une présence plus longue des animaux au niveau de la fourrière, limitant ainsi le nombre de captures. Cette disposition mise en œuvre avec le vétérinaire concourt au respect des dispositions du Code Rural.

Captures (mises en fourrière)	**Trois-Bassins**	**Saint-Leu**	**Le Port**	**La Possession**	**Saint-Paul**	**Total 2025**
Chats	30	97	90	53	406	**676**
Chiens	77	139	197	121	566	**1100**
Total 2025	**107**	**236**	**287**	**174**	**972**	**1 776**
Total 2024	138	282	239	145	1040	1 844
Delta	-22%	-16%	20%	20%	-7%	-4%

Le ramassage des cadavres d'animaux (voie publique et à domicile) est légèrement inférieur par rapport à 2024.

Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le
ID : 974-249740101-20260928-2026_169_CC_34-DE

Cadavres (voirie et domicile)	Trois-Bassins	Saint-Leu	Le Port	La Possession	Saint-Paul	Total 2025
Chats	38	183	328	164	649	**1 362**
Chiens	45	120	146	95	543	**949**
Total 2025	**83**	**303**	**474**	**259**	**1192**	**2 311**
Total 2024	95	329	482	254	1 224	2 384
Delta	-13%	-8%	-2%	2%	-3%	-3%

En terme de sorties des animaux de la fourrière :

- 1 356 euthanasies ont été réalisées dont 863 chiens et 493 chats (contre 1402 soit -3% % par rapport à 2024)
- 86 restitutions propriétaires soit 5% des captures (idem qu'en 2024) ;
- 61 cessions à des associations de protection animales en vue d'adoption (exclusivement des chiens) avec augmentation de 17% par rapport à 2024. Les cessions se répartissent comme suit : 23 par APEBA, 8 par Toutous du monde, 20 par ZOOM, 5 par les rescapés de l'enfer, 2 CASE A CHIOT, 2 par la SPA du Nord, 1 par THE BIG 5.

Il est à noter que la loi du 30 novembre 2021 visant à lutter contre la maltraitance animale et conforter le lien entre les animaux et les hommes a entériné ce dispositif de cession de la fourrière à des associations de protection animale.

S'il n'est pas possible de faire le rapprochement entre les animaux capturés et ceux euthanasiés, cela vient du fait qu'il y a un délai de garde dont il faut tenir compte au moment du décompte au 31 décembre mais aussi du fait de fuites et décès possibles sur site.

Un marché de stérilisation a été renouvelé depuis 2022. Les animaux femelles et mâles bénéficient désormais des prestations et l'identification des animaux étant une obligation légale, elle n'est pas supportée par l'intercommunalité ; néanmoins les usagers peuvent bénéficier d'un tarif privilégié.

En 2025 le nombre de stérilisations (2 868) a diminué de 14 % par rapport à 2024 (3358). La baisse peut s'expliquer par le changement d'outil informatique pour le traitement des demandes des usagers.

31 associations ont bénéficié du quota gratuit de stérilisation (à raison de 20 ou 30 animaux par association par an) pour un total de **438 animaux soit 1 association de plus et 11% de stérilisations en moins par rapport à 2024.**

2025	Chienne	Chatte	Chien	Chat	Total
Stérilisation	711	1263	343	551	**2868**
Identification	566	1233	263	534	**2596**

2025	La Possession	Le Port	Saint-Leu	Saint-Paul	Trois-Bassins	Total
Nb stérilisation	435	340	720	1274	99	**2868**

Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le
ID : 974-249740101-20260928-2026_169_CC_34-DE

Par ailleurs, le TO a soutenu la réalisation du projet de l'association REVEZ pour la stérilisation et l'identification d'animaux de propriétaires éloignés des cabinets vétérinaires ou empêchés (221 animaux, 89 bénéficiaires). En intégrant cette campagne, le nombre total de stérilisations est de 3089.

Dans le cadre d'un appel à projets pour soutenir les projets associatifs, 10 autres associations ont bénéficié d'une subvention pour des projets œuvrant à la lutte contre l'errance animale et la bientraitance animale.

Outre la stérilisation, en matière de prévention à la divagation et à l'errance animale :

- plus de 4400 foyers sensibilisés par une communication porte à porte dans les différents quartiers du territoire
- 2046 personnes sensibilisées à travers 74 interventions (dont 1273 enfants et 773 adultes)
- 10 opérations conjointes polices municipales / fourrière / brigade intercommunale ont été organisées sur le Territoire de l'Ouest en lien avec des signalements d'attaques, de meutes ou de divagations récurrentes
- 120 verbalisations (divagation et non identification) effectuées par la Brigade intercommunale (290 procès-verbaux en 2024)
- Un appel à projets scolaires (NOUT ZANIMO) touchant environ 3300 enfants du primaire et le soutien au Rectorat en finançant une action dans 71 classes du primaire (total des deux actions : env 40 000 €).

Les coûts relatifs à l'errance animale sont bien distingués au niveau de la comptabilité analytique de l'intercommunalité et ne seront pas intégrés dans les tableaux précisant les coûts de la gestion des déchets ménagers.

Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le
ID : 974-249740101-20260928-2026_169_CC_34-DE

H. Synthèse des indicateurs techniques et comparatif par rapport à l'année 2010

Les tonnages collectés par flux (en tonnage) entre 2010 et 2025 avec une base 100 en 2010

	2010		2015		2020		2024		2025	
Flux collectés	*tonnage*	*base 100*	*tonnage*	*base 100*	*tonnage*	*base 100*	*tonnage*	*base 100*	*tonnage*	*base 100*
AV	**12274**	***9%***	**23972**	***19%***	**29730**	***23%***	**37961**	***29%***	**38641**	***30%***
Déchèteries	**10072**	***8%***	**20913**	***16%***	**25665**	***20%***	**32859**	***25%***	**33184**	***26%***
Verre	**2202**	***2%***	**3059**	***2%***	**4065**	***3%***	***5102***	***4%***	***5085***	***4%***
Emb recyclables et papiers									***322***	***0%***
Déchets alimentaires									***50***	***0%***
PAP	**117085**	***91%***	**93400**	***72%***	**99600**	***77%***	**103237**	***80%***	**99447**	***77%***
OMR	**57863**	***45%***	**56986**	***44%***	**57896**	***45%***	***58024***	***45%***	***56692***	***44%***
DV	**35784**	***28%***	**21750**	***17%***	**24750**	***19%***	***26293***	***20%***	***23442***	***18%***
ENC	**13639**	***11%***	**3718**	***3%***	**4972**	***4%***	***6013***	***5%***	***6788***	***5%***
CS	**6638**	***5%***	**6800**	***5%***	**7014**	***5%***	***7179***	***6%***	***6820***	***5%***
DS	**3161**	***2%***	**4146**	***3%***	**4968**	***4%***	***5728***	***4%***	***5705***	***4%***
Total général	**129359**	***100%***	**117372**	***91%***	**129330**	***100%***	**141198**	***109%***	**138088**	***107%***

Le tableau ci-dessus met en évidence que la production de déchets n'a pas diminué entre 2010 et 2025 (malgré une diminution importante de la part des déchets végétaux) et qu'elle a tendance à augmenter… une légère diminution a été observée entre 2024 et 2025 de -3%. (Les tonnages ici présentés intègrent des prestations occasionnelles pouvant faire varier les tonnages de quelques centaines de tonnes (activités et manifestations culturelles) …

Les tonnages collectés par flux (en kg/hab/an) entre 2010 et 2025 avec une base 100 en 2010

	2010		2015		2020		2024		2025	
Flux collectés	*kg/hab/an*	*base 100*	*kg/hab/an*	*base 100*	*kg/hab/an*	*base 100*	*kg/hab/an*	*base 100*	*kg/hab/an*	*base 100*
AV	**61**	***10%***	**113**	***18%***	**140**	***22%***	**176**	***28%***	**173**	***27%***
Déchèteries	**50**	***8%***	**98**	***15%***	**121**	***19%***	**152**	***24%***	**149**	***23%***
Verre	**11**	***2%***	**14**	***2%***	**19**	***3%***	**24**	***4%***	**24**	***4%***
Emb recyclables et papiers									**1**	***0%***
Déchets alimentaires									**0**	***0%***
PAP	**577**	***90%***	**439**	***69%***	**469**	***74%***	**479**	***75%***	**449**	***70%***
OMR	**285**	***45%***	**268**	***42%***	**273**	***43%***	**269**	***42%***	**255**	***40%***
DV	**176**	***28%***	**102**	***16%***	**117**	***18%***	**122**	***19%***	**106**	***17%***
ENC	**67**	***11%***	**18**	***3%***	**23**	***4%***	**28**	***4%***	**31**	***5%***
CS	**33**	***5%***	**32**	***5%***	**33**	***5%***	**33**	***5%***	**31**	***5%***
DS	**16**	***2%***	**20**	***3%***	**23**	***4%***	**27**	***4%***	**26**	***4%***
Total général	**638**	***100%***	**552**	***87%***	**609**	***95%***	**655**	***103%***	**622**	***98%***

L'évolution de la population pouvant croître de manière plus importante que la production de déchets, il est constaté que le ratio de production de déchets par habitant est inférieur en 2025 par rapport à 2010 de l'ordre de 2%. Cette diminution est de -5% par rapport à 2024 (année du cyclone BELAL).

Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le
ID : 974-249740101-20260928-2026_169_CC_34-DE

II. LES INDICATEURS FINANCIERS

A. Dépenses d'investissement du service

Les coûts d'investissement du volet déchets sont essentiellement liés aux équipements de pré-collecte (contenants divers tels que les bacs roulants, les abris-bacs pour déchets alimentaires, les bornes, les caissons…), aux études et travaux de réhabilitation des sites (anciennes décharges, déchèteries), l'acquisition de panneaux.

Pour rappel, depuis 2014 et la création d'ILEVA, les outils de traitement ont été transférés justifiant également une nette diminution des dépenses d'investissement et de mise en conformité des installations classées pour la protection de l'environnement. Le Territoire de l'Ouest est fortement impliqué dans la création de l'outil multifilière RUNEVA qui serait mis en service fin 2026 et abonde au besoin le budget de syndicat mixte.

Eléments d'analyse

1- Acquisition de matériel de pré-collecte (achat de bacs, bornes d'apport volontaire, composteurs, caissons de déchèterie, abris bacs biodéchets…) : 1 555 k€. Les dépenses restent relativement stables. L'acquisition des bacs roulants reste le poste principal de la dépense. La fourniture et la pose de panneaux portées par la Direction de la gestion des déchets et de l'errance animale se sont élevées à 31 k€.

2- Les études en vue de la réalisation ou réhabilitation d'équipements : Cela concerne notamment une étude relative à la faisabilité d'une déchèterie inversée et les possibilités constructives selon la topographie du site retenu, des surfaces disponibles et de la volonté à intégrer du réemploi dans les équipements : 40 k€.
Les travaux et études portées par la Direction des Travaux et du Patrimoine ne sont ici pas détaillés.

Les amortissements des investissements réalisés sont intégrés dans les données de la matrice Comptacout (référentiel ADEME) présentés ultérieurement.

Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le
ID : 974-249740101-20260928-2026_169_CC_34-DE

B. Dépenses de fonctionnement du service

Voir tableau ci-dessous.

Le coût de fonctionnement du service (prévention et gestion des déchets) s'élève à un peu plus de **50,4 M€** (hors coûts liés à la problématique de l'errance animale qui représente 2,048 M€ et sans y inclure la masse salariale de la direction technique qui y est dédiée et les médiateurs dédiés). Il y a eu une augmentation de 2,7% des dépenses de fonctionnement par rapport à 2024. L'augmentation a été maîtrisée malgré le passage de Garance dont les dépenses ont été moitié moindres que celles de BELAL.

Principaux éléments d'analyse :

Les dépenses de traitement sont de 17 033 k€ pour 2025 et les contributions à ILEVA continuent à augmenter (16,79M€). La réalisation des travaux de RUNEVA démarrés en 2021 a entraîné le remboursement des intérêts d'emprunt et se conjugue également avec la tendance inflationniste de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (enfouissement). Un moratoire relatif à la TGAP a été mis en œuvre afin de décaler et de lisser la dépense de cette taxe sur 12 ans jusqu'en 2035. Cette disposition a permis de limiter les augmentations de contributions dès 2024. Cette situation perdurera jusqu'à la mise en service de l'unité de valorisation énergétique. Une fois, l'unité mise en service, la production d'électricité génèrera des recettes de fonctionnement et les contributions devraient se stabilisées. Le coût de traitement des déchets représente environ un tiers du coût total du service (33.8%).

Le coût de la collecte a augmenté de 0,2% pour s'établir à 26 758 k€. Cette dépense représente 53% de la dépense totale. Cette augmentation s'explique par le fait du renouvellement des marchés de collecte des déchets ménagers au 1er janvier 2024 et l'intégration d'un nouveau flux de déchet à prendre en charge. Il s'agit des déchets alimentaires dont tout établissement en charge de la compétence collecte devait mettre en place une solution de tri à la source des biodéchets depuis le 1er janvier 2024. Les révisions de prix des différents marchés de collecte (collectes, déchèteries, dépôts sauvages…) ont été maîtrisées sur 2025 limitant ainsi une augmentation trop importante.
Le cyclone Garance a impacté le Territoire de l'Ouest qui a subi une production de végétaux importante pour laquelle il a fallu mobiliser des moyens supplémentaires. Cependant, l'impact est resté moindre en ce qui concerne le déploiement des moyens supplémentaires par rapport à BELAL (avec quasiment la moitié de végétaux en moins à collecter). Ce sont plus de 490 k€ qui ont été ainsi dépensés afin de remettre le territoire dans un état sanitaire convenable contre 950 k€ pour BELAL.

Les dépenses de pré-collecte (maintenance de contenants), de communication, médiation, prévention ainsi que les dépenses de gestion de l'intercommunalité représentent 13% des dépenses totales. Le coût de la masse salariale intègre depuis 2024 celui des agents de la Brigade Intercommunale de l'Environnement, qui reste maîtrisé en 2025.

Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le
ID : 974-249740101-20260928-2026_169_CC_34-DE

Le coût complet par habitant calculé hors amortissement dans le tableau suivant a augmenté de 0,9% pour 2025 (230 €/habitant). Le coût aidé 2025 hors amortissement (déductions faites des recettes de fonctionnement) s'établissait à 212 € par habitant. Les années précédentes, l'intercommunalité était plutôt sur des valeurs contenues entre 160 et 180 € par habitant. Depuis 2022, les tensions internationales impactent fortement les fournitures et les matériels dédiés à la collecte des déchets. L'évolution à la hausse des contrats et les faibles recettes disponibles sont les raisons de cette situation même à niveau de service équivalent depuis près de 10 ans. Le fait d'intégrer le flux biodéchets conformément aux prescriptions de la loi AGEC de 2020 vient également influer sur le coût général du service. Le Territoire de l'Ouest a opté de ce fait pour un scénario favorisant le compostage à domicile et des points d'apport volontaire avec les abris bacs déchets alimentaires pour une meilleure maîtrise des coûts à long terme.

Les charges de traitement (34% du montant total des dépenses) et de collecte (53 %) représentent les postes de dépenses les plus importants (87%).

Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le
ID : 974-249740101-20260928-2026_169_CC_34-DE

FONCTIONNEMENT 2025 (en k€)									
	2010	2015	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Observations
Pré-collecte	172	151	158	160	177	145	183	294	Maintenance des contenants et acquisition sacs kraft biodéchets arrêtés dès 2025 au vu des coûts
Collecte	18 630	18 667	21 897	23 333	24 674	23 631	26 706	26 758	Maîtrise des coûts malgré le passage de Garance (0,5M€)
Traitement	12 838	14 479	13 623	13 883	15 477	15 585	15 879	17 033	Augmentation liée aux contributions versées à ILEVA
Communication - Prévention	2 335	2 936	2 140	2 568	2 636	2 628	2 878	3 004	Révision des marchés de médiation, coût lié aux outils de com lancés (spots, impression calendiers et flyers), actions de prévention plus importantes
Autres frais	832	314	372	327	665	665	110	87	Subventions associations LAV (certaines dépenses transversales n'ont pas être déclinées finement en analytique)
Masse salariale	1489	2221	1 973	2 142	2 304	2 409	3 316	3 238	Maîtrise de la masse salariale et intégration depuis 2024 du coût de la Brigade intercommunale de l'Envt
TOTAL DEPENSES (a)	**36 296**	**38 768**	**40 163**	**42 413**	**45 933**	**45 063**	**49 072**	**50 414**	
Evolution entre N et N-1		-8%	-0,5%	5,6%	8,3%	-1,9%	8,9%	2,7%	Une hausse des coûts en raison des nouveaux marchés de collecte, l'augmentation des contributions à ILEVA, la gestion du cyclone BELAL, l'intégration du coût de la Brigade Envt dans les coûts de la gestion des déchets
Nbre d'habitants sur le TCO (pop mun.)	202 862	212 561	212 382	210 918	210 771	211 983	215 613	218 990	
Dépenses en € par habitant	179	182	189	201	218	213	228	230	L'intégration des amortissements sous Comptacoût ramène le coût par habitant à 225 €. La collecte des corbeilles de propreté urbaine est exclue du champ de COMPTACOUT car considérée comme de la propreté urbaine..
Recettes de fonctionnement (b)	**3 800**	**2 684**	**4 189**	**5 489**	**2 008**	**2 542**	**4 177**	**4 015**	Recettes Eco-organismes (2 670 k€, Redevance spéciale 1300 k€, pénalités…)
Dépenses nettes (a)-(b)	32 496	36 084	35 974	36 924	43 925	42 521	44 895	46 399	
Coût aidé par habitant (recettes déduites)	160	170	169	175	208	201	208	212	Le coût aidé par habitant 2025 intégrant les amortissements sur les investissements réalisés les années précédentes est de 212 € selon la matrice COMPTACOUT (voir les détails ci-après)
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	19 387	26 004	33 980	35 210	37 472	40 327	42 530	43 943	Augmentation des recettes fiscales en lien avec la révision des bases fiscales
Evolution entre N et N-1		2%	4%	4%	6%	8%	5%	3%	
Taux de couverture des dépenses par la TEOM (TEOM/dépenses nettes)	**59,7%**	**72,1%**	**94,5%**	**95,4%**	**85,3%**	**94,8%**	**94,7%**	**94,7%**	Un taux de couverture du service public qui reste maîtrisé. L'écart normalisé sous la Matrice Comptacoût donne un état (intégrant les amoritssements) à 94%
Part des dépenses financée par le budget principal	**13 109**	**10 080**	**1 994**	**1 714**	**6 453**	**2 194**	**2 365**	**2 456**	**L'augmentation des dépenses avec les nouveaux marchés de collecte et la gestion du cyclone Garance reste contenue en raison des recettes des éco-organismes, de la redevance spéciale et de l'actualisation des bases fiscales**

Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le
ID : 974-249740101-20260928-2026_169_CC_34-DE

C. Modalités de financement

a) Financement du service

Le service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés est financé :

- par la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) à hauteur de 87,2% ;
- par les recettes diverses (éco-organismes, pénalités, redevance spéciale…) : 8% ;
- et par le budget général de l'établissement : 4,8%.

Les recettes de TEOM sont en augmentation (+3% en 2025), ce qui permet limiter l'impact déjà conséquent sur le budget principal.

Au niveau du fonctionnement, l'intercommunalité a pu bénéficier de différents soutiens, notamment des éco-organismes (2,670M€) comme CITEO, OCAD3E, ECOMAISON. Certaines recettes perçues en 2024 étaient plus importantes qu'en 2025 mais elles étaient attendues depuis 2 ans par certains éco-organismes. Le soutien annuel est plutôt de l'ordre de 2 M€.
Les titres pour la redevance spéciale ont été émis sur la base des tarifs 2025 validés fin 2024. Cela a représenté une recette de plus de 1,3M€.

Pour compléter le financement du service, il est fait appel au budget général de l'intercommunalité.

Les tableaux présentés ci-après permettent de récoler l'ensemble des données du compte administratif de la communauté d'agglomération en fonction des différents postes de dépenses et de recettes.
Ces tableaux ne prennent cependant pas en compte les amortissements et d'autres frais généraux de l'intercommunalité dans l'évaluation des coûts de la prévention et de la gestion des déchets.

Afin de se conformer davantage au cadre de la matrice COMPTACOUT de l'ADEME, les données COMPTACOUT 2025 sont joints ci-après au présent document afin de permettre la comparaison des différentes collectivités ou intercommunalités entre elles. Cependant, les dépenses relatives à la collecte des corbeilles sont exclues de la matrice car l'ADEME considère que cette dépense relève davantage de la compétence communale de la propreté urbaine. Il y a donc des écarts relatifs entre le tableau qui suit et la matrice COMPTACOUT qui s'expliquent ainsi.

Les coûts de l'errance animale n'y sont pas intégrés et ne sont pas financés par la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (2 048 k€).

Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le
ID : 974-249740101-20260928-2026_169_CC_34-DE

DONNEES COMPTACOUT 2025

Coût par habitant

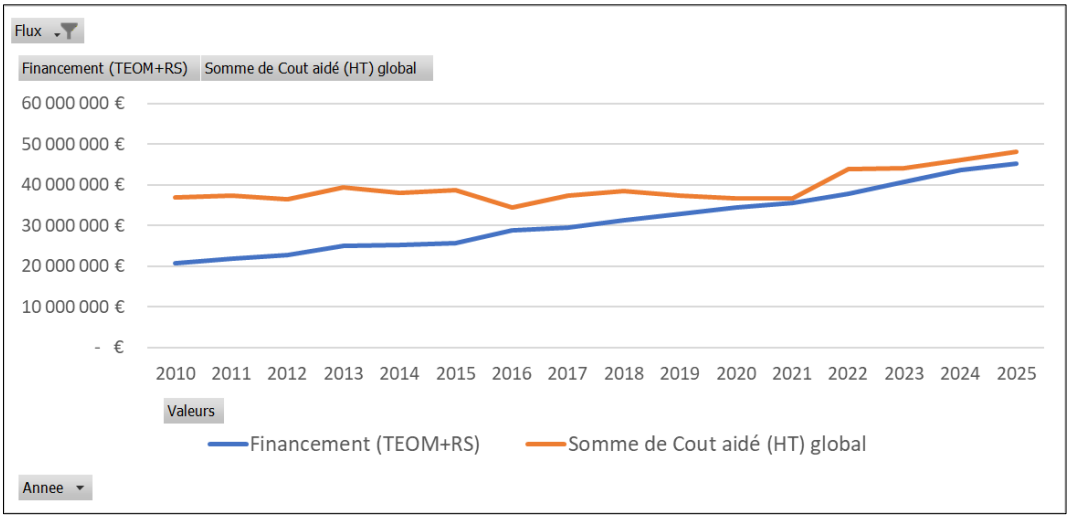
Montant par hab	Flux de déchets (Montant HT en €)										Total
	Ordures ménagères résiduelles	Emballages verre	Papiers et emballages hors verre	Déchets alimentaires	Déchets verts	Déchets en déchèterie	Encombrants	Déchets des collectivités	Gestion du passif	Autres services	
Coût complet	92	4	27	12	37	29	19	2	0	4	225
Coût technique	90	4	27	12	37	29	19	2	0	4	224
Coût partagé	90	3	15	12	37	28	19	2	0	4	211
Coût aidé HT	90	3	15	12	37	28	19	2	0	4	210
TVA acquittée	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	2
Coût aidé TTC	91	3	16	12	37	28	19	2	0	4	212
Financement déchets											199

Coût à la tonne

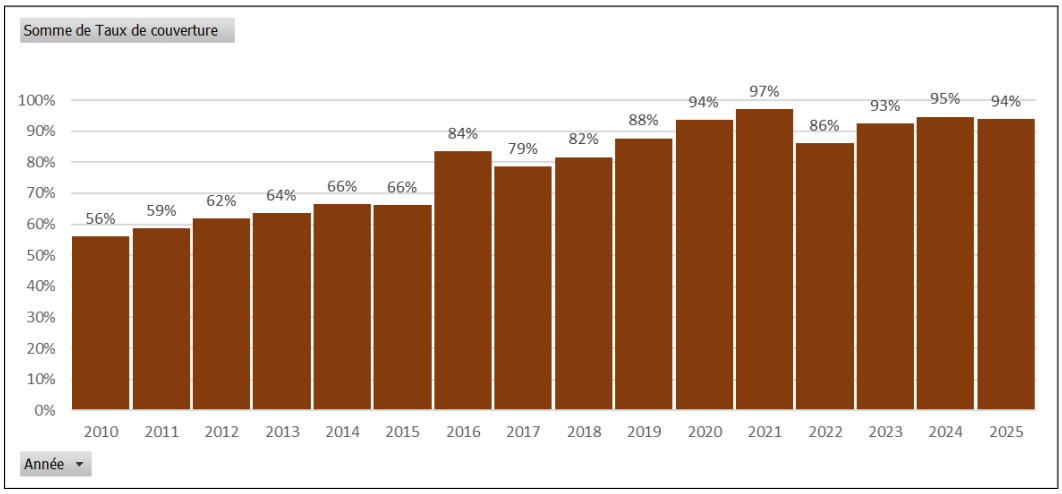
Montant par tonne (€)	Flux de déchets (Montant HT en €)										Total
	Ordures ménagères résiduelles	Emballages verre	Papiers et emballages hors verre	Déchets alimentaires	Déchets verts	Déchets en déchèterie	Encombrants	Déchets des collectivités	Gestion du passif	Autres services	
Coût complet	375	176	853	35 942	379	258	428	305	0	339	194
Coût technique	368	176	853	35 942	379	257	428	300	0	339	196
Coût partagé	367	149	491	35 942	379	249	427	300	0	339	185
Coût aidé HT	367	149	491	35 923	379	247	427	300	0	339	184
TVA acquittée	1	3	5	780	5	4	6	2	0	5	2
Coût aidé TTC	368	152	496	36 703	384	250	433	302	0	345	186
Financement déchets											174

Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le
ID : 974-249740101-20260928-2026_169_CC_34-DE

Evolution du coût aidé TTC et du financement du service public depuis 2010



Taux de couverture



Ces graphiques montrent l'augmentation progressive des capacités de financement du service public d'élimination des déchets depuis 2010 et une amélioration de l'équilibre entre les dépenses et les recettes.

Il permet de constater depuis 2010 une diminution de l'écart entre les dépenses de la collectivité (après les aides, subventions et autres produits d'exploitation dit « coût aidé ») et la capacité de financement (constituée de la TEOM et de la Redevance spéciale).

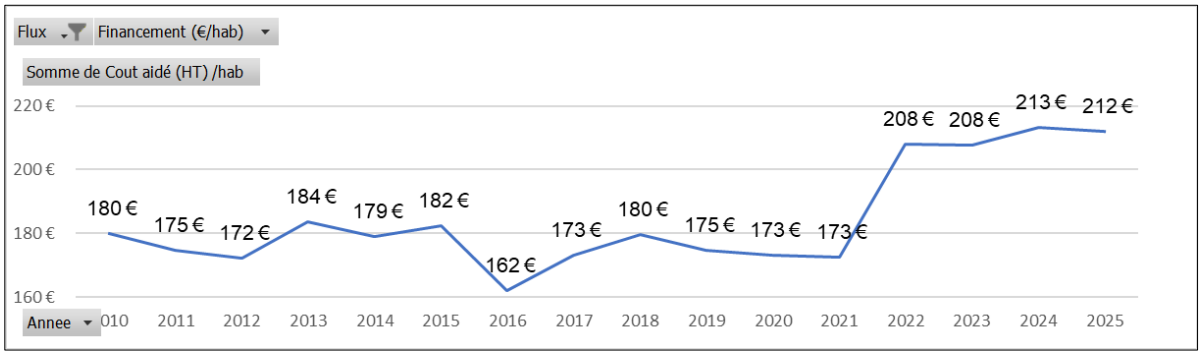
L'année 2022 avait marqué un recul du taux de couverture avec une inflation importante et des révisions de prix des marchés de collecte conséquentes.
Entre l'année 2024 et 2025, le taux de couverture est resté relativement stable.

En se basant sur COMPACOUT (intégrant l'amortissement des investissements au coût du service public), une enveloppe de 2 940 000€ du budget général est encore nécessaire pour financer l'intégralité des coûts de gestion des déchets. Si on

Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le
ID : 974-249740101-20260928-2026_169_CC_34-DE

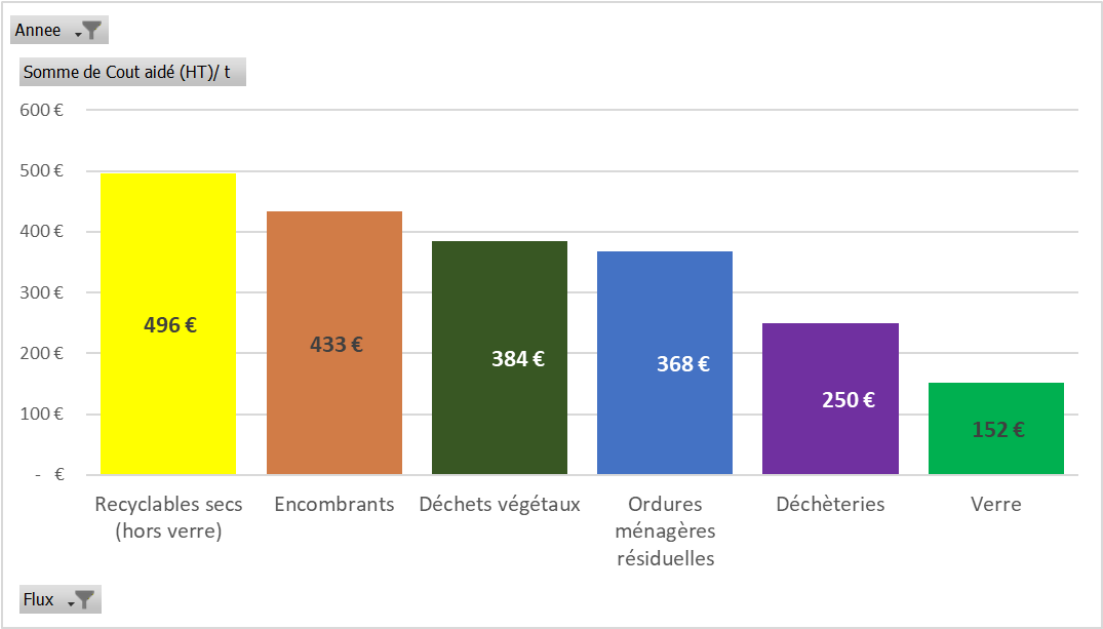
se base uniquement sur les dépenses de fonctionnement, le besoin en financement par le budget général est d'environ 2,5 M€.

Evolution du coût aidé (HT) par habitant depuis 2010



Ce coût aidé HT correspond au coût du service déduit des recettes des éco-organismes et autres subventions en lien avec les prestations.
C'est le coût résiduel à supporter par l'établissement public. Ici il est ramené à un coût moyen par habitant.

Coût (HT) par tonne et par flux en 2025

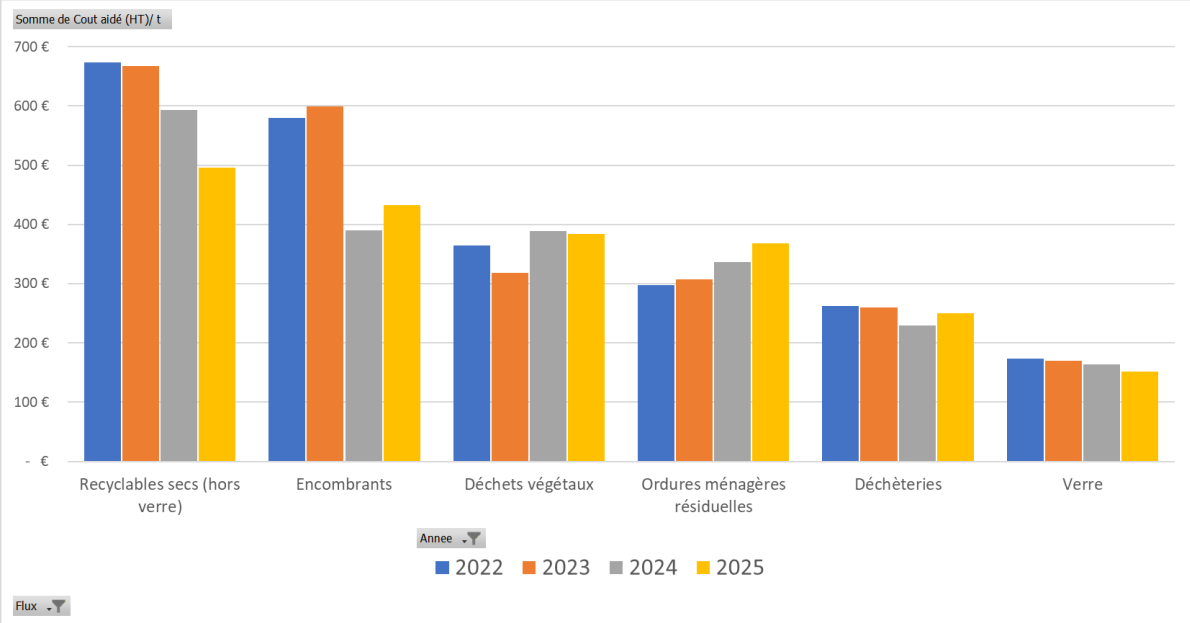


Ce graphique met en évidence les coûts de gestion pour une tonne de déchet en fonction du flux concerné. On constate que les recyclables secs (hors verre) ou les encombrants génèrent des coûts de gestion importants.
En comparaison, le verre, déchet monoflux, avec une collecte en apport volontaire et une fréquence moindre est bien moins onéreux.
Les déchèteries (malgré des plages horaires d'ouverture importantes) permettent d'avoir un coût de gestion des déchets à la tonne bien inférieur aux encombrants ou aux déchets végétaux collectés en porte à porte.

Rem : La matrice fait souvent apparaître les coûts en € HT car le taux de la TVA diffère entre l'Hexagone et les DROM COM.

Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le
ID : 974-249740101-20260928-2026_169_CC_34-DE

Evolution des coûts (HT) par tonne et par flux entre 2022 et 2025



Ce graphique permet de constater les évolutions des coûts de gestion à la tonne par flux.
Le flux OMR augmente en lien avec la construction du futur outil d'ILEVA dont les remboursements des intérêts d'emprunts viennent augmenter le coût de ce flux.

b) Recettes de TEOM

Le taux de TEOM, passé à 16% depuis 2016, est identique pour les 5 communes du Territoire de l'Ouest.
Ce taux reste inchangé pour 2025.

	Taux TEOM
CIVIS	17,91%
CIREST	17,90%
TCO	**16%**
CINOR	15,80%
CASUD	16,70%

Le taux de TEOM sur le Territoire de l'Ouest reste parmi les taux les plus bas de l'île.

Le tableau ci-après présente la répartition des redevables de la TEOM par tranche d'imposition pour l'année 2025.

Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le
ID : 974-249740101-20260928-2026_169_CC_34-DE

Tranche par montant de TEOM payé	Nombre de redevables			Recettes TEOM 2025		Recette moyenne de TEOM par tranche
TEOM à 0 €	789	0,93%	75% des foyers paient une TEOM <501€	- €	0,00%	- €
de 1 € à 50 €	2 993	3,51%		71 156 €	0,16%	23,77 €
de 51 € à 100 €	2 222	2,61%		168 537 €	0,38%	75,85 €
de 101 € à 200 €	8 667	10,17%		1 389 364 €	3,16%	160,31 €
de 201 € à 500 €	49 575	58,15%		16 336 722 €	37,18%	329,54 €
de 501 € à 1 000 €	15 937	18,69%		10 595 233 €	24,11%	664,82 €
de 1 001 € et plus	5 077	5,95%		15 325 951 €	34,88%	3 018,70 €
Non rattachées				55 606 €	0,13%	
Total	**85 260**			**43 942 569 €**		**514,39 €**

En moyenne, la TEOM est de 514,39 € par foyer fiscal sur le Territoire de l'Ouest.

c) Recettes de la Redevance Spéciale

Dans le cadre de la loi relative à la transition énergétique de 2015 et dans une démarche de responsabilisation des producteurs de déchets non ménagers pour les inciter à réduire et trier leurs déchets, le TCO a décidé d'instaurer la redevance spéciale, permettant une contribution plus juste, équitable et soutenable, du service rendu.

A ce titre, l'article L2333-78 du Code Général des Collectivités Territorial (CGCT) dispose que « les communes, les établissements publics de coopération intercommunale et les syndicats mixtes peuvent instituer une redevance spéciale afin de financer la collecte et le traitement des déchets mentionnés à l'article L. 2224-14. Ils sont tenus de l'instituer lorsqu'ils n'ont institué ni la redevance prévue à l'article L. 2333-76 du présent code ni la taxe d'enlèvement des ordures ménagères prévue à l'article 1520 du code général des impôts. Ils ne peuvent l'instituer s'ils ont institué la redevance prévue à l'article L. 2333-76 »

« Elle est calculée en fonction de l'importance du service rendu, notamment de la quantité des déchets gérés. Elle peut toutefois être fixée de manière forfaitaire pour la gestion de petites quantités de déchets ».

L'instauration et les modalités d'application de la Redevance Spéciale (RS) pour la gestion des déchets assimilés aux déchets ménagers ont été validées par le Conseil Communautaire du TCO le 18 décembre 2017 (affaire n°2017_120_CC_30).

Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le
ID : 974-249740101-20260928-2026_169_CC_34-DE

La formule de calcul est la suivante :

Montant Redevance Spéciale =

Tarif flux déchets résiduels * [volume de bac * fréquence de collecte [a] (– franchise 240 L)]

+

Tarif flux collecte sélective * [volume de bac * fréquence de collecte [b] (– franchise 120L)]

+ 15 € (frais de gestion)

a : Fréquence de collecte :
collecte déchets résiduels 1 fois/semaine : facteur multiplicatif =1
collecte déchets résiduels 2 fois/semaine : facteur multiplicatif =2
collecte déchets résiduels 3fois/semaine : facteur multiplicatif =3
b : Fréquence de collecte :
collecte sélective 1 fois/ 2 semaines : facteur multiplicatif = 0.5

La franchise est déduite uniquement si le producteur de déchets justifie de l'imposition de la TEOM.

Le montant de la redevance spéciale est annuel et est proratisé selon la date de prise d'effet du contrat.

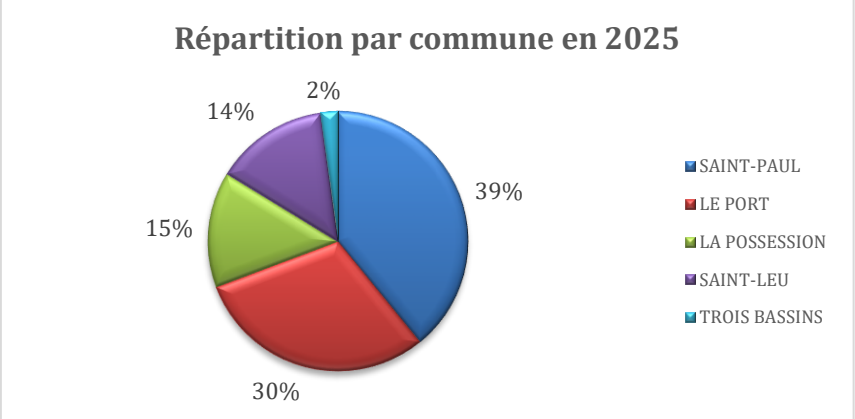
Les tarifs applicables sont votés chaque année par le conseil communautaire.

Les tarifs appliqués en 2025 ont été les suivants :

- 0,75€ /litre/an pour le flux ordures ménagères
- 0,30 € /litre/an pour le flux de la collecte sélective

Dans un premier temps, les administrations (hors communes) ont été ciblées.
La poursuite du déploiement de la Redevance Spéciale s'est faite avec les professionnels des zones d'activité puis avec les producteurs de la restauration/hôtellerie collectés 3 fois par semaine. En 2025, le dispositif a concerné les professionnels collectés 2 fois semaine

Au total, en 2025, **1625 contrats** sont établis avec les administrations, les professionnels des zones d'activités, les hôteliers/restaurateurs, les professionnels collectés 2 fois par semaine. Le montant de cette redevance (RS) 2025 s'élève à 1 381 929 €.



Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le
ID : 974-249740101-20260928-2026_169_CC_34-DE

III. PERSPECTIVES

La politique publique en matière d'environnement du Territoire de l'Ouest se définit aujourd'hui ainsi : « Offrir des services publics de qualité ». Elle se décline en deux axes autour d'objectifs opérationnels fortement orientés sur la gestion des déchets ménagers. Le dernier axe s'articule également autour d'une autre compétence que la gestion des déchets à travers la lutte contre l'errance animale.

Suite aux travaux initiés en 2021, le Conseil Communautaire a validé en mars 2022 la stratégie du Territoire de l'Ouest en matière de prévention et de gestion des déchets ménagers à horizon 2024-2030 avec des objectifs de réduction ambitieux au vu des obligations réglementaires en matière de tri à la source des biodéchets avec le compostage individuel notamment. Fin 2024, les 40 premiers points de collecte déchets alimentaires ont été mis en service afin de respecter l'obligation réglementaire de la Loi AGEC. Fin 2025, le nombre de points avait presque triplé (113 points).

Le Territoire de l'Ouest a dû cependant revoir la mise en œuvre de sa stratégie en raison des aléas rencontrés par le Syndicat Mixte de traitement, ILEVA, dans la construction du pôle déchets Sud. En effet, le constructeur principal a été juridiquement liquidé courant 2022 et ILEVA a poursuivi les travaux qui étaient techniquement faisables. En 2023, ILEVA a décidé de relancer un nouveau marché de construction et d'exploitation du Pôle Déchets Sud qui devait initialement entrer en service fin 2023 et prendre en charge les biodéchets. Le renouvellement de ce marché impactera les contributions à venir du Territoire de l'Ouest en raison de la mise en service retardée de l'équipement et une réévaluation des coûts à la hausse du fait d'un contexte international instable.
L'équipement complet devrait être opérationnel fin 2026 avec la mise en service de l'UVE, de la méthanisation. Dans l'attente, la gestion des déchets alimentaires est assurée par le collecteur du Territoire de l'Ouest (NOI) et le site a obtenu les agréments sanitaires avec la DAAF pour valoriser cette ressource en compost.

A - DEVELOPPER UNE GESTION DE PROXIMITE ET RESPONSABLE DES DECHETS

Objectif 1 :FAIRE DE L'USAGER UN ACTEUR DU CHANGEMENT EN RÉDUISANT LES DÉCHETS ET EN DÉVELOPPANT L'APPORT VOLONTAIRE

L'accompagnement de l'usager portera tant sur l'amélioration des pratiques de réduction (notamment les biodéchets) que sur l'information et le rappel des consignes de tri. Afin d'offrir des alternatives en matière de consommation responsable et de valoriser nos déchets, le soutien des actions entreprises par le tissu associatif en matière d'économie circulaire sera maintenu :

- Maintenir l'effort de sensibilisation des habitants aux gestes citoyens (réduction des déchets, tri des valorisables, respect des calendriers de collecte…) ;
- Maintenir l'accompagnement des publics dans la lutte contre le gaspillage alimentaire
- Poursuivre et développer l'accompagnement des publics en vue d'une gestion de proximité des biodéchets (suivi des composteurs, déploiement de composteurs de petits volumes et de compostage communautaire accompagné par l'intercommunalité, projets pédagogiques avec les écoles via Lékol'O, tests et expérimentation sur les biodéchets avec les composteurs grutables et le compostage communautaire, prestation de broyage de végétaux à domicile…) ;
- Poursuivre les actions favorisant l'allongement de la durée de vie des objets (mise en œuvre d'espaces à créer en déchèterie avec la réfection et l'extension du Trokali de

Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le
ID : 974-249740101-20260928-2026_169_CC_34-DE

Plateau-Caillou, création d'un Trokali à la Pointe des Châteaux ; déploiement de la collecte préservante des encombrants à travers une prise de rdv en lien avec la collecte en porte à porte et Emmaüs Réunion…)

- Développer l'apport volontaire (densification du réseau de bornes d'apport volontaire pour le verre, les emballages en pied d'immeuble et les déchets alimentaires, expérimentations en habitat collectif, maintenir le réseau de déchèteries éphémères sur les zones non desservies en déchèterie fixe)

Objectif 2 : assurer un service de collecte efficace et soutenable

Après le renouvellement de plusieurs marchés publics et la délibération de sa stratégie en matière de prévention et de collecte des déchets en 2022, les actions déployées pour assurer un service de collecte des déchets efficace et soutenable s'articuleront autour de 2 axes majeurs : la mise en œuvre de la stratégie adoptée et la poursuite de l'amélioration continue des services offerts aux usagers à travers le renouvellement de plusieurs marchés publics.

- Mise en œuvre de la stratégie du TCO en matière de prévention et de gestion des déchets à l'horizon 2030/2035 qui consistera à élaborer un plan de communication avec une agence de communication dédiée aux sujets de prévention et de gestion des déchets ménagers, poursuivre l'apport de biodéchets dans les abris-bacs en rajoutant environ une centaine d'abris bacs dédiés, mettre en place des bornes d'apport volontaire en pied d'immeuble pour les flux recyclables.
- Poursuivre l'amélioration continue des services offerts aux usagers notamment sur les marchés suivants :
 - Collecte des déchets ménagers et assimilés ;
 - Maintenance de conteneurs (bacs, caissons de déchèteries, bornes) ;
 - Fourniture et livraison de composteurs (individuels, communautaires, composteurs grutables…) ;
 - Acquisition de conteneurs (déchèteries – espace réemploi – bornes et abris bacs déchets alimentaires) ;
 - Renouvellement des marchés de gestion et de collecte des déchèteries, de collecte des corbeilles, de collecte des dépôts sauvages, de médiation…

Le déploiement de la redevance spéciale se poursuivra auprès des producteurs non ménagers bénéficiant d'une collecte des ordures résiduelles à raison de 2 fois par semaine en vue d'une meilleure responsabilisation des professionnels et administration à la gestion de leurs déchets.

Axe B : Impliquer davantage les usagers dans l'amélioration du cadre de vie

Objectif 1 : participer au maintien de la salubrité publique

Cet objectif se poursuivra autour des actions suivantes :

- Maintenir le déploiement de la brigade intercommunale afin de mettre en œuvre le pouvoir de police spéciale « déchets » et de mieux responsabiliser les actes inappropriés ;
- Assurer une veille du territoire pour lutter efficacement contre les dépôts sauvages et les incivilités ;
- La poursuite des actions de proximité partenariales et participatives avec les communes, les bailleurs sociaux et les usagers pour lutter efficacement contre les dépôts sauvages et les incivilités (collecte des dépôts sauvages, renforcement des collectes pour lutter contre la Dengue, le Chikungunya, projets de secteur, poursuite

Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le
ID : 974-249740101-20260928-2026_169_CC_34-DE

des actions communes avec les polices municipales et la brigade intercommunale de l'environnement pour la mise en œuvre d'actions répressives…) ;

Objectif 2: Lutter contre l'errance animale

La lutte contre l'errance animale se poursuivra suivant les éléments convenus à travers les séminaires réunissant les acteurs intervenant sur le Territoire de l'Ouest.

- La responsabilisation des usagers (actions de communication, sensibilisation y/c avec les polices municipales et les associations, suite de l'appel à projets avec les associations de protection animale…) et déploiement de l'appel à projets scolaires Nout Zanim'O pour la période scolaire 2025/2026 ;
- La poursuite de la stérilisation des animaux et mise à jour du nouveau dispositif d'accès à certains foyers imposables ;
- La création d'un centre animalier (lancement des procédures nécessaires aux marchés de travaux et attente de l'obtention des autorisations préfectorales pour exploiter l'équipement) à travers le démarrage des travaux ;
- Maintien de l'optimisation de la gestion de la fourrière animale (mise en œuvre de nouvelles actions avec les polices municipales en horaires décalés, maintien d'un numéro d'astreinte pour les services de secours - astreintes).

Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le
ID : 974-249740101-20260928-2026_169_CC_34-DE

IV. ANNEXES

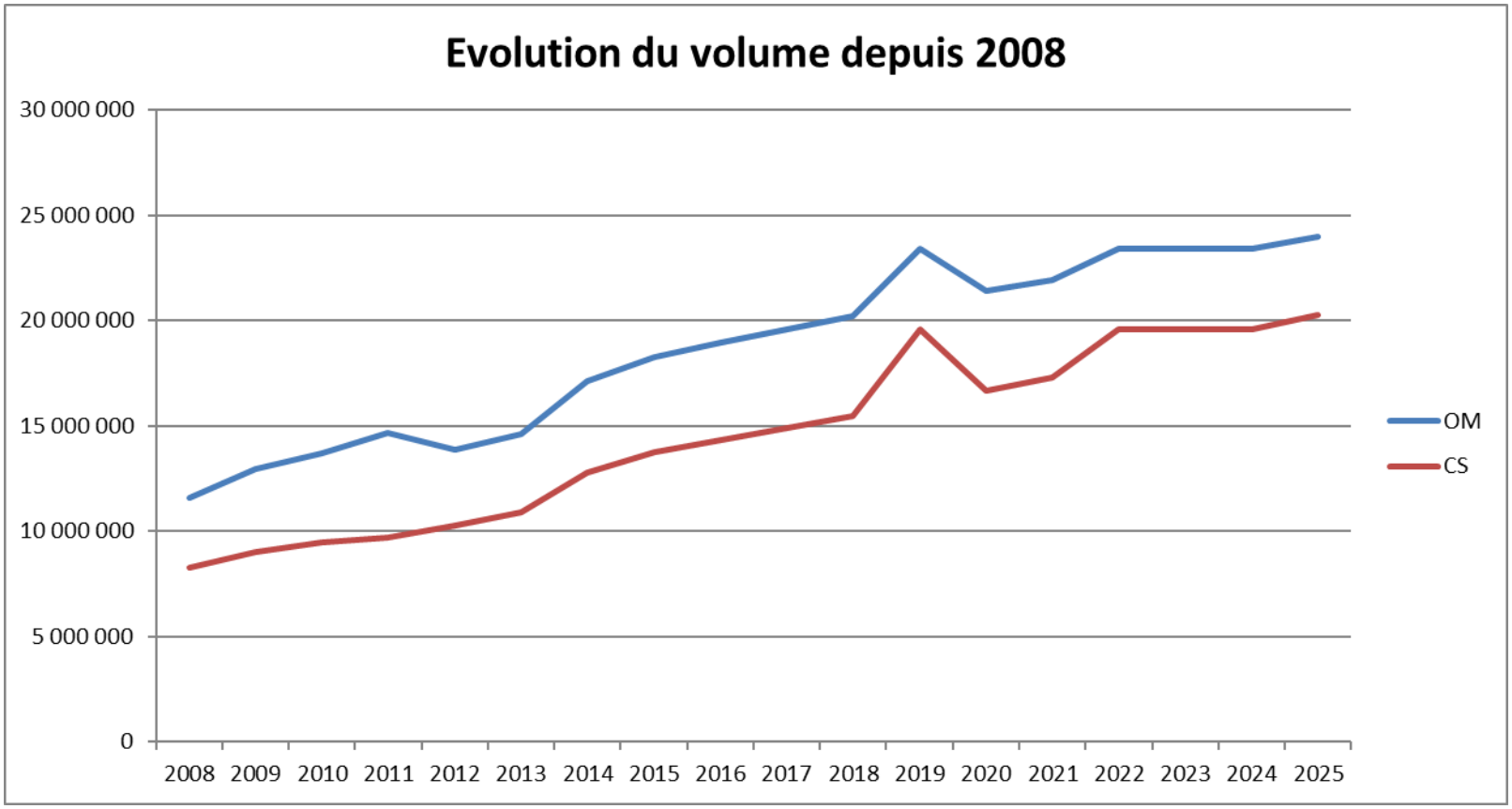
ANNEXE 1 : DETAIL DE LA GESTION DU PARC DE CONTENANTS
Les bacs roulants – fourniture et livraison

	PARC AU 31/12/2025(nbre de bac)				
	OM	**C (OM professionnels)**	**CS**	**CJ (CS professionnels)**	**Total**
Saint-Leu	19 567	1 820	18 586	850	40 823
Trois Bassins	4 549	318	4 157	180	9 204
Saint-Paul	52 292	6 552	49 093	3 037	110 974
Le Port	13 918	1 953	10 820	1 143	27 834
La Possession	14 395	1 409	13 290	800	29 894
Total TCO	**104 721**	**12 052**	**95 946**	**6 010**	**218 729**

	TOTAL			
	Volumes 2024 (litres)	**Volumes 2025 (litres)**	**Delta/2024**	**Litr/hab 2025**
Saint-Leu	7 550 940	7 750 520	2,6%	212,98
Trois Bassins	1 552 780	1 679 640	8,2%	49,89
Saint-Paul	21 906 900	22 489 900	2,7%	211,73
Le Port	5 915 900	6 095 640	3,0%	171,24
La Possession	6 072 600	6 293 320	3,6%	884,76
Total TCO	**42 999 120**	**44 309 020**	3,0%	**202,33**

Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le
ID : 974-249740101-20260928-2026_169_CC_34-DE

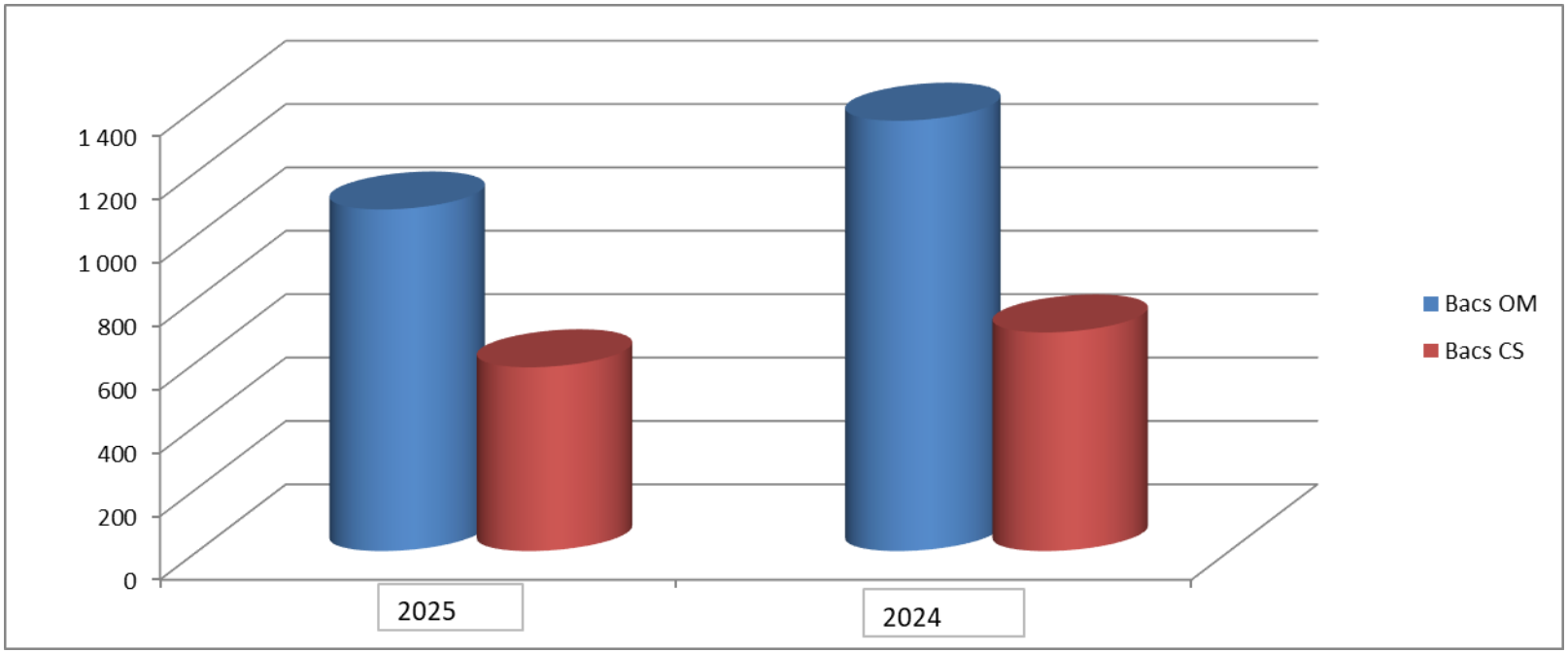
Les bacs roulants – fourniture et livraison – Evolution



Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le
ID : 974-249740101-20260928-2026_169_CC_34-DE

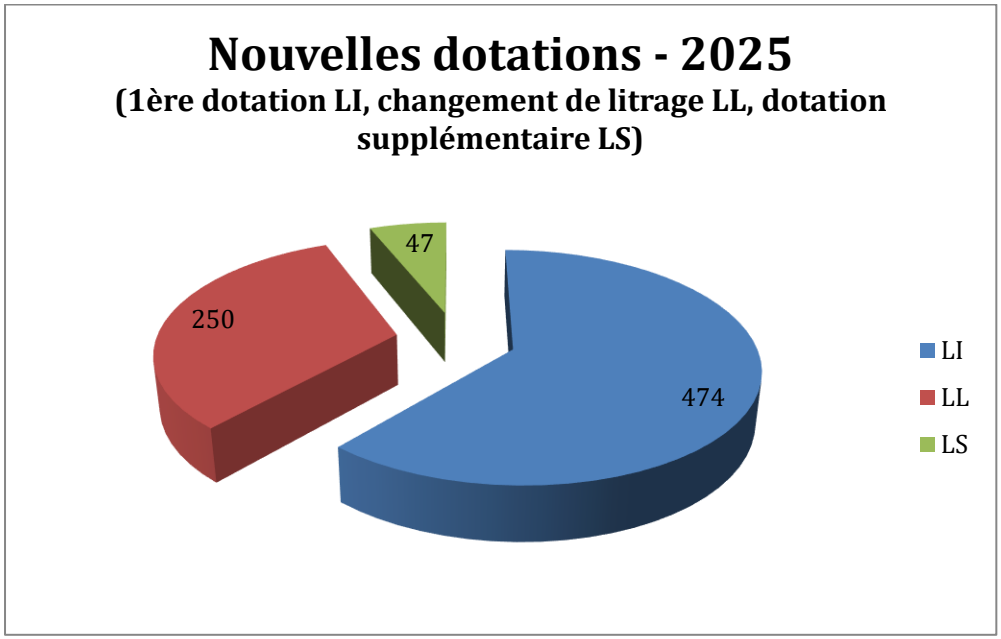
Les bacs roulants – maintenance

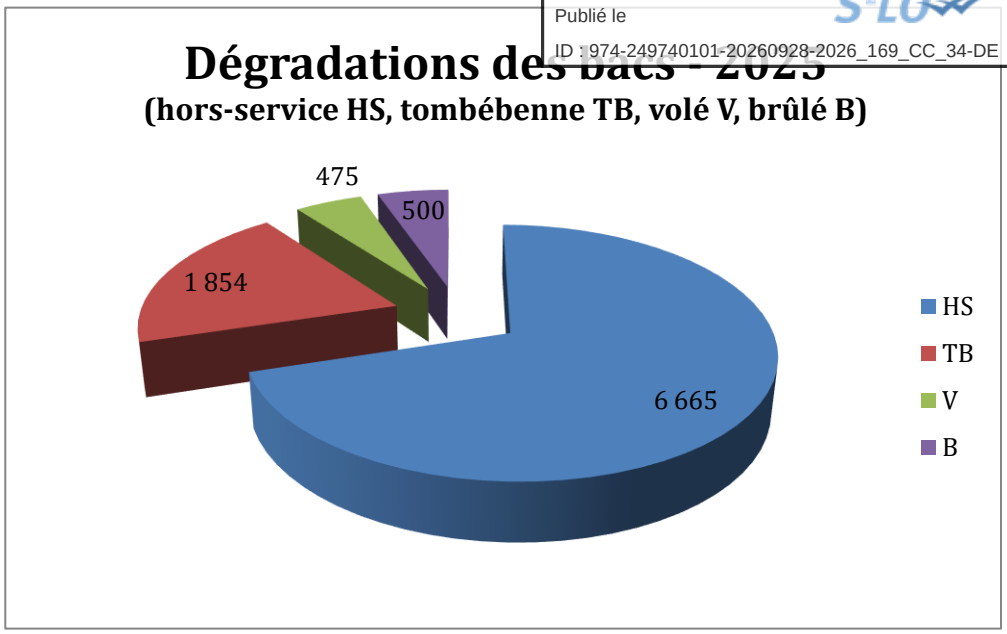
	MAINTENANCE											delta
	Axes couvercle	Couvercle	Axe roue	Roue	Roue+Axe	Code-barres	Etiq adresse	Etiq consigne de tri	Etiq logo TCO	2025	2024	2025/2024
Bacs OM	138	638	29	55	17	0	36	6	159	1 078	1 358	-21%
Bacs CS	78	365	21	29	12	0	26	34	15	580	690	-16%



Les bacs roulants – Interventions 2025

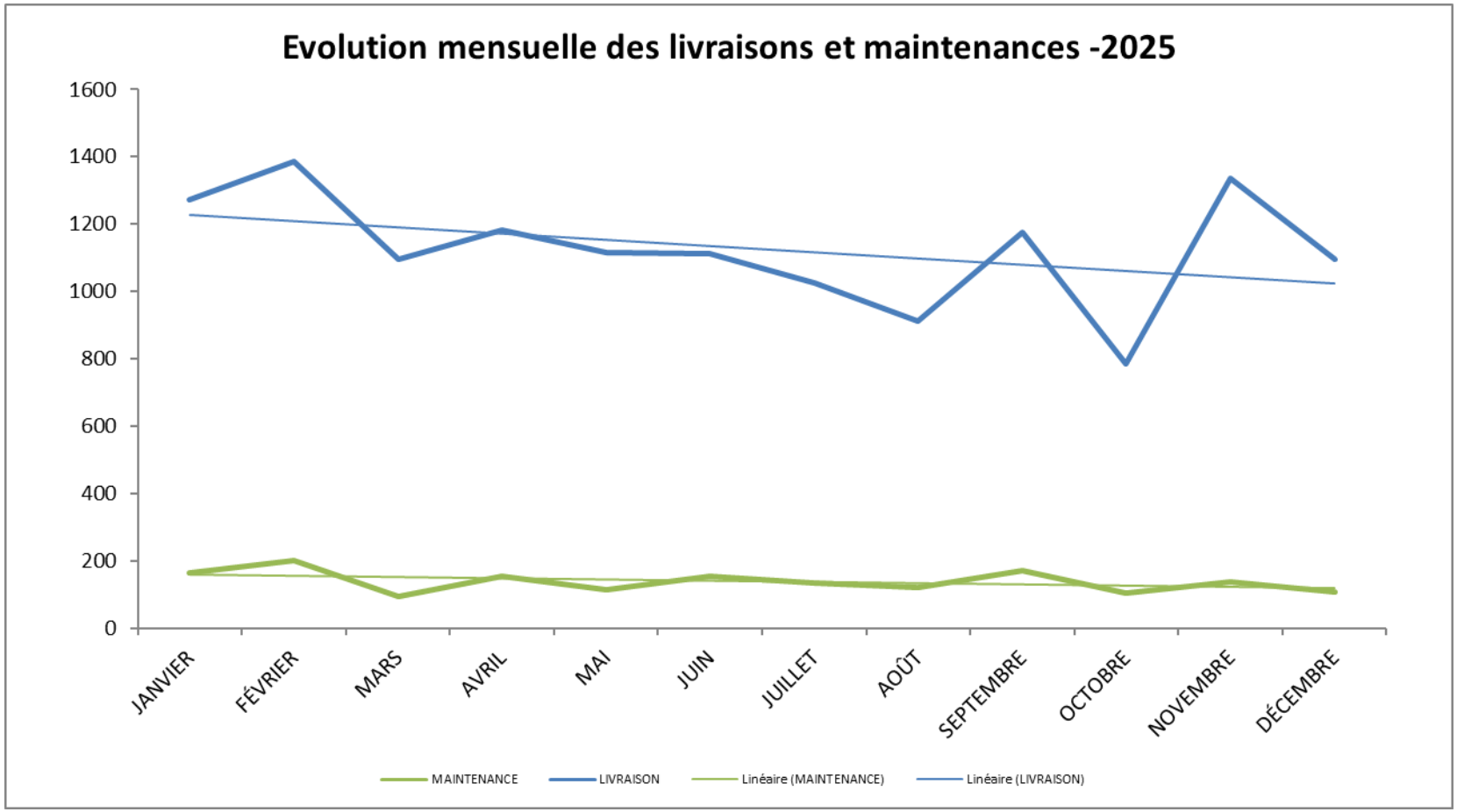
Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le
ID : 974-249740101-20260928-2026_169_CC_34-DE





Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le
ID : 974-249740101-20260928-2026_169_CC_34-DE

Activités liées aux bacs roulants



Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le
ID : 974-249740101-20260928-2026_169_CC_34-DE

ANNEXE 2 : TONNAGES COLLECTES EN PORTE-A-PORTE

Les ordures ménagères résiduelles avec collectes spécifiques (C2 Ets Scolaires, C3 Hôtels Restaurants et ZAE)

Mois	Tonnages 2025									Total TCO 2025	Tonnages 2025 Mafate
	La Possession	Le Port	Saint-Paul Bas/Zone 1	Saint-Paul Hauts/Zone 2	Trois-Bassins	Saint-Leu	C3 Restaurateurs	C2 Ecoles	ZA/ZI		
J	689,92	874,54	713,72	1620,06	122,10	743,66	321,12	97,32	49,44	**5 232**	17,94
F	608,16	760,06	475,00	1269,72	107,20	613,66	258,54	136,76	55,18	**4 284**	19,04
M	733,94	951,04	689,98	1562,34	127,36	738,58	293,00	93,42	59,44	**5 249**	17,40
A	622,62	699,80	537,46	1385,66	92,58	624,54	266,4	148,50	69,36	**4 447**	10,82
M	600,36	765,14	619,96	1334,06	120,22	606,3	286,42	82,48	50,1	**4 465**	18,72
J	572,18	748,08	505,00	1197,74	107,66	587,42	258,08	116,96	47,88	**4 141**	12,66
J	633,16	753,86	553,74	1391,88	111,10	664,56	258,40	65,64	63,04	**4 495**	17,18
A	568,12	686,36	598,82	1306,26	99,84	578,88	281,78	89,20	48,98	**4 258**	23,86
S	638,50	771,24	523,84	1275,82	106,10	639,68	265,10	156,40	68,22	**4 445**	12,46
O	613,06	783,36	628,52	1449,2	110,62	633,38	289,08	114,80	54,14	**4 676**	20,30
N	606,08	780,60	570,36	1327,50	101,66	574,2	293,04	138,68	50,36	**4 442**	27,16
D	784,30	952,70	656,56	1691,06	127,06	785,52	330,84	124,20	68,8	**5 521**	17,68
TOTAL	**7 670,40**	**9 526,78**	**7 072,96**	**16 811,30**	**1 333,50**	**7 790,38**	**3 401,80**	**1 364,36**	**684,94**	**55 656**	**215**
Kg/hab	**211**	**283**	**225**		**187**	**219**	**16**	**6**	**3**	**254**	**348**

TOTAL 2025	**7 670**	**9 527**	**7 073**	**16 811**	**1 334**	**7 790**	**3 402**	**1 364**	**685**	**55 656**	**215**
TOTAL 2024	**7 833**	**10 132**	**6 944**	**17 001**	**1 533**	**7 649**	**3 436**	**1 460**	**644**	**56 631**	**229**
Delta 2025/2024	-2,07%	-5,97%	1,86%	-1,11%	-13,02%	1,85%	-1,00%	-6,58%	6,31%	-1,72%	-6,02%

Les calculs d'évolution sont faits directement à partir des données sources (non tronquées), cela peut générer des écarts si les calculs sont repris à partir des éléments ci-dessus.

Au titre des prestations occasionnelles comme la mise à disposition de caissons pour des évènementiels (manifestations culturelles, cultuelles…), pour les besoins des services techniques communaux, 185,66T assimilables aux OMr ont été collectées et acheminées aux exutoires (transit du Port ou ISDND RSE).

Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le
ID : 974-249740101-20260928-2026_169_CC_34-DE

Les emballages recyclables et papiers

Mois	Tonnages PAP 2025						Total TCO 2025
	La Possession	Le Port	Saint-Paul Bas/Zone 1	Saint-Paul Hauts/Zone 2	Trois-Bassins	Saint-Leu	
J	90,66	77,74	115,76	251,78	13,40	137,26	**686,60**
F	82,70	52,90	83,06	200,36	12,20	85,28	**516,50**
M	95,30	58,38	91,60	228,32	13,14	138,90	**625,64**
A	117,10	56,02	91,84	210,76	17,78	114,30	**607,80**
M	77,60	48,48	74,30	208,28	11,50	103,44	**523,60**
J	74,18	50,28	73,04	184,60	11,18	93,48	**486,76**
J	75,38	77,24	104,04	229,24	11,98	93,68	**591,56**
A	78,20	52,06	78,64	197,68	12,58	115,68	**534,84**
S	75,26	48,72	81,30	185,34	11,78	103,96	**506,36**
O	109,28	47,28	82,20	202,02	17,96	111,96	**570,70**
N	75,20	50,48	78,18	188,54	12,32	99,82	**504,54**
D	84,46	85,32	117,26	254,96	12,30	107,40	**661,70**
TOTAL	**1035**	**705**	**1071**	**2542**	**158**	**1305**	**6817**
Kg/hab	28	21	34		22	37	31

TOTAL 2025	**1035**	**705**	**1071**	**2542**	**158**	**1305**	**6817**
TOTAL 2024	**1042**	**694**	**1116**	**2782**	**189**	**1270**	**7093**
Delta 2025/2023	-0,66%	1,58%	-4,03%	-8,64%	-16,16%	2,76%	-3,90%

Les calculs d'évolution sont faits directement à partir des données sources (non tronquées), cela peut générer des écarts si les calculs sont repris à partir des éléments ci-dessus.

Au titre des prestations occasionnelles comme la mise à disposition de caissons pour des évènementiels (manifestations culturelles, cultuelles…), pour les besoins des services techniques communaux, 3,04 T assimilables aux emballages recyclables ont été collectées et acheminées à l'exutoire (Centre de tri du Port).

Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le
ID : 974-249740101-20260928-2026_169_CC_34-DE

Les déchets végétaux

Mois	Tonnages 2025						Total TCO 2025
	La Possession	Le Port	Saint-Paul Bas/Zone 1	Saint-Paul Hauts/Zone 2	Trois-Bassins	Saint-Leu	
J	260,32	53,68	426,58	815,46	89,92	373,10	**2019**
F	319,20	57,96	494,48	955,42	122,60	417,24	**2367**
M	402,70	58,82	585,10	1119,46	86,02	655,26	**2907**
A	361,08	73,54	493,22	1014,28	100,38	468,04	**2511**
M	201,38	60,54	290,94	610,44	53,90	237,56	**1455**
J	211,60	68,92	313,38	695,44	54,24	268,88	**1612**
J	194,70	53,52	288,56	584,38	48,96	280,80	**1451**
A	192,06	43,40	268,50	560,56	40,04	258,68	**1363**
S	161,56	50,08	267,38	585,82	32,56	245,96	**1343**
O	198,38	55,74	284,60	559,80	53,44	265,60	**1418**
N	181,12	42,86	316,88	627,92	51,56	243,78	**1464**
D	356,46	76,12	564,72	970,04	94,38	513,10	**2575**
TOTAL	**3041**	**695**	**4594**	**9099**	**828**	**4228**	**22485**
Kg/hab	84	21	129		116	119	103

Les calculs d'évolution sont faits directement à partir des données sources (non tronquées), cela peut générer des écarts si les calculs sont repris à partir des éléments ci-dessus.

Au titre des prestations occasionnelles comme la mise à disposition de caissons pour des évènementiels (manifestations culturelles, cultuelles…) ou pour les besoins des services techniques communaux, 956.54 T de végétaux ont été collectées et acheminées aux exutoires (plateformes de compostage ou de broyage).

Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le
ID : 974-249740101-20260928-2026_169_CC_34-DE

Les encombrants

Mois	Tonnages 2025						
	La Possession	Le Port	Saint-Paul Bas/Zone 1	Saint-Paul Hauts/Zone 2	Trois-Bassins	Saint-Leu	Total TCO 2025
J	72,96	97,98	134,10	115,60	24,00	78,74	**523,38**
F	65,70	75,70	145,78	110,20	16,30	66,48	**480,16**
M	101,54	162,50	133,10	148,06	12,42	72,58	**630,20**
A	75,06	88,46	162,54	128,94	22,40	66,56	**543,96**
M	65,48	83,68	135,70	130,14	14,84	77,74	**507,58**
J	63,34	84,92	129,16	111,60	15,70	71,80	**476,52**
J	69,10	84,66	136,30	112,84	14,66	67,28	**484,84**
A	62,28	93,62	135,10	126,70	14,64	79,32	**511,66**
S	53,54	75,72	125,00	113,86	14,42	49,26	**431,80**
O	54,04	77,40	130,12	134,26	16,44	74,88	**487,14**
N	70,94	101,36	132,18	126,32	13,80	73,24	**517,84**
D	74,00	103,48	155,62	133,66	20,14	60,84	**547,74**
TOTAL	**827,98**	**1 129,48**	**1 654,70**	**1 492,18**	**199,76**	**838,72**	**6 142,82**
Kg/hab	**23**	**34**	**30**		**28**	**24**	**28**
							0
TOTAL 2025	**828**	**1 129**	**1 655**	**1 492**	**200**	**839**	**6 143**
TOTAL 2024	**796**	**1 096**	**1 518**	**1 424**	**196**	**793**	**5 823**
Delta 2025/2024	4,06%	3,03%	9,04%	4,76%	1,87%	5,78%	5,49%

Les calculs d'évolution sont faits directement à partir des données sources (non tronquées), cela peut générer des écarts si les calculs sont repris à partir des éléments ci-dessus.

Au titre des prestations occasionnelles comme la mise à disposition de caissons pour des évènementiels (manifestations culturelles, cultuelles…) ou pour les besoins des services techniques communaux, 645,32 T d'encombrants (yc des caissons mis à disposition pendant le cyclone) ont été collectées et acheminées aux exutoires (plateformes de tri du Port ou de Riv. St-Etienne).

Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le
ID : 974-249740101-20260928-2026_169_CC_34-DE

ANNEXE 3 : TONNAGES COLLECTES EN APPORT VOLONTAIRE
Les emballages en verre

Mois	2025						Total 2025
	La Possession	Le Port	Saint-Paul Bas/Zone 1	Saint-Paul Hauts/Zone 2	Trois Bassins	St Leu	
J	82,58	26,64	78,18	283,58	22,66	119,04	**612,68**
F	48,36	27,58	44,46	165,86	14,14	63,82	**364,22**
M	52,9	38,18	58,46	159,12	23,94	85,24	**417,84**
A	60,98	24,18	58,92	173,32	16,76	69,68	**403,84**
M	44,52	22,54	47,52	176,94	20,96	79,52	**392,00**
J	51,86	24,36	63,4	171,2	14,98	91,7	**417,50**
J	64,3	29,2	51,2	192,6	14,16	75,38	**426,84**
A	46,66	24,96	47,26	167,4	14,96	81,14	**382,38**
S	52,4	39,16	58,98	162,3	23,6	68,32	**404,76**
0	46,3	30,94	49,7	189,16	13,06	99,08	**428,24**
N	45,44	25,92	46,98	171,6	15,88	69,18	**375,00**
D	70,62	26,3	72,74	199,18	14,52	76,71	**460,07**
TOTAL	**667**	**340**	**678**	**2212**	**210**	**979**	**5085,4**
Tonnage / hab	18	10	27		29	27	**23,22**

TOTAL 2024	**667**	**342**	**1049**	**1765**	**217**	**1062**	**5102**
Delta 2025/2024	0,05%	-0,63%	-35,36%		-3,56%	-7,81%	-0,32%

Les calculs d'évolution sont faits directement à partir des données sources (non tronquées), cela peut générer des écarts si les calculs sont repris à partir des éléments ci-dessus.

Les emballages en verre ont été envoyés sur une plateforme située sur la commune de Le Port définie par CITEO, éco-organisme en charge de la filière emballages.

Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le
ID : 974-249740101-20260928-2026_169_CC_34-DE

ANNEXE 4 : APPORT VOLONTAIRE EN DECHETERIE
Filières de valorisation

TYPE DE DECHETS	VALORISATION	LIEU	PRESTATAIRE
Déchets végétaux	Compostage Broyage	Plate-Forme de compostage du Port Plate – forme de broyage de St-Leu	ILEVA
Gros métaux	Recyclage	Zac environnement du Port	Métal réunion
Verre	Recyclage	Coopérative Ouvrière de la Réunion (C.O.R) Voie de liaison portuaire Le Port	GREENBIRD (CITEO)
Gravats	Concassage	Centre de gestion des déchets du BTP à Cambaie	Valorun
Encombrants	Pré-tri	Centre de tri du Port /Plateforme de tri des encombrants la Rivière St-Etienne	ILEVA
MULTI REP (bois mousse plastique, ABJ, JJ)	Enfouissement puis valorisation énergétique	Cambaie puis Sainte- Suzanne	SUEZ (ECOMAISON)
Emballages Cartons – Papiers- Plastiques - Journaux - Magazines-	Recyclage	Centre de tri du Port	ILEVA (CITEO)
Huiles de vidange	Valorisation thermique	Export métropole	SUEZ (CYCLEVIA)
Batteries	Valorisation matière	Export Métropole	SUEZ (ATBR)
Piles	Valorisation matière	Export Métropole	SUEZ (ECOSYSTEM))
Lampes/Néons	Recyclage	Export Métropole	SUEZ (ECOSYSTEM)
DEEE	Recyclage	Centre de traitement des DEEE à St André	RVE (ECOSYSTEM)
Carcasse découpée	Destruction	68 Route de Cambaie Saint-Paul	CUB AC CASSE
Plâtre	Valorisation matière	Saint-Pierre	STS (ECOMAISON)
Textiles	Réemploi	Cambaie	TTR (REFASHION)

Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le
ID : 974-249740101-20260928-2026_169_CC_34-DE

(En tonnes)
Apports annuels par site des Déchets non Dangereux tous sites confondus

	CARTONS	Gravats	ENCOMBRANTS	METAUX	PLACO	VEGETAUX	MULTIREP*	Textiles	TOTAL Déchets non dangereux
CAPUCINES	35,52	291,3	766,04	231,4		336,22	98,66	22,063	1 781,20T
CAROSSE	104,58	394,36	753,5	146,28		532,82	20,94	13,894	1 966,37T
CHALOUPE	20,8	74	315,16			87,1		11,491	508,55T
ERMITAGE	97,135	557,78	637,7	99,74	111,84	376,78	10,04	7,134	1 898,15T
ETANG	254,37	1044,2	1662,08	358,12	259,36	704,16		19,486	4 301,78T
GUILLAUME	66,7	264,66	611,782	220,22		397,04		22,771	1 583,17T
MARINE	133,5	838,74	1524,03	359,12	227,24	542,956		11,813	3 637,40T
PLATEAU CAILLOU	114,98	653,39	1192,24	316,6		746,3	170,5	50,773	3 244,78T
POINTE DES CHATEAUX	143,43	579,58	995,92	189,56	201,78	378,06	120,78	10,305	2 619,42T
SAINT LAURENT	121,95	619,88	1156,84	288,18	149,24	603,68	216,72	28,754	3 185,24T
THENOR	125,56	526,64	1390,04	253,94	245,32	562,25	15,44	27,631	3 146,82T
ZA	203,28	692,78	1282,769	286,06		544,94		4,466	3 014,30T
Total des 12 déchèteries	1 421,81T	6 537,31T	12 288,10T	2 749,22T	1 194,78T	5 812,31T	653,08T	230,58T	30 887,18T
DOS D'ANE			79,14			9,18		3,61	91,93T
DECHETTERIE EPHEMERE LE PLATE ST LEU			23,32			6,04			29,36T
DECHETTERIE EPHEMERE BELLEMENE			18,5			4,66			23,16T
DECHETTERIE EPHEMERE LA PLAINE SAINT PAUL			27,14			10,86	5,54		43,54T
DECHETTERIE EPHEMERE POSSESSION			12,02			2,46			14,48T
DECHETTERIE EPHEMERE VUE BELLE			9,43			1,82			11,25T
DECHETTERIE EPHEMERE RIVIERE DES GALETS			4,42			3,34			7,76T
Total des 7 déchèteries éphèmères			173,97T			38,36T	5,54T	3,61T	221,48T
TOTAL des 19 déchèteries en 2025	**1 421,81T**	**6 537,31T**	**12 462,07T**	**2 749,22T**	**1 194,78T**	**5 850,67T**	**658,62T**	**234,19T**	**31 108,66T**

Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le
ID : 974-249740101-20260928-2026_169_CC_34-DE

Evolution des tonnages collectés déchets non dangereux (hors textiles) :

Déchèteries	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	
Tonnes collectées	9 731	9 838	11 327	14 127	16 171	19 371	20 705	20 261	22 995	24 961	23 901	28 696	28 269	28 749	30 517	30 874	
Variation (tonnes)	*1577*	*107,1*	*1489,64*	*2799,07*	*2 044*	*3 200*	*1 334*	*-444*	*+2 734*	*+1 966*	*-1060*	*+ 4 795*	*- 427*	*+ 480*	*+ 1768*	*+ 357*	
Variation (%)	*+19*	*+1*	*+15,14*	*+25*	*+14,47*	*+19,79*	*+6.9*	*-2,14*	*+ 13*	*+ 9*	*-4.2*	*+20.1*	*-1.5*	*+1.7*	*+6.1*	*+1.17*	
Kg/hab	47	46	54	67	76	91	98	95	106	117	113	136	134	136	142	141	
Variation (kg/hab)	*7*	*-1*	*7*	*13*	*9*	*16*	*3,5*	*-3*	*+ 11*	*+11*	*-4*	*+ 22*	*-2*	*+2*	*+6*	*-1*	
Variation (%)	*17,50*	*-2,10*	*15,21*	*25*	*13,64*	*21,33*	*3.8*	*-2,72*	*+11.6*	*+10*	*-3*	*+20.35*	*-1.47*	*+1.5*	*+4.4*	*-0.7*	

➢ La fréquentation des usagers en déchèterie

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Evolution 2023/2024
Particuliers	112 934	134 856	176 570	190 529	172 059	170 451	200 111	179 958	159 775	173 064	157 835	159 810	-1.25%
Professionnels & communes	53 076	54 970	65 957	58 243	53 597	69 327	61 677	63 229	70 244	92 994	78 645	78 712	0.09%
Total	**166 010**	**189 826**	**242 527**	**248 772**	**225 656**	**239 778**	**261 788**	**243 187**	**230 019**	**266 058**	**236 480**	**238 522**	**1%**

Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le
ID : 974-249740101-20260928-2026_169_CC_34-DE

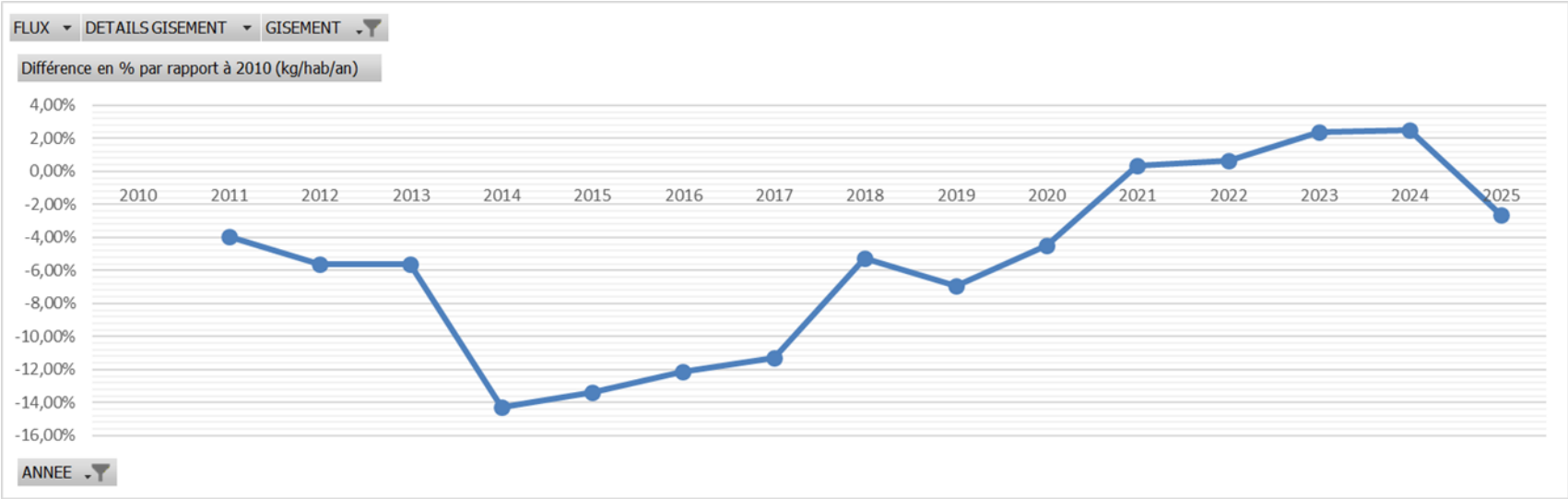
(En tonnes)

Apports annuels par site des Déchets Dangereux tous sites confondus

	DEEE	Batteries	Piles & accumulateurs	Lampes & néons	Huiles	TOTAL Déchets dangereux
CAPUCINES	123,93	18,51	0,30	0,13	8,90	151,77T
CAROSSE	95,00	12,20	0,28	0,49	5,00	112,97T
CHALOUPE	60,10	8,37	0,26	0,00	4,50	73,23T
ERMITAGE	92,66	8,19	0,27	0,00	3,20	104,32T
ETANG	255,14	41,91	0,88	0,37	10,86	309,16T
GUILLAUME	111,23	20,55	0,26	0,44	8,80	141,28T
MARINE	138,29	26,49	0,95	0,60	6,90	173,23T
PLATEAU CAILLOU	223,44	34,58	0,85	0,65	11,30	270,82T
POINTE DES CHATEAUX	103,64	22,76	0,48	0,31	7,70	134,89T
SAINT LAURENT	149,28	23,28	0,78	0,52	10,65	184,51T
THENOR	160,72	36,00	0,56	0,30	8,40	205,98T
ZA	162,90	26,07	0,83	0,58	8,30	198,68T
Total des 12 déchèteries	1 676,33T	278,91T	6,69T	4,39T	94,51T	2 060,83T
DOS D'ANE	12,53	1,73				14,26T
DECHETTERIE EPHEMERE LE PLATE ST LEU	6,34					6,34T
DECHETTERIE EPHEMERE BELLEMENE	6,34					6,34T
DECHETTERIE EPHEMERE LA PLAINE SAINT PAUL	6,94					6,94T
DECHETTERIE EPHEMERE POSSESSION	3,22					3,22T
DECHETTERIE EPHEMERE VUE BELLE	2,42					2,42T
DECHETTERIE EPHEMERE RIVIERE DES GALETS						
Total des 7 déchèteries éphèmères	37,790T	1,730T				39,520T
TOTAL des 19 déchèteries en 2025	**1 714,12T**	**280,64T**	**6,69T**	**4,39T**	**94,51T**	**2 100,35T**

Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le
ID : 974-249740101-20260928-2026_169_CC_34-DE

ANNEXE 5 : EVOLUTION EN POURCENTAGE DE LA PRODUCTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILES PAR RAPPORT A L'ANNEE 2010 (KG/HAB/AN)

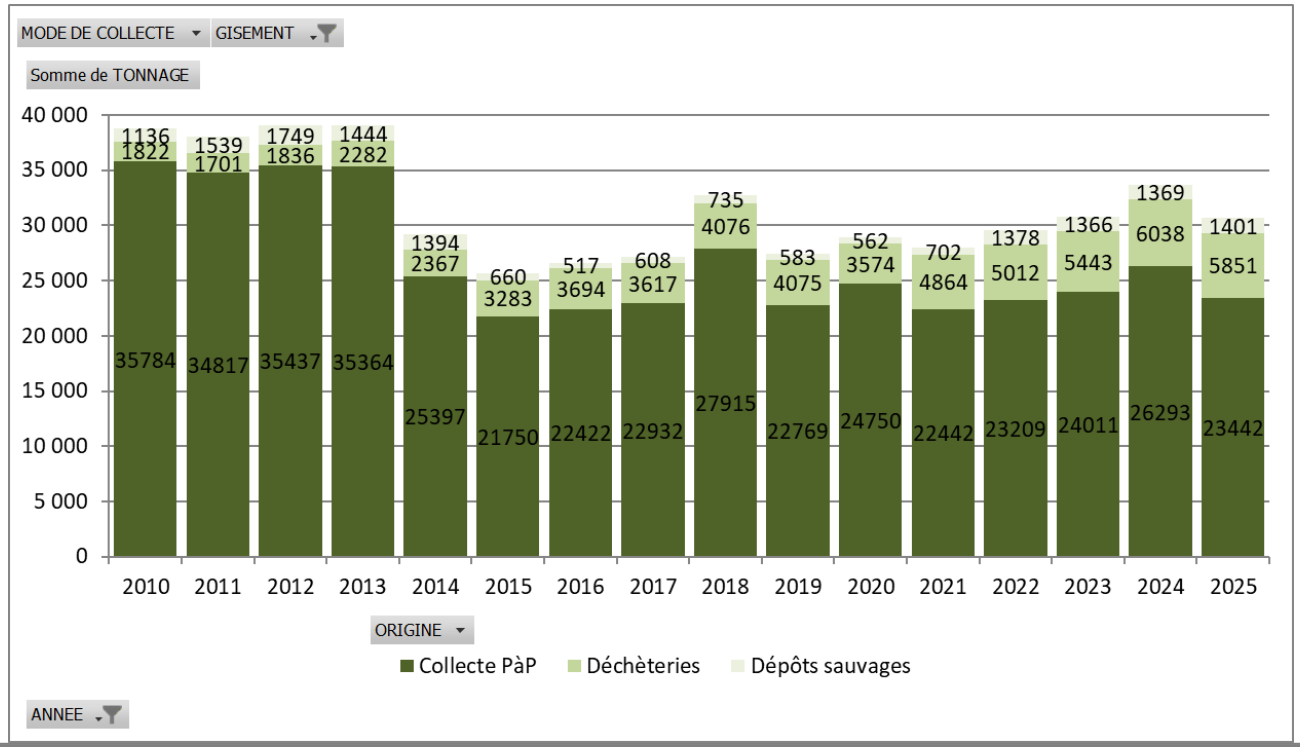


2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
-3,9%	-5,6%	-5,6%	-14,3%	-13,4%	-12,1%	-11,3%	-5,3%	-7,0%	-4,5%	0,3%	0,6%	2,4%	2,5%	-2,7%

Le graphique suivant permet de constater une diminution de la production de déchets en kg/hab/an entre 2010 et 2014. Depuis 2015, la production de déchets par habitants n'a cessé d'augmenter. Cette année 2025, la tendance s'est enfin inversée.

Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le
ID : 974-249740101-20260928-2026_169_CC_34-DE

ANNEXE 6 : EVOLUTION DE LA PRODUCTION DE DÉCHETS VÉGÉTAUX DEPUIS 2010 EN TONNAGE ET EN KG/HAB/AN



-	2010	2015	2020	2021	2022	2023	2024	2025
en tonnes	38742	25693	28886	28009	29599	30820	33700	30693
en kg/hab/an	191	121	136	133	140	145	156	138

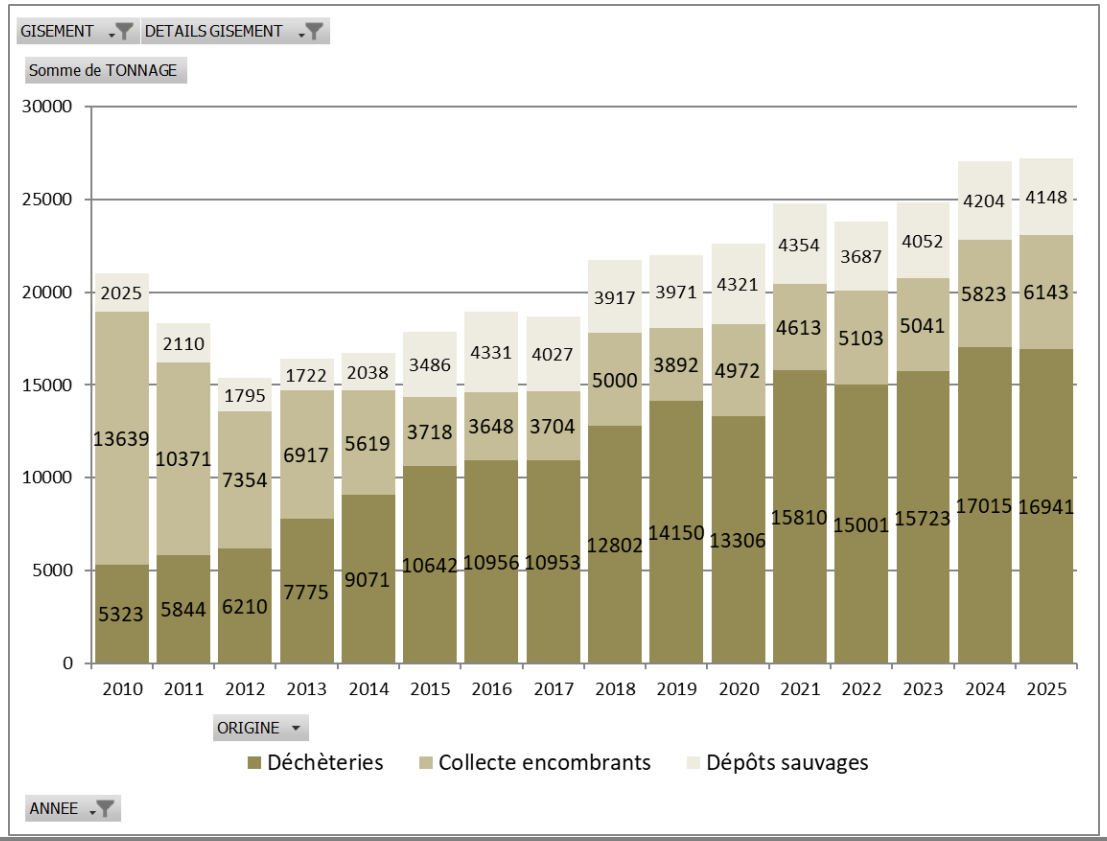
Les mises à disposition de caisson pour les communes ne sont pas comptabilisées ici.

Les graphiques ci-dessus mettent en évidence que :

- La production de déchets végétaux a connu une brusque diminution lors des réductions de fréquence de collecte en 2014 (les déchets « séchant » et s'allégeant sur place).
- En 2024, d'importantes quantités de déchets végétaux ont été collectées au travers des dépôts sauvages dans la gestion post cyclone Belal.
- La part des déchets végétaux collectés en déchèterie a beaucoup augmenté mais reste minoritaire par rapport aux déchets collectés en porte à porte (collecte des déchets végétaux ou via les dépôts sauvages).

Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le
ID : 974-249740101-20260928-2026_169_CC_34-DE

ANNEXE 7 : EVOLUTION DE LA PRODUCTION D'ENCOMBRANTS DEPUIS 2010 EN TONNAGE ET EN KG/HAB/AN



-	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
en tonnes	**20987**	**18325**	**15359**	**16414**	**16728**	**17846**	**18935**	**18684**	**21719**	**22013**	**22599**	**24777**	**23790**	**24816**	**27042**	**27232**
en kg/hab/an	**103**	**89**	**73**	**78**	**79**	**84**	**89**	**88**	**101**	**103**	**106**	**117**	**113**	**117**	**125**	**123**

Dans les gisements encombrants sont comptabilisés la collecte en Porte à porte d'encombrants, les encombrants contenus dans les dépôts sauvages, les D3E (collectés en encombrants et en déchèterie, la benne mobiliers des déchèteries) mais pas les mises à disposition de caisson pour les communes.

Sur ces graphiques, il est possible de constater que :

- En 2025, plus de 60% du gisement d'encombrants a été collecté en déchèterie ;
- Après une forte diminution des déchets encombrants entre 2010 et 2012 (liée en grande partie à la crise économique de 2008), une augmentation constante du gisement s'observe ;
- La production de déchets encombrants en kg/hab/an a dépassé le gisement de 2010 depuis 2020.

Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le
ID : 974-249740101-20260928-2026_169_CC_34-DE

ANNEXE 8 : 10 ANS TROKALI





Bilan fourni par REUTILIZ

RÉUTILIZ
POURQUOI CASSER QUAND ON PEUT REUTILISER ?

BILAN 10 ANS TROKALI - 2025

DECHETTERIES	DATES	✳ NB DE PERSONNES	COMMENTAIRES
PLATEAU CAILLOU	30/07/2025	11 personnes	• Les agents de déchetteries ont demandé des flyers. • Intéressés pour une nouvelle animation. • Atelier très apprécié.
SAINT - LAURENT	23/07/2025	70 personnes	• Atelier très apprécié. • Agents de déchetterie demandent une nouvelle animation/ partants pour un jeu concours entre déchetteries. • Présence de Réunion la 1re.
LES CAPUCINES	16/07/2025	24 personnes	• Présence d'Antenne Réunion • Atelier très apprécié.
THENOR	13/08/2025	15 personnes	• Notre stand= bien placé, à l'entrée. • Les personnes sont arrivées à partir de 10h. • Ils regrettent qu'il n'y ait pas plus de monde, que la Mairie de Saint-Leu n'ait pas communiqué sur cet événement.
LA MARINE	06/08/2025	40 personnes	• Atelier très apprécié. • Les agents redemandent cette animation

✳ Nombre de personnes sensibilisées ayant participé à l'atelier de découpe du verre, gravure et au jeu de plateau

Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le
ID : 974-249740101-20260928-2026_169_CC_34-DE

ANNEXE 9 : BILAN REPARALI

Nombre d'appareils défectueux vus en Réparali Kafé sur le territoire du TO 2025

	Comptoir du vrac	Case rurale	Galeries Circulaires	Totaux
Appareils diagnostiqués	72	111	70	**253**
Réparés	35	51	25	**111**
Diagnostiqués réparables	24	28	22	**74**

Comptoir du vrac – SAINT-LEU	**Case Rurale – Trois Bassins – L'alambic**	**Galeries circulaires**
Sur ces 10 sessions 72 personnes ont participé aux ateliers soit une fréquentation moyenne de 7 personne/ateliers et 250 kg de déchets ont été sauvés. Une fréquentation très variable mais systématiquement de nouveaux participants et une belle dynamique d'entraide.	Super accueil de toute l'équipe de case rurale et un réel souhait de perpétuer ces ateliers en 2026. C'est au total 119 personnes qui ont étés touchées et 366 Kg de déchets évités. Une fréquentation variable avec jusqu'à 20 participants sur une seule session !	Sur ces 12 sessions 78 personnes ont participé aux ateliers de réparation et 162 kg de déchets ont été évités. Environ 40 objets vendus dans notre boutique éphémère
		

Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le
ID : 974-249740101-20260928-2026_169_CC_34-DE

JNR et SERD

JNR : sensibilisation des salariés du Territoire de l'Ouest les 16 et 17 octobre 2025 :

- un atelier de réparation de DEEE,
- une sensibilisation à la consigne et au réemploi,
- un atelier réutilisation du textile et une information sur le bonus réparation.

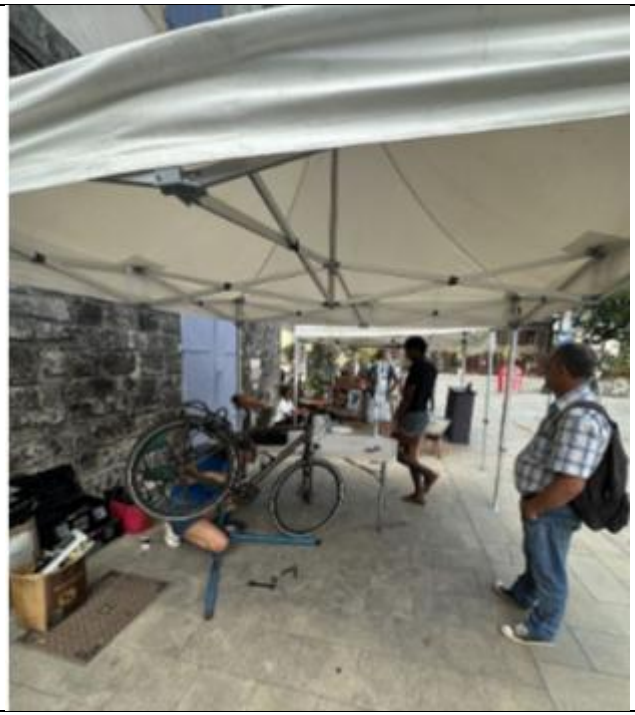
Ces animations ont été fortement appréciées. Une quarantaine de salariés ont participé aux ateliers et 34 kg de déchets ont été évités.

21 participants pour la réparation de vélos gérée par AEC puis par Ekopratik

Durée de l'action : 5 demi journées

Dates de mise en œuvre et lieu prévus:

- 07 août – Le comptoir du vrac Saint Leu
- 14 août – L'alambic case rurale Trois Bassins
- 04 septembre – Le comptoir du vrac Saint leu
- **28 novembre – Parvis de la Mairie de Saint leu : réalisée par EKOPRATIK**
- **29 novembre – Médiathèque Héva La possession : réalisée par EKOPRATIK**



Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le
ID : 974-249740101-20260928-2026_169_CC_34-DE

26 novembre : arcade plateau-caillou 15 à 20 personnes intéressées mais pas de réparation 27 novembre mairie 3 bassins Moins de 5 passages	